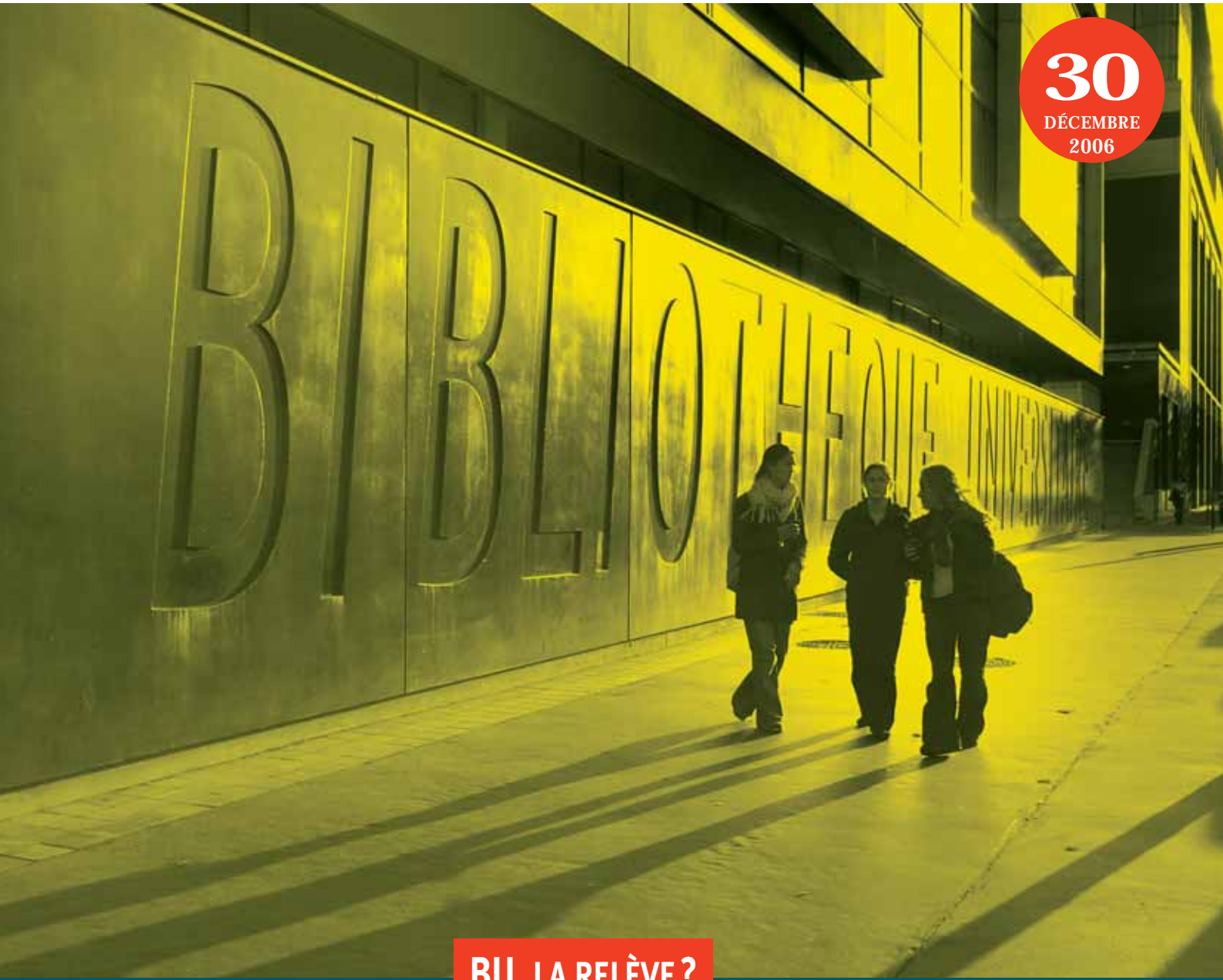


BIBLIOTHÈQUE(S)

30
DÉCEMBRE
2006



BU, LA RELÈVE ?

Éditorial, par Gilles Éboli **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** Essai d'état des lieux, par Marie-Dominique Heusse **10** Les bibliothèques universitaires d'Île-de-France, par Pierre Carbone **14** L'intégration des bibliothèques d'UFR par les SCD, par Caroline Gayrat **20** Des bibliothèques délocalisées..., par Anne-Marie Moulis **23** Un exemple de Cadist : la bibliothèque de Dauphine, par Isabelle Sabatier **26** Du catalogue à l'accès aux ressources électroniques, par Raymond Bérard **29** Couperin à la croisée des chemins, par François Cavalier **34** Les CFCB, par Christophe Pavlidès **39** USA : l'American Library Association à la rescousse, par Michael Dowling **40** Congo : avant, après... La BU de l'Université de Kinshasa, par Dorothée Makwanza Mbishi-Ambele **45** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • L'avenir du document sonore en bibliothèque, par Huguette Siréjol • Les médiathèques de comités d'entreprise partenaires du réseau institutionnel de la lecture publique, par Philippe Pineau • La médiathèque est au garage..., par Anne Verneuil • La route des Flandres, par Étienne Rouziès • Les bibliothécaires picards en République tchèque!, par Christiane Mécozzi • Les bibliothèques après la loi DADVSI, par Dominique Lahary **50** Reportages • Les bibliothèques : des moteurs dynamiques pour la société du savoir et de l'information, par Christiane Barylà • Regards croisés : les bibliothèques publiques des grandes villes du monde, par Aline Girard-Billon **64** Espaces et architecture Espaces, pensée : L'esthétique fonctionnelle de Pierre Riboulet, par Jean-Claude Annezer • Espèces d'espaces : la Bibliothèque Robert de Sorbon, par Carine El Bekri-Dinoird **72** Hors les murs • Les bibliothèques de la santé, entretien avec Sophie Marchaud **78** Réflexions • Courants porteurs ?, par Gilles Éboli **83** Bibliomonde • Liban, un programme à l'épreuve du feu, par Marie-Hélène Bastianelli **85** Parole(s) d'éditeur • Pages de PUB, entretien avec Antoine Poli **88** Notes de lecture • Stendhal, la révolte et les rêves • Gustave Dutailly. Les plaisirs d'un collectionneur d'affiches • Les vacances, un siècle d'images, des milliers de rêves, 1860-1960 • Léopold Sédar Senghor, le poète et les peintres • Tumulte • La bibliothécaire jeunesse, une intervenante culturelle • Passeurs de lecture : lire ensemble à la maison et à l'école • Revue Utile • Éditions Migrilude • Les manuscrits du Touat : le Sud algérien • Manuscrits et bibliothèques musulmanes en Algérie • Les réseaux du livre islamique : parcours parisiens • L'édition littéraire aujourd'hui **91**

Bibliothèques universitaires (SCD, UFR, et Centres de recherches...):

comment vous mettre en règle avec les obligations du droit de prêt ?

La loi du 18 juin 2003, complétée par les décrets du 31 août 2004, fait obligation aux organismes de prêt de déclarer leurs achats de livres, auprès de la société de perception et de répartition de droits agréée par le ministre de la Culture. Sofia a reçu l'agrément pour la gestion du droit de prêt par arrêté du 7 mars 2005.

Quels sont les organismes de prêt ?

- bibliothèques de collectivités territoriales (municipales et départementales)
- **bibliothèques des universités** (Services Communs de Documentation, UFR, Centres de recherches...),
- bibliothèques de comités d'entreprise,
- toute autre bibliothèque dont la moitié des ouvrages achetés dans l'année sont destinés au prêt et qui ont une activité organisée de prêt avec des listes d'inscrits individuels ou collectifs.

Quels sont les achats à déclarer ?

La déclaration des achats est obligatoire pour tous les livres acquis depuis le 1^{er} août 2003. Le livre doit être entendu dans sa définition fiscale : est considéré comme livre tout document imprimé soumis au taux réduit de TVA de 5,5%, en France métropolitaine. L'instruction fiscale n° 82 du 12 mai 2005 (BOI 3C-4-05) englobe, désormais, dans cette définition, les guides, annuaires et répertoires... mais aussi les cartes géographiques, livres de coloriage...

Que doit-on faire ?

- S'inscrire,
- Vérifier le Gencod de ses fournisseurs de livres depuis le 1^{er} août 2003,
- Saisir en ligne les montants globaux des factures, sans le détail des titres ni des prix des livres achetés.

Comment déclarer ?

- **En ligne** : sur le site général de Sofia, www.la-sofia.org, rubrique droit de prêt ou directement sur www.la-sofiabibliotheque.org
- **En EDI**, (Échanges de Données Informatisées), en vous rapprochant de Sofia qui vous communiquera le cahier des charges vous permettant de développer vos propres automates de transmission. La solution EDI est de loin la moins contraignante et la plus fiable.
- Possibilité de **formulaire papier**. Vous renseigner par téléphone ou par courrier sur les conditions à remplir.

Quand et jusqu'à quand déclarer ?

Dès réception du courrier nominatif qui vous y a invité. Il comporte votre Gencod et votre numéro de pré inscription.

Date limite de déclarations :

Déclarations 2003, 2004, 2005 à effectuer dans les plus brefs délais.


Pour accomplir ces opérations, vous disposez d'un guide d'utilisation qui vous a été adressé par Sofia sous forme de brochure et que vous pouvez consulter en ligne et imprimer.



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES INTÉRÊTS
DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

www.la-sofia.org

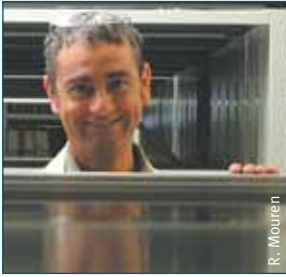
30, RUE DES GRANDS AUGUSTINS - 75006 PARIS

 **N°Azur 0 810 034 034**

PRIX APPEL LOCAL

TÉLÉCOPIE : 01 44 07 57 40

COURRIEL : droitdepret@la-sofia.org



R. Mouren

Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Gilles Éboli

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud

A collaboré à ce numéro
Jean Mallet

Comité de rédaction
Geneviève Boulbet, Danielle Chantereau, Gilles Éboli, Brigitte Évano, Jean Mallet, Caroline Rives.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chantereau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchantereau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2006
Individuel : 50 €
Collectivités : 90 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : décembre 2006

Impression : Jouve, Paris

BIBLIOTHÈQUE(S)
REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist
et dans la base Lisa.

Couverture : BU de Saint-
Quentin-en-Yvelines, façade située
45, bd Vauban à Guyancourt.
© Jan Hodac/UVSQ

Éditorial

Et les bibliothèques universitaires ? À l'heure où Claude Joly, après de longues années de bons et loyaux services, passe le flambeau à Michel Marian, à qui l'on souhaite dans ces nouvelles fonctions autant de réussite qu'au CNL ; au moment où de nouvelles constructions comme de nouvelles pratiques bibliothéconomiques renouvellent la donne documentaire, à l'annonce enfin de nouveaux cours dans la structuration même des universités, un dossier s'imposait.

Un premier dossier devrait-on dire, tant la matière s'est avérée riche et difficile à contenir dans le cadre nécessairement contraint de notre pagination, même étendue ! Cette première approche toutefois souligne bien à notre sens les enjeux actuels des BU, et les contributions ici proposées montrent, s'il en était besoin, qu'au-delà des problématiques propres à la nature particulière des établissements, notre métier, en bibliothèque universitaire comme en bibliothèque spécialisée ou en lecture publique, est confronté aujourd'hui aux mêmes défis, aux mêmes difficultés mais aussi aux mêmes élans, à une dynamique commune : il revenait bien à l'ABF de mettre à jour à nouveau cette unicité du métier de bibliothécaire, son mouvement, tout en rendant hommage au travail de nos amis de l'ADBUI, indispensable dans sa spécificité et sa complémentarité.

À la richesse du dossier répond pour ce numéro l'abondance de la partie magazine où vitalité de l'activité des groupes régionaux (journées d'étude, voyages professionnels), coups de projecteurs portés sur l'international (congrès de l'Ifla à Séoul, réunion des bibliothèques métropolitaines à Paris, situation des bibliothèques au Liban), rubriques « hors les murs » et constructions se complètent pour offrir une image la plus diversifiée possible de notre présent. Mais l'avenir n'est pas oublié : arrêt sur image pour la loi DADVSI, synthèse des enquêtes en cours sur les publics des bibliothèques, préparation du congrès de Nantes... Les perspectives restent ouvertes et... à travailler : la publication de nos nouveaux statuts, rendus officiels depuis le 27 septembre dernier, avec les élections toutes proches et le lancement annoncé des nouveaux groupes de travail et commissions, nous y incite plus que jamais.

GILLES ÉBOLI

Au sommaire des prochains numéros de BIBLIOTHÈQUE(S)

- n° 31 : L'Inde – 28 février 2007
- n° 32 : Pays de Loire – 30 mai 2007
- n° 33 : Photographie – 31 juillet 2007
- n° 34/35 : Les sciences – 15 octobre 2007
- n° 36 : Dom-Tom – 31 décembre 2007

BIBLIOTHÈQUE(S)

30

DÉCEMBRE
2006

Sommaire

4 **Bibliobréves**

Dossier **BU, LA RELÈVE ?**

- 10 Essai d'état des lieux, par MARIE-DOMINIQUE HEUSSE
14 Les bibliothèques universitaires d'Île-de-France, par PIERRE CARBONE
20 L'intégration des bibliothèques d'UFR par les SCD, par CAROLINE GAYRAL
23 Des bibliothèques délocalisées..., par ANNE-MARIE MOULIS
26 Un exemple de Cadist : la bibliothèque de Dauphine, par ISABELLE SABATIER
29 Du catalogue à l'accès aux ressources électroniques, par RAYMOND BÉRARD
34 Couperin à la croisée des chemins, par FRANÇOIS CAVALIER
39 Les CFCB, par CHRISTOPHE PAVLIDÈS
40 USA : l'American Library Association à la rescousse, par MICHAEL DOWLING
45 Congo : avant, après... La BU de l'Université de Kinshasa,
par DOROTHÉE MAKWANZA MBISHI-AMBELE

Actualités de l'ABF

- 50 *Les gens. En bref*
52 L'avenir du document sonore en bibliothèque, par HUGUETTE SIRÉJOL
53 Les médiathèques de comités d'entreprise partenaires du réseau
institutionnel de la lecture publique, par PHILIPPE PINEAU
55 La médiathèque est au garage..., par ANNE VERNEUIL
57 La route des Flandres, par ÉTIENNE ROUZIÈS
59 Les bibliothécaires picards en République tchèque !,
par CHRISTIANE MÉCOZZI
61 Les bibliothèques après la loi DADVSI, par DOMINIQUE LAHARY

Reportages

- 64 Les bibliothèques : des moteurs dynamiques
pour la société du savoir et de l'information, par CHRISTIANE BARYLA
68 Regards croisés : les bibliothèques publiques des grandes villes
du monde, par ALINE GIRARD-BILLON

Liste des annonceurs

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| • Sofia | 2 ^e de couverture |
| • Onisep | 3 ^e de couverture |
| • Borgeaud Bibliothèques | 4 ^e de couverture |
| • Electre | p. 13 |
| • Ebsco | p. 17 |
| • Demco | p. 25 |
| • Materic | p. 33 |
| • BRM | p. 43 |
| • Le Robert | p. 49 |

Espaces et architecture

- 72 Espaces, pensée
- 72 1. L'esthétique fonctionnelle de Pierre Riboulet, par JEAN-CLAUDE ANNEZER
- 75 2. Espèces d'espaces : la Bibliothèque Robert de Sorbon, par CARINE EL BEKRI-DINOIRD

Hors les murs

- 78 Les bibliothèques de la santé, entretien avec SOPHIE MARCHAUD

Réflexions

- 83 Courants porteurs ?, par GILLES ÉBOLI

Bibliomonde

- 85 Liban, un programme à l'épreuve du feu, par MARIE-HÉLÈNE BASTIANELLI

Parole(s) d'éditeur

- 88 Pages de PUB, entretien avec ANTOINE POLI

Notes de lecture

- 91 *Les bibliothèques éditent*
Stendhal, la révolte et les rêves, par PHILIPPE LEVREAUD • *Gustave Dutailly. Les plaisirs d'un collectionneur d'affiches*, par PHILIPPE LEVREAUD
• *Les vacances, un siècle d'images, des milliers de rêves, 1860-1960*, par PHILIPPE LEVREAUD • *Léopold Sédar Senghor, le poète et les peintres*, par PHILIPPE LEVREAUD
- 93 *Boîte à idées, boîte à outils*
Tumulte, par PHILIPPE LEVREAUD • *La bibliothécaire jeunesse, une intervenante culturelle : 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans*, par GENEVIÈVE BOULBET • *Passeurs de lecture : lire ensemble à la maison et à l'école*, par ANAÏS MAURICEAU
- 94 *Premiers pas*
Revue Utile, par PHILIPPE LEVREAUD • Éditions Migrilude : *Bon appétit Suzy!* et *Joyeux Noël!*, par PHILIPPE LEVREAUD
- 95 *Histoire de livres, livres d'histoire*
Les manuscrits du Touat : le Sud algérien, par AHMED RADJAÏ • *Manuscrits et bibliothèques musulmanes en Algérie*, par AHMED RADJAÏ • *Les réseaux du livre islamique : parcours parisiens*, par AHMED RADJAÏ • *L'édition littéraire aujourd'hui*, par PHILIPPE LEVREAUD

Les opinions exprimées dans *BIBLIOTHÈQUE(S)* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **9 janvier (Paris, 75)** : « Du rayonnement au fonds virtuel : bibliothèques et documentation à "l'âge de l'accès", journée d'étude annuelle organisée par la FULBI, l'ADUDLO et le Clubze, Salle Bruxelles du FIAP Jean Monnet, 30, rue Cabanis, XIV^e. Rens. : <http://www.fulbi.org/journee2007/programme2007.htm>
Inscr. : inscriptions@fulbi.org

• **20 et 21 janvier, Melun (77)** : 10^e Salon du livre et des vieux papiers, de 9h à 19h, Salle des fêtes. Chaque année une dizaine d'éditeurs et 60 libraires et négociants en livres et vieux papiers proposent aux amateurs, un très large éventail de livres anciens et d'occasion, de gravures et documents anciens.
<http://perso.orange.fr/amisdulivre/>

• **24-26 janvier, Paris (75)** : le SITEM (salon des équipements des lieux de culture) se double d'une première édition du SIME (Carrousel du Louvre). Sites et événements mettant en valeur le rôle de la culture dans la construction d'une identité urbaine. Un colloque professionnel (25 et 26/01) dressera un état des lieux des initiatives mises en œuvre.
<http://pull.xmr3.com/p/12154-97322-40FA/51158797/A>
www.simesitem.fr.htm

• **25 janvier, Angoulême (16)** : le Centre national de la bande dessinée et de l'image propose un rendez-vous professionnel à l'occasion du Festival international de la bande dessinée. Visite commentée de la bibliothèque et du centre de documentation, présentation de l'actualité éditoriale et d'une sélection de nouveautés. Accès gratuit sur inscription : Marilyn Mesnier, tél : 05 45 38 65 65
mmesnier@cnbdi.fr
www.bdangouleme.com

suite p. 6

En bref

■ VOIR ENSEMBLE

Dans le cadre de ses Ateliers du forum, la médiathèque Édouard Glissant (Le Blanc-Mesnil, 93) accueille Marie José Mondzain, philosophe, qui s'intéresse au rapport que nous entretenons avec les images. 17/01 : « L'image peut-elle tuer? » ; 20/01 : Rendez-vous Ciné Fil « la poursuite au cinéma ». Vidéothèque : Catherine Bareau. Tél : 01 48 14 22 08.
cbareau@ville-blanc-mesnil.fr

■ SLAM



Les textes de l'atelier de slam poésie qui s'est tenu à la BM Carnegie de Reims en 2005-2006 viennent d'être publiés en un livret gratuit, premier d'une série, car cet atelier, qui permet une véritable mixité des publics va se poursuivre cette année.

■ FIN DE PARTIES

Les éditions Al Dante ont déposé leur bilan : « Nous ne supportons pas la fin d'un éditeur : un goût de mort remonte sur les livres que nous avons de cet éditeur dans notre bibliothèque, et nous rejoint (...) Al Dante n'a pas fait d'excès qu'on sache :

ni de locaux, ni d'à-va-loirs, ni de coups publicitaires. Rien qu'un travail de fond, sur des livres exigeants (...) On se dit qu'en région, Al Dante aurait bénéficié de l'appui d'un CRL, on ne les aurait pas laissés aller dans le mur libéral. » (François Bon, à lire sur : <http://www.lekti-ecriture.com/contrefeux/Alerte-Al-Dante.html>). Inextenso, structure de diffusion rassemblant une quarantaine de « petits » éditeurs indépendants a mis un terme à ses activités fin 2006. Entre les ratés de Volumen qui assurait la distribution, les difficultés de certains éditeurs représentés, l'ampleur de la tâche, « Inextenso s'est retrouvé à un croisement infernal entre la logique de distribution, la logique de librairie et celle des éditeurs » constate Pierre Gaudin, président d'Inextenso et directeur des éditions Créaphis. (Cf. *livre&lire*, mensuel de l'Arald, novembre 2006).

■ CARAVANSÉRAIL INTIME

Deux temps forts du GMEM de Marseille, Centre national de création musicale. Échanges, narrations musicales et découvertes entre musiques contemporaines écrites et improvisées et musiques traditionnelles, « Caravansérail » propose du 16 au 20/01 un « campement » avec quelques haltes en Arménie, avec : Tigran Mansurian, Barre Phillips et Claude Tchamitchian (contrebasses), l'Ensemble Keram, Caravaggio (Bruno Chevillon, Eric Echampard, Benjamin de la Fuente, Samuel Sighicelli),



Sevan Manoukian et Araïk Bartikian, et Lionel Garcin (saxophone solo). « Une approche de l'intimité » (28/02-02/03) mêle fiction et documentaire en une série de films de compositeurs sur d'autres compositeurs. Tél : 04 96 20 60 10. Site : www.gmem.org

■ MOTS À MAUX

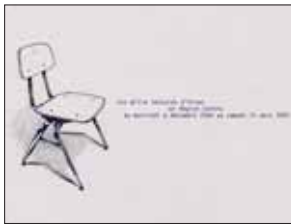
Deux titres utiles, pour en finir avec les uns et bien commencer avec les autres : Michel Voirol, *Anglicismes et anglomanie*, Victoire éditions, coll. « Le métier de journaliste », 3^e éd., et Jacques Gualino, *Dictionnaire pratique informatique, Internet et nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Gualino éditeur, 2006.

■ LAURIERS

Le Prix « Action innovation accessibilité » 2006 a été décerné à la Bibliothèque numérique pour le Handicap (BnH) et remis par Philippe Bas, ministre chargé des personnes handicapées, Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France et les présidents des huit associations représentatives des

personnes handicapées, à l'occasion du congrès de l'Association des maires de France. La BnH est actuellement une plate-forme nationale de téléchargements de livres numériques et audio numériques à destination des personnes handicapées.
<http://bnh.numilog.com>

■ LECTURE AU CENTRE



La région Centre et son CRL a lancé la première de « Mille lectures d'hiver » (depuis le 6/12/2006, mais jusqu'à fin mars 2007) : 100 jours à raison de 10 lectures par jour. Cette initiative vise à favoriser la découverte par l'écoute de textes d'auteurs vivants, français et étrangers tout en soutenant les comédiens lecteurs de la région ou d'ailleurs, et en impliquant le public qui est appelé à accueillir lui-même ces lectures chez soi. Bibliothèques, hôpitaux, classes, cafés, librairies seront aussi de la partie. Rens. au CRL Centre
frederique.breuil@crlcentre.org

Tél : 02 54 72 24 89
Fax : 02 54 73 13 12
Site : www.crlcentre.org

■ LITTÉRATURE EUROPÉENNE

Les 2^e Rencontres de littérature européenne de Strasbourg (16-17 mars) organisées par l'ACEL (Association capitale européenne des littératures) rendront hommage à

Guillevic et aux lauréats de trois prix qui seront tous présents : le poète finlandais de langue suédoise Bo Carpelan (prix Européen de Littérature), Marcel Moreau (prix de Littérature Nathan Katz) et Alfred Kern (prix du Patrimoine Nathan Katz). Leurs traducteurs (Pierre Grouix et Jean-François Eynard) sont également à l'honneur. La BnU est associée à la Ville et à la Communauté de Strasbourg, à la Région, la DRAC Alsace, l'université Marc Bloch et l'Office pour la langue et la culture d'Alsace dans cette manifestation aux choix sans concessions qui se tiendra au Palais universitaire, à l'Hôtel de Ville et au Palais du Conseil de l'Europe.

■ PLUMES REBELLES



7^e édition pour ce salon du livre, Plumes rebelles, organisé à Rennes par Amnesty International France, qui consacre l'écriture comme acte d'engagement du 29/01 au 4/02. Tables rondes, débats sur l'actualité, cafés littéraires, lectures poétiques, théâtrales, rencontres graphiques et jeune public, Plumes

■ MEDIA CRISIS

La 7^e édition des Journées cinématographiques dionysiennes « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » se tiendra du 7 au 13 février au cinéma l'Écran, à Saint-Denis (93). Elle invite à réfléchir au rôle et à la place des médias aujourd'hui. En empruntant son titre à Peter Watkins, elle se place sous le signe du cinéaste politique anglais et son regard critique sur les mass media audiovisuels. Avec 80 films, sans barrière de durée ni de genre, et de nombreux débats, Media crisis permettra également d'imaginer les alternatives à la communication officielle à travers des réseaux indépendants exploitant les films, la vidéo ou Internet. Rétrospective Peter Watkins, hommage au Newsreel de Robert Kramer, carte blanche à Vidéochroniques, courts-métrages réalisés pendant la guerre au Liban de l'été 2006, intégrale Guy Debord, journal TV de Philippe Grandrieux, etc.
Rens. : l'Écran, 14, passage de l'Aqueduc, 93200 Saint-Denis
Tél : 01 49 33 66 88
Fax : 01 49 33 64 32
lecran.stdenis@club-internet.fr
www.lecranstdenis.org



rebelles est ouvert à tous les genres sous toutes les formes : écriture, photographie, peinture, musique ou cinéma, notamment documentaire. Les axes thématiques (Colombie, Palestine, Turquie, prisons, lutte contre le terrorisme et violation des libertés individuelles, hommage à Anna Politkovskaïa) seront déclinés durant la semaine dans de nombreux lieux de rencontres, et approfondis le week-end, Halle Martenot. Partenaires : Maison de la poésie de Rennes, les Champs libres, université Rennes 2, Institut franco-américain, MIR, lycées et collèges, bibliothèques et maisons de quartier, cinémas l'Arvor et Ciné-TNB.

Programme complet : www.plumesrebelles.org

■ FOU FOU FOU



Deux collectifs débordants d'imagination sonore et visuelle, l'Effet vapeur (émanation de l'Arfi lyonnaise, association à la recherche d'un folklore imaginaire) et les studios Folimage (producteurs, entre autres, de *La prophétie des grenouilles*) se sont associés « pour coller aux bobines animées des musiques imagées » : « Bobines mélodies ». « Les joueurs

Agenda

• 27 et 28 janvier, Péronne

(80): le 18^e Salon du livre neuf et ancien de Péronne offre une occasion importante aux auteurs, notamment picards, de présenter des œuvres souvent méconnues. Dédicaces, expositions, animations...

Espace Mac Orlan, de 9h à 19h. Entrée gratuite. Tél : 03 22 73 31 00
d.desousa@ville-peronne.fr

• 28 janvier, Trévoux (01):

11^e Salon du livre et du disque. Salle des fêtes, bd des Combattants à Trévoux (25 km de Lyon). 20 exposants professionnels de Rhône Alpes, de 8h à 18h. Renseignements : Le Tournesol. Tél : 04 74 00 56 20.

centresocialtournesol@wanadoo.fr

• 31 janvier, Paris (75): journée d'étude « Évaluation et validation de l'information sur Internet » organisée par le réseau des URFIST. Amphithéâtre Poincaré, ministère de la Recherche, Carré des sciences, 1, rue Descartes.

• 31 janvier au 4 février, Saint-Paul-Trois-Châteaux (26):

Les bruits sont à l'honneur de cette 23^e fête du livre de jeunesse: un thème tapageur pour entendre paroles envahissantes, poésie sonore et trépidante, et bonnes rumeurs à la source de toutes les histoires... www.slj26.com/www/index.php

• 3 et 4 février, Chartres (28):

1^{er} Salon du livre ancien et moderne de Chartres aura lieu dans la salle Jehan de Beauce (Mairie). Renseignements et inscriptions: Association Ici et Là (c/o Librairie Les P'tits Papiers, 29 rue de la Clouterie, 28000 Chartres, tél.: 02 37 36 33 40).

• 2-17 février, Lozère (48): le Festival jeunesse contes et rencontres en Lozère fera escale dans les villages du département. Rens.: FDFR de Lozère.

Tél : 04 66 49 23 93
ou 04 66 45 03 21

fdfr.48@mouvement-rural.org

réalisent en scène les rêves sonores des héros du ciné.» Mais ils animent également des ateliers. Leur contenu est adapté au lieu qui le reçoit.

Rens. : Pierre-Henri Frappat

phfrappat@arfi.org

Tél : 04 72 98 22 04

ou Aline Valdenaire

avaldenaire@arfi.org

Tél : 04 72 98 22 03

Site : www.arfi.org

■ TUER LE TEMPS



« Hors limites », à l'initiative de l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, est un programme de rencontres thématiques qui se décline, le temps d'une saison, de ville en ville au cœur des bibliothèques. Cette année : « Tuer le temps ».

Programme complet sur :

www.bibliotheque93.fr

Internet

■ AU PORTAIL

Aboutissement d'un projet coopératif initié en 2000 dans le cadre d'un contrat État-région et piloté par l'Arald, le site portail www.lectura.fr permet d'accéder aux catalogues et aux bases de données des 8 bibliothèques des villes-centres de la région Rhône-Alpes (Annecy, Bourg-en-



Bresse, Chambéry, Grenoble, Lyon, Roanne, Saint-Étienne et Valence). Lancé le 29 novembre dernier, il entre dans sa dernière phase : coopération autour des technologies liées à Internet et mutualisation des services offerts au public en vue d'une offre commune à tous les usagers du réseau des villes-centres.

■ BLOG À PART

Pour mieux communiquer et mieux informer les usagers, le SCD de l'Université de Bretagne occidentale (Brest et Quimper) a créé un blog, le Buboblog : informations sur l'actualité culturelle des BU, sur la documentation électronique et veille documentaire sur les nouveaux sites intéressants étudiants et chercheurs : <http://bublog.univ-brest.fr/>

■ POUR L'EXEMPLE

La BnF – agence bibliographique nationale – met en ligne son *Guide pratique du catalogueur* <http://guideducatalogueur.bnf.fr/> (règles de catalogage et d'indexation) pour la création courante des notices bibliographiques et d'autorité dans le catalogue BN-Opale Plus. Mis à la disposition de toutes les bibliothèques, il explicite les choix catalographiques de la BnF, qui visent à préciser ou à compléter les normes Afnor, et à faciliter l'exploitation des notices récupérées dans les catalogues locaux. Pour

en permettre une meilleure utilisation au niveau national, des exemples en format Unimarc seront systématiquement ajoutés à ceux en ISBD et en Intermarc.

■ ESPÉRANCE ET CONSOLATION

Un ensemble de psautiers, recueils de psaumes et bibles (1250 environ) a été acquis par la Bibliothèque de Lyon auprès d'un collectionneur privé. Il s'agit majoritairement d'éditions de l'Ancien régime imprimées à Paris, Lyon et dans toutes les villes protestantes. Cette collection comprend 12 ouvrages du XVI^e s., 250 du XVII^e, 500 du XVIII^e et presque autant du XIX^e s. Ceux-ci viennent compléter des collections déjà riches en ouvrages religieux.

■ GNU HIGH

Le SCD Lyon 2 a financé la traduction française du site web de Gnuteca, SIGB développé par le Centre universitaire brésilien « Univates », répandu au Brésil, jugé prometteur par les professionnels de la documentation. Un partenariat a alors débuté avec César Brod, l'un des développeurs de Gnuteca, afin de créer une interface web en français. Il est distribué sous licence GNU-GPL et peut être copié, modifié et distribué librement. Pour plus de détails, le site web est disponible en français: www.gnuteca.org.br. Le financement de ce travail ne présage en aucun cas des orientations prises par le SCD sur ce projet : il s'agit pour l'heure d'une simple étude destinée à

contribuer à l'ouverture des logiciels métiers libres en bibliothèque. Mais cela peut constituer un premier pas vers un travail de traduction du logiciel lui-même en français ou d'autres langues, si certaines bibliothèques s'avèrent intéressées.
Rens. : Françoise Barré
francoise.barre@univ-lyon2.fr
ou Camille Espiau
camille.espiau@univ-lyon2.fr

■ FRIPES

Fripes est une base de données bibliographiques en sciences politiques, économiques et sociales produite par les services de documentation de l'IEP de Lyon et diffusée en libre accès. Plus de 60 000 références d'articles de périodiques réparties en 2 bases, Fripes83 (1983-1999), et Fripes2000 (depuis 2000), indexés par mots-clés, avec parfois lien sur l'article.
<http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Bases/>
Rens. : Sophie Fotiadi
Tél : 04 37 28 38 95.

■ DURA LEX

Promulguée en août 2006, la loi DADVSI a suscité une nouvelle fiche d'information juridique, mise en ligne sur le site de l'ADBS : http://www.adbs.fr/site/publications/droit_info/droit_DADVSI.php

■ SCIENCES EN LIGNE

Un nouvel outil très complémentaire des encyclopédies généralistes est proposé aux médiathèques : le *Dictionnaire interactif des sciences et techniques*. Référence de la culture scientifique, rédigé par de nombreux spécialistes, il s'adresse à un large

public à la recherche d'un contenu accessible et validé : définitions claires, traductions des termes en anglais, développements didactiques et encyclopédiques, repères historiques et du multimédia. Tarifs négociés par le consortium Carel (www.bpi.fr/carel), plus d'informations sur www.sciences-en-ligne.com

■ DONT ACTES

Histoire, illustration, aspects linguistiques, conservation et restauration d'herbiers, conservatoires botaniques, etc., les actes du colloque « Voyages en botanique » (Besançon, 16 et 17 juin 2005) organisé par l'ACCOLAD sont lisibles sur :

www.livre-franche-comte.com/botanique/botanique.html

■ UN PLAN POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil Régional d'Île-de-France, réuni le 15/11/2006, a débattu de la politique en faveur du livre et de la lecture et a voté la délibération cadre qui précise les axes d'intervention et un ensemble de dispositifs nouveaux cohérent et financé d'aide aux différents acteurs de la chaîne du livre. Cette politique est le résultat d'une concertation en ateliers entre les professionnels du livre et de la lecture. Dans cette perspective, sont favorisés les partenariats et les collaborations avec l'État et

les collectivités territoriales, notamment en accompagnant les investissements nécessaires à la réalisation des bibliothèques et des médiathèques. Seront par ailleurs développés les axes suivants : soutenir et encourager la constitution des réseaux et des regroupements, la librairie et l'édition indépendantes, les revues ; promouvoir la création (résidences d'écrivains, manifestations et prix littéraires) ; se doter d'un centre d'observation et de ressources régional de l'écrit et du livre. Des fiches sont consultables sur : www.iledefrance.fr

International

■ GENÈVE S'EXPOSE

Née au XVI^e s., plusieurs fois déplacée et installée aux « Bastions » depuis 1872, devenue depuis 1907 la BPU (Bibliothèque publique et universitaire) – façon de renforcer sa mission académique –, la Bibliothèque de Genève, dont Jean-Jacques Rousseau refusa la direction en 1757, dévoile ses trésors depuis le 23 novembre 2006 dans l'exposition : « Arts, savoirs, mémoire. Trésors de la Bibliothèque de Genève » au musée Rath. Ils resteront visibles jusqu'au 18 février : cartes rares, papyrus et incunables, manuscrits médiévaux enluminés, collection musulmane, reliures, manuscrits de Rousseau, mais aussi Théodore de Bèze, M^{me} de Staël, Rodolphe Töpffer, Amiel ou Saussure, archives de créateurs, livres édités à Genève, affiches Art nouveau, tableaux (dont les fameux portrait de Liotard), etc. Ceci s'accompagne de nombre de conférences, rencontres et entretiens tous les mercredis.

Mais dans le même temps (et jusqu'au 14 avril), la Bibliothèque d'art et d'archéologie se livre à une rétrospective : « Journaux de mode sous toutes les coutures », exposition de périodiques de mode depuis le XIX^e s.

Pour tous les détails, consulter : www.ville-ge.ch/bpu/expos/f/rath-2006.htm
Contact BPU : Catherine Jotterand
Tel : +41 (0)22 418 28 14
catherine.jotterand@ville-ge.ch





▶ 11



▶ 14



▶ 34





▶ 36



▶ 41



▶ 48



▶ 75

BU, la relève ?

D'un rapport l'autre... Vingt ans après ou presque après le « rapport Miquel » qui avait attiré l'attention, au-delà du cercle des professionnels, sur la grande misère des BU au sein de l'université française, le dernier rapport de la Cour des comptes pour l'année 2005 souligne que, malgré les progrès enregistrés dans les années 1990, « le développement des bibliothèques d'enseignement supérieur est encore modeste au regard de celui de nombreux pays comparables sur le plan économique et scientifique. »

Le présent état des lieux enregistre avant tout une mutation dont les rénovations et les constructions nouvelles, nombreuses, sont le signe. Un double mouvement, centrifuge – décentralisation, délocalisations – et centripète – regroupements, mises en réseaux – traduit le remodelage qui affecte ensemble la carte politique et administrative, et la distribution des savoirs, des outils et des accès à la connaissance.

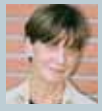
Les missions transversales, évoquées dans ce dernier rapport, seront peut-être notre meilleur guide pour saisir les cohérences nouvelles qui se font jour dans cet instantané nécessairement tremblé. De l'Abes aux Cadist, à Couperin et au CTLes, à la politique de formation, nous avons multiplié les perspectives et les regards jusqu'à ouvrir une fenêtre sur l'étranger, avec vue sur les paysages les plus contrastés, d'Amérique et d'Afrique, Nord et Sud.

« S.O.S. BU », titra-t-on jadis.

Risquons nous maintenant à penser qu'on l'aura entendu.



MARIE-DOMINIQUE HEUSSE
Présidente de l'ADBU
Directrice du SICD Toulouse



Essai d'état des lieux

Dans un environnement profondément modifié où la transversalité des services a pris le pas sur l'organisation en sections, les BU ont dû s'adapter pour assurer la permanence de leurs missions. C'est une véritable mutation qui les a rapprochées du modèle de la bibliothèque hybride.

Vingt ans ont passé depuis le *Décret du 4 juillet 1985 organisant les Services communs de documentation des universités*. Avec le recul, il est permis de dire que ce texte, et celui de 1991 qui l'a complété pour les académies de Paris, Créteil et Versailles, ne se sont pas traduits par une révolution au sein des bibliothèques universitaires. Tout d'abord parce qu'ils ne marquaient pas une véritable rupture par rapport à la période précédente : l'intégration des BU dans leur université était à l'ordre du jour depuis des années et le décret de 1971, déjà, avait pour le moins préparé le terrain. Ensuite parce que l'application du décret de 1985 dans les universités n'a pas été homogène, ni rapide, au point que l'on peut encore trouver en 2006 quelques universités où le SCD a peu de prise sur le fonctionnement des bibliothèques d'UFR.

ÉVOLUTION, RÉVOLUTION

Et pourtant, les BU françaises se sont, en vingt ans, transformées d'une façon radicale. Mais ces transformations sont autant, sinon plus, fonctionnelles qu'institutionnelles. En se risquant à une classification un peu inhabituelle des circonstances et des effets de ces changements, on pourrait distinguer deux catégories :

- **Les évolutions professionnelles**, c'est-à-dire pensées, préparées, impulsées par les personnels des BU, dans une recherche permanente d'amélioration du fonctionnement de leurs bibliothèques. Si les missions fondamentales des BU sont restées les mêmes – sélectionner, acquérir, signaler, mettre à disposition du public, conserver –, les changements techniques ont transformé les pratiques : la généralisation

des systèmes intégrés de gestion de bibliothèque, l'explosion de la documentation électronique et le développement des outils collectifs nationaux ont bouleversé les modes d'accès à l'information ; les constructions décidées dans le cadre des plans U2000 et U3M, mais aussi les très nombreuses opérations de mise en sécurité des bâtiments de BU, ont permis de réaliser certaines adaptations d'édifices devenus peu fonctionnels aux exigences d'une bibliothèque moderne ; la recherche de formules d'assistance aux lecteurs adaptées à la diversité du public étudiant a conduit à développer des modules d'initiation ou de formation à la méthodologie de la recherche documentaire. Les limites principales à ce développement sont celles des moyens, en particulier les moyens financiers : la France en effet est en passe de se situer dans les derniers rangs des pays d'Europe occidentale en matière de moyens dévolus aux bibliothèques universitaires¹.

- **Les évolutions qu'on pourrait qualifier de politiques**, ce sont celles qui sont nées de la rencontre entre les initiatives de la BU et les projets de l'université. Elles réalisent l'esprit – mais pas toujours la lettre – du décret de 1985 sur les SCD. Ainsi, de l'intégration des fonds de bibliothèques d'UFR, d'Institut, de centre de recherche au SIGB ; une fois le catalogue commun réalisé, on peut se poser la question de la mise en cohérence des acquisitions au sein des différents types de bibliothèques de l'université, mise en cohérence qui prend par exemple la forme d'une charte documentaire à l'échelle de l'ensemble de l'établissement. En matière de formation des étudiants, la conjonction entre le développement de ces actions par le SCD et la mise en place des modules de méthodologie dans le cadre du LMD a abouti dans un très grand nombre d'universités à une véritable intégration des formations à la méthodologie documentaire dans les cursus².

1. Voir l'étude comparative des moyens et de l'activité des BU européennes, à paraître.

2. Cf. l'enquête réalisée par l'ADBU, en ligne sur http://www.adbu.fr/article.php?id_article=157.

Plus récemment, les compétences des personnels des SCD en matière de document numérique ont conduit les universités à les associer à des actions telles que le développement des environnements numériques de travail (ENT), voire à leur en confier la responsabilité comme dans le cas de projets d'archives institutionnelles ouvertes, c'est-à-dire les portails de publication en ligne des thèses, articles et documents de recherche.

Si la mission fondamentale reste la même, les actions, les outils et les compétences des SCD se sont, on le voit, fortement étendus, entraînant un certain nombre de conséquences. En matière d'organisation interne des SCD, le modèle s'est largement transformé en une vingtaine d'années : on est en effet passé d'une organisation où l'essentiel de l'activité était concentrée au sein des sections, les services de la direction étant principalement administratifs, à un autre modèle qui fait une place très large aux services à vocation transversale : l'informatisation, la documentation électronique, la coordination de la politique documentaire, la formation des utilisateurs, la formation continue des personnels, et même parfois des tâches internes, comme le traitement des documents, sont assurées par des services rattachés à la direction du SCD, œuvrant pour l'ensemble de l'université. Les sections, c'est-à-dire les bibliothèques physiques, ont pour l'essentiel, dans nombre d'universités, des fonctions d'accueil et d'organisation des services au public³.

MUTATION

Ces transformations ont également des conséquences sur les métiers et les compétences des personnels. Bien entendu, l'informatique a gagné la totalité des procédures de travail, et il n'est pas possible aujourd'hui de travailler en BU, à quelque niveau et dans quelque service que ce soit, sans maîtriser cet outil. Le traitement du document papier, pour beaucoup de collègues, ne constitue plus le cœur du métier, et il leur faut mettre en œuvre des compétences spécifiques, par exemple en gestion de bases de données, en systèmes d'information, ou sur le document numérique⁴. Mais cela n'est pas toujours suffisant, et la réalisation des missions des bibliothèques suppose, de plus en plus, la coopération d'équipes aux métiers distincts mais complémentaires : personnels de bibliothèque, ingénieurs et techniciens ITRF – informaticiens, spécialistes

³. Cf. le rapport sur l'organisation fonctionnelle des Services communs de documentation des universités réalisé par Denis Pallier, Inspection générale des bibliothèques.

⁴. Cf. BiblioFil, le référentiel de la filière bibliothèque <http://www.education.gouv.fr/cid291/bibliofil-le-referentiel-de-la-filiere-bibliotheque.html>.



Extension de 1200 m² à la BU des sciences et philosophie de Rennes 1 réalisée de février 2004 à mai 2005.



Pose des rails du magasin (BU Rennes 1).



La salle de philosophie (BU Rennes 1).

multimédia –, enseignants, etc. À l'inverse, on assiste de plus en plus fréquemment à la « découverte » par les universités, par exemple à la faveur de projets de mise en ligne de cours, qu'il existe dans leur SCD des compétences extrêmement précieuses en matière de référencement, c'est-à-dire la définition et l'élaboration de métadonnées normalisées – en d'autres termes, l'indexation de documents numériques, ce qui n'est à tout prendre qu'un avatar du catalogage ! C'est

QUELQUES SIGLES ET ACRONYMES

BIU : Bibliothèque interuniversitaire.

Cadist : Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique.

Cerimes : Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur.

CGM : Catalogue général des manuscrits.

Cines : Centre informatique national de l'enseignement supérieur.

Couperin : Consortium universitaire de périodiques numériques.

CTLes : Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

ENT : Environnement numérique de travail.

EPCSP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

ITRF : Ingénieurs, techniciens, administratifs de recherche et de formation.

LMD : Licence, master, doctorat.

Pres : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

SCD : Service commun de documentation.

SHS : Sciences humaines et sociales.

SICD : Service inter-établissement de coopération documentaire.

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque.

Sudoc : Système universitaire de documentation.

UFR : Unité de formation et de recherche.

ainsi que la classification Dewey est en train de vivre une deuxième vie dans les projets d'environnement numérique de travail des universités...

Vingt ans plus tard, les BU ont donc, à peu près partout, réussi une double mutation : celle de la modernisation et de la diversification des services, et celle de l'intégration à l'université. Désormais le modèle qui prévaut est celui de la *bibliothèque hybride*, c'est-à-dire la coexistence de la bibliothèque physique (bâtiments, collections papier, services au contact du public) et de la bibliothèque numérique dont les documents et les services sont distribués sur l'ensemble de l'université et bientôt, grâce aux ENT, accessibles de n'importe où pour les étudiants et les personnels de l'établissement. Même si, aujourd'hui, la documentation en ligne est majoritairement destinée aux chercheurs, il serait réducteur de faire correspondre la bibliothèque physique aux besoins des étudiants débutants (niveau licence) et la bibliothèque numérique à ceux des étudiants avancés et des enseignants-chercheurs : dans certaines disciplines (en SHS notamment)

la documentation papier pour la recherche a encore un bel avenir vu le retard des publications électroniques ; à l'inverse, l'émergence d'une offre convenable de manuels en ligne pour les étudiants de premier cycle interdit de considérer que les ressources électroniques sont réservées aux seuls chercheurs. Le système d'information documentaire à mettre en place pour organiser les accès et faciliter la recherche dans l'ensemble des documents disponibles, intégré dans l'ENT, est l'ambition professionnelle majeure des BU d'aujourd'hui.

UN ÉQUILIBRE MENACÉ ?

Dans cette nouvelle logique, la question longtemps sensible de la coexistence entre les bibliothèques intégrées (au sens du décret de 1985, c'est-à-dire les sections des BU et les bibliothèques d'UFR intégrées aux SCD) et associées (pour l'essentiel aujourd'hui les bibliothèques des centres de recherche) a perdu de son importance : ou bien il s'agit de bibliothèques ayant un niveau de fonctionnement professionnel – personnel permanent et formé, collections gérées dans le SIGB, services au public clairement identifiés – et alors, quel que soit leur statut, elles se trouvent de fait dans le domaine d'intervention du SCD ; ou bien ce sont de simples collections de revues et de livres, avec une gestion empirique, voire pas de gestion du tout : il est intéressant pour le SCD de repérer l'existence de ces fonds et de les signaler dans le catalogue, mais on peut faire le pari que l'accroissement de la documentation en ligne fera disparaître la nécessité de leur existence.

Les BU ont atteint aujourd'hui une position d'équilibre au sein de leur université, organisant l'accès à tous les types de documents, pour toutes les catégories de publics et pour l'ensemble de l'établissement. Que va devenir cet équilibre dans le cadre de nouvelles formes d'organisation universitaire annoncées depuis quelque temps ? Le rapprochement de certaines universités (les plus anciennes et/ou celles où la part de la recherche est la plus importante) au sein de Pres (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) qui existeront à côté d'établissements plus petits et voués, semble-t-il, principalement à l'enseignement en premier cycle, fait resurgir le spectre d'un système à deux vitesses. La question fait aujourd'hui l'actualité et suscite quelques inquiétudes. Restons optimistes cependant : les BU ont démontré qu'elles savaient s'adapter pour remplir au mieux les missions qui leur sont confiées ; gageons qu'à l'avenir encore elles pourront mettre en œuvre la meilleure organisation et les meilleures réponses possibles aux exigences du service public de l'enseignement supérieur. ■



Bénédicte Dupré-Paturel
Conservateur et responsable informatique
à la Bibliothèque de Caen

“ **Nous sommes passés** des CD Rom electre à **electre.com** depuis maintenant 6 mois. Il était en effet indispensable que tous les bibliothécaires aient un accès en ligne à la recherche bibliographique pour mener à bien notre nouvelle politique d'acquisition. Celle-ci concerne à la fois la bibliothèque centrale de Caen, 7 bibliothèques de quartiers et celles du réseau de la communauté d'agglomération de Caen La Mer qui regroupe Caen, Hérouville et Ifs. Nous avons travaillé ensemble sur le nombre d'accès afin d'optimiser la répartition du coût. L'investissement fait a permis de servir beaucoup plus de gens et beaucoup plus de services qu'avec les CD Rom. Aujourd'hui, nous avons mutualisé 9 accès qui, grâce à des codes communs ou réservés à certaines bibliothèques, servent quotidiennement à une trentaine de personnes dans de nombreux aspects de leur vie de bibliothécaire... et pas seulement pour les acquisitions évidemment! ”

electre.com

L'information bibliographique professionnelle

PIERRE CARBONE
 Directeur du SCD de l'université
 Paris 12 Val-de-Marne



Les bibliothèques universitaires d'Île-de-France

L'extension et la multiplication des sites universitaires ont marqué l'après-guerre, puis l'après 1968. L'ère de l'informatique ouvre maintenant l'âge du regroupement et du partage : missions, espaces, fonctions se redistribuent tandis qu'avec U3M, la modernisation des bâtiments s'efforcera de rattraper celle des services. L'enjeu est désormais international.



La BU de Saint-Quentin-en-Yvelines.

des BU de tailles différentes, avec des équipements de plus de 10 000 m² (Orsay, Nanterre, Saint-Denis) et d'autres de moins

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, les BU franciliennes¹ se sont développées par étapes, suivant l'expansion de la population étudiante et l'ouverture de nouveaux sites universitaires, en rayonnant par cercles concentriques de plus en plus larges autour du Quartier latin à Paris et en périphérie, puis en grande banlieue, pour aboutir à une desserte répartie sur l'ensemble du territoire de l'Île-de-France.

Le premier cercle réunit les actuelles bibliothèques interuniversitaires (BIU), à l'origine bibliothèques des anciennes facultés, presque toutes sises au Quartier latin, pour la plupart détentrices de fonds créés avant ou pendant la Révolution ou constitués depuis le XIX^e siècle. Cette catégorie rassemble de grandes bibliothèques de recherche, de notoriété mondiale, et dotées de fonds patrimoniaux importants.

Le deuxième cercle apparaît avec l'essaimage des facultés dans de nouveaux centres universitaires, à Paris même ou en périphérie, qui a conduit après mai 1968 à la division de l'Université de Paris en treize universités. Cette catégorie comprend

de 5 000 m² (Tolbiac, Censier, Clignancourt...). On y trouve des bibliothèques pluridisciplinaires et d'autres à dominante disciplinaire. Les sections santé y constituent un groupe particulier, dont la carte épouse celle des CHU.

Le troisième cercle est celui des nouveaux sites créés dans les années 1980-1990 : quatre universités nouvelles, dont une (Marne-la-Vallée) attend toujours la construction d'une bibliothèque. De plus, de nouvelles antennes universitaires ont été dotées de centres documentaires rattachés aux BU existantes ; la plupart (à l'exception de Melun, centre juridique et économique) concernent des sites IUT.

ORDONNER, COORDONNER

Les rôles et missions respectifs de ces bibliothèques ont évolué depuis 1968 à mesure du développement universitaire, ce qui a conduit à trois changements statutaires en vingt ans². L'intégration des bibliothèques dans les universités s'est renforcée à chaque étape. En 1972 furent créées trois BIU gérant l'ensemble des bibliothèques de Paris intra-muros, et des BU « périphériques » (Paris 8, 9, 10, 11, 12 et 13). L'excès de centralisation dans Paris intra-muros fut ensuite corrigé fin 1978 par la création de BU dans chaque université de Paris (sauf à Paris 2 alors desservie par la BIU Cujas) ainsi que de 9 BIU et d'une Réunion des bibliothèques universitaires de Paris³. Enfin, en 1991, les services communs de la documentation (SCD)⁴ furent mis en place dans toutes les universités franciliennes (y compris Paris 2). Les universités se sont engagées dans la définition de leur politique documentaire, et y

2. Décret n°72-132 du 10/02/1972 appliquant la loi du 12/11/1968 et l'arrêté du 21/03/1970 constituant 13 universités au lieu de l'ancienne Université de Paris ; décret n°78-1122 du 16/11/1978 ; décret n°91-321 du 27/03/1991 pris en application du décret n°85-694 du 4/07/1985 sur les SCD des universités.

3. La RBUP était chargée de missions communes et fut mise en extinction à partir de 1985.

4. Les SCD fédèrent la BU et les autres bibliothèques (d'UFR, de département, d'institut, de laboratoire) en un seul ensemble au sein de l'université, et mettent en œuvre la politique documentaire de leur université.

1. Cet article traite des bibliothèques des universités et n'aborde pas les bibliothèques des grands établissements en raison de leurs spécificités.

ont été encouragées par la négociation globale d'objectifs et de moyens dans le cadre de contrats quadriennaux d'établissement avec l'État. Mais l'application du nouveau texte a ravivé des tensions entre elles au sujet des reversements de droits de bibliothèque aux BIU. L'application à ces BIU des nouveaux statuts de Service inter-établissements de coopération documentaire (SICD) a été laborieuse. Les universités gestionnaires des SICD les ont davantage perçus comme une charge que comme une richesse patrimoniale au moment où elles soutenaient plus activement leur propre SCD.

Les SICD ont aussi des missions nationales et sont encore, de ce fait, à la recherche d'un statut qui leur convienne. Le décret de 1991 ouvre la possibilité de constituer des groupements d'intérêt public pour les BIU : ce statut⁵ a été adopté provisoirement pour la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (Bulac). Depuis, la Bibliothèque d'art et d'archéologie n'est plus une BIU, mais un département au sein d'un établissement public commun à la Culture et à l'Éducation (l'Institut national d'histoire de l'art), et un nouveau SICD a été créé (la bibliothèque Sainte-Barbe).

5. Envisagé un temps pour la BDIC.

Les relations entre SCD et SICD ont donc été redéfinies au cours de la dernière décennie, mais les universités ont toujours des difficultés à articuler au mieux des politiques documentaires d'établissement avec une politique de coopération documentaire. C'est pourtant une nécessité, car les publics ignorent les frontières institutionnelles, et s'ils ont recours à la bibliothèque de leur université, ils en fréquentent d'autres (les SICD de Paris-centre pour les doctorants et chercheurs⁶, des bibliothèques d'UFR, la BnF, la BPI, etc.). Le Comité de la documentation des universités des académies de Paris, Créteil et Versailles, créé par arrêté en 1991 sur une recommandation du rapport Miquel⁷ n'a pu jouer ce rôle de coordination que sur une brève période, de 1993 à 1996, avant de s'éteindre.

Plus récemment, au cours de la décennie passée, les institutions concernées par la lecture publique et universitaire à Paris (Ville de Paris, BnF, BPI, Cité des sciences et de l'industrie de la Villette, DES, DLL) ont tenté de se coordonner au

6. L'accès des étudiants à certaines BIU, à dominante recherche, a été limité en 1994 aux 3^e cycles.

7. André Miquel, *Les Bibliothèques universitaires*, rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, La Documentation française, coll. des rapports officiels, 1989.

LE CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CTLes)

Créé par le décret n°94-922 du 24/10/1994, et implanté à Bussy-Saint-Georges sur le même site que le CTL de la BnF, le CTLes a fêté ses dix ans d'activité cet automne. Établissement public national à caractère administratif doté d'une capacité d'environ 3 millions de documents, il a notamment pour mission d'offrir aux BU, aux bibliothèques des établissements de recherche et des grandes écoles, de stocker les documents les moins communiqués¹.

Travaillant essentiellement avec les établissements de Paris et d'Île-de-France, il propose un partage des magasins ou des collections. Dans le premier cas, les collections restent la propriété des bibliothèques déposantes et peuvent être complètes ou non. Elles sont aussi souvent redondantes. Dans le second, les documents devenus propriété du CTLes subissent un dédoublement systématique. Les collections dépoussiérées, inventoriées, conditionnées, sont conservées selon les normes de conservation à long terme. Leur communication dans le cadre du PEB s'effectue aussi bien aux établissements versants qu'à l'ensemble des bibliothèques qui en font la demande en France et à l'étranger.

S'il est indéniable que les cessions permettent d'économiser de la place dans les magasins du CTLes, on ne peut toutefois envisager la transformation de tous les dépôts en cessions. Contrairement aux établissements comparables en Europe du nord (Estonie, Finlande, Norvège), le CTLes n'est pas seulement une *repository library* ayant pour vocation la constitution d'un fonds propre. Il est avant tout un outil de conservation partagée qui répond aux besoins à court et à moyen terme des établissements versants en jouant aussi un rôle de *depository library* avec des collections qu'il stocke et qui ne lui appartiennent pas.

D'une capacité de 80 kml, le CTLes a reçu à ce jour 36 477 m linéaires de documents (54% en cession, 46% en dépôt). Les collections de périodiques représentent 55% de l'ensemble des fonds. Les transferts qui ont lieu à raison de 100 m linéaires en moyenne par semaine sont programmés sur des périodes de deux ans dans le cadre d'un marché avec un transporteur. Le nouveau marché démarrera en 2008, année qui devrait se traduire par un accroissement sensible des flux d'accueil des documents pendant quelques mois : le centre devrait alors accueillir provisoirement les collections de la Sorbonne (environ 20 kml) le temps de sa fermeture pour réhabilitation et mise aux normes. Cette masse serait

1. Documents à rotation lente dont la communication est inférieure à 1 m linéaire/an.



Entrée du CTLes, vue intérieure.



Le magasin de grande hauteur : documents en dépôt.



Les magasins traditionnels : documents en cession.

stockée à la fois dans des magasins traditionnels, dans des magasins de grande hauteur et sur une plateforme aménagée en 2006. La communication des collections serait alors assurée par des navettes journalières.

Le plan de conservation partagée répartie des périodiques de médecine. La conservation partagée avec mise à disposition d'espaces de stockage, de capacités de traitement et de fourniture de documents se traduit différemment en fonction des besoins des établissements. Mais la notion de gestion coopérative demeure une constante. L'exemple du plan de conservation partagée répartie des périodiques de médecine en Île-de-France en est une illustration supplémentaire. L'Académie de médecine ainsi que 7 universités de Paris et sa région participent à ce plan piloté conjointement par la BIUM et le CTLes, et soutenu par la sous-direction des bibliothèques et de la documentation². Il vise à constituer, pour chaque titre de périodique, des pôles de conservation désignés parmi les participants. Les premiers effets du plan, à savoir les transferts, se sont concrétisés dès 2005. Le CTLes est à la fois l'un des animateurs et l'un des participants de cette gestion des collections rétrospectives.

Le dépôt légal. Mais il est une autre mission, tout aussi importante bien que moins connue. Depuis 1997, le CTLes est chargé de la collecte auprès de la BnF de l'un des exemplaires du dépôt légal (monographies exclusivement) et de sa distribution auprès d'une quarantaine de bibliothèques attributaires. Le décret 2006-696, qui modifie les règles du dépôt légal en fixant notamment à 2 le nombre d'exemplaires déposés par les éditeurs, n'apporte pas de changements majeurs au quotidien pour le CTLes. En effet, au-delà d'une redéfinition des profils et d'une diminution du nombre d'établissements appelés à recevoir les documents dont seule la masse à traiter devrait connaître une légère diminution pour atteindre environ 25 000 documents annuels. À titre d'exemple, la BIUM recevra le deuxième exemplaire de toutes les monographies en médecine, psychiatrie et odontologie. Toutefois, il apparaît nécessaire à l'occasion de cette réforme de renforcer les liens de partenariat privilégié entre le CTLes et les différents acteurs (BnF, BU...) afin de rendre ses redistributions plus visibles et de mieux répondre aux attentes des établissements.

Jean-Louis Baraggioli

2. Université René Descartes-Paris 5, université Pierre et Marie Curie-Paris 6, université Denis Diderot-Paris 7, université Paris Sud-Paris 11, université Val-de-Marne-Paris 12, université Paris Nord-Paris 13, université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

sein d'un Observatoire permanent de la lecture publique à Paris (OPLPP). Leur action n'a pu aller au-delà d'enquêtes de fréquentation auprès des usagers des bibliothèques parisiennes⁸ et de la publication d'un plan-guide des bibliothèques à Paris. L'OPLPP entendait pourtant harmoniser leurs horaires d'ouverture et réaliser une carte unique d'accès à l'ensemble des bibliothèques de Paris⁹.

ÉTAT-RÉGION, LES AVENTURES DE LA DIALECTIQUE

En fait, jusqu'à maintenant, la coordination à l'échelle régionale a rarement résulté de la coopération entre universités ou avec des partenaires locaux, mais plus souvent de décisions de l'État. Cela tient surtout au rôle national de certaines grandes bibliothèques et au poids de l'Île-de-France. On compte des SICD parmi les bibliothèques Cadist¹⁰ (la Sorbonne, la

BIUM, la Pharmacie, la BIC, Jussieu, Cujas), mais aussi des SCD (Paris 8, Dauphine, Paris 11). L'Île-de-France réunit 11 des 26 bibliothèques Cadist¹¹ et joue un rôle majeur dans ce réseau. Certains de ces Cadist sont aussi des pôles associés thématiques de la BnF.

La coopération dans le domaine de la conservation résulte aussi d'une impulsion nationale, avec la création de la première bibliothèque de dépôt en France, le CTLes. Les transferts au CTLes ont allégé les magasins et permis d'engager des actions de coopération. Le plan de conservation partagée des périodiques du secteur médical pourrait être suivi d'initiatives dans d'autres secteurs disciplinaires (cf. encadré p. 15-16).

Plus récemment, la préfiguration de la bibliothèque Sainte-Barbe a conduit la Direction de l'enseignement supérieur à lancer le projet d'une carte documentaire du Quartier latin. Après un état des lieux engagé en 2005, les SCD et SICD du Quartier latin devraient mettre en place une politique d'acquisition concertée pour chaque discipline¹².

8. Cf. l'enquête OPLPP-SCP en 1997, dont les résultats ont été publiés en 1998. Voir : Aline Girard-Billon, Jean-François Hersent, « Pratique des bibliothèques à Paris aujourd'hui, résultats d'une enquête de l'Observatoire permanent de la lecture publique à Paris », *BBF*, t. 43, n°4, 1998, p. 13-22.

9. La carte « Étudiant à Paris » lancée en 2004 par la Ville de Paris avec les universités volontaires pourrait à terme jouer ce rôle.

10. Les Cadist constituent des réseaux disciplinaires nationaux pour la recherche et reçoivent des crédits pour développer des ressources françaises et étrangères aussi exhaustives que possible.

11. Dont deux bibliothèques de grands établissements (le Muséum et l'Observatoire).

12. Emmanuelle Gondrand-Sordet, « La mise en œuvre d'une politique documentaire de site, l'exemple du Quartier latin », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 51, n°1, p.74-80.

Et si vous passiez au livre électronique ?



- Éliminez de nombreuses procédures manuelles et physiques,
- Offrez un accès optimisé à vos collections d'ouvrages,
- Proposez une plus grande disponibilité du matériel et de meilleures conditions d'utilisation,
- Gagnez de la place en rayonnage,
- Supprimez les risques de détérioration et de vol du matériel.

EBSCO est fournisseur officiel des collections de livres électroniques de grands noms de l'édition internationale parmi lesquels Springer, Taylor & Francis, Cambridge University Press, Wiley et Pan American Health Organization.

Faites appel à un expert pour la fourniture de vos collections de livres électroniques et bénéficiez des mêmes avantages qu'avec les revues électroniques : facilité de gestion, service clients personnalisé, intégration de vos collections aux interfaces Web EBSCO.

www.ebsco.fr

CUSTOMERFOCUSEDCONTENTDRIVEN

EBSCO
INFORMATION SERVICES



Certifié ISO 9001:2000



© G. Fossier/Université Denis Diderot

Sainte Barbe, les travaux.

Le poids des grandes bibliothèques du Quartier latin et leur rôle national ne doivent cependant pas faire oublier un des faits majeurs de ces quinze dernières années : le développement des SCD, en particulier dans les universités périphériques et les universités nouvelles. On peut tirer trois constats du tableau retraçant l'évolution des BU d'Île-de-France de 1991 à 2003 (cf. tableau ci-dessous) :

- La part des SICD en Île-de-France reste importante, mais elle diminue sur l'ensemble des critères. Elle demeure

toutefois majoritaire pour les collections ainsi que pour les abonnements de périodiques. Le poids de leurs fonds est

évident : deux SICD rassemblent plus d'un million de livres (Sorbonne et Sainte-Geneviève), trois d'entre eux plus de 500 000 (Cujas, Langues orientales et la BDIC), tandis que le seul SCD à franchir ce seuil est Paris 10.

- Les académies de Créteil et Versailles se renforcent : on le voit pour les moyens (capacités d'accueil, personnel, collections) comme pour l'activité (entrées, prêts et communications).

- Le poids de l'Île-de-France au plan national, important, varie selon les critères : particulièrement fort pour les collections, il l'est moins pour les capacités d'accueil, les acquisitions et l'activité ; la province s'est renforcée, dans l'ensemble, à la suite du rattrapage engagé dans le cadre de la contractualisation.

Ce rééquilibrage de la carte documentaire francilienne depuis 1990 résulte aussi des investissements d'Université 2000

LES BU D'ÎLE-DE-FRANCE – DONNÉES DE BASE EN 2003 ET ÉVOLUTION DEPUIS 1991

(Données 1991 entre parenthèses et en italique) ¹

	Paris	Créteil	Versailles	Total	BIU % du total Île-de-France	Île de France % du total France
Étudiants inscrits à l'université	189 653 (206 107)	82 895 (58 030)	90 149 (64 782)	362 697 (328 919)		25,89 (26,61)
Surfaces en m ²	100 164 (92 879)	45 297 (19 151)	72 657 (51 656)	218 118 (163 686)	35,60 (49,48)	23,25 (25,67)
Places assises	11 763 (11 714)	5 351 (2 426)	7 256 (5 750)	24 370 (19 890)	19,86 (32,05)	22,53 (30,22)
Personnel	934 (763)	250 (126)	404 (235)	1 588 (1 124)	39,17 (51,16)	30,47 (35,04)
Entrées	6 852 138 (5 332 791)	3 061 318 (1 404 222)	2 766 182 (1 542 044)	12 679 638 (8 279 047)	15,92 (34,52)	23,52 (28,15)
Prêts et communications	2 542 334 (2 953 701)	713 803 (482 985)	1 006 968 (761 416)	4 263 105 (4 198 075)	33,22 (52,49)	26,66 (37,19)
Collections						
Livres : volumes	6 160 608 (5 351 798)	890 703 (444 383)	1 854 982 (1 155 702)	8 906 293 (6 951 883)	60,17 (74,58)	32,13 (39,10)
Périodiques : titres	117 397 (97 829)	18 887 (5 506)	55 709 (48 608)	191 993 (151 943)	71,94 (82,55)	40,42 (43,79)
Acquisitions et dons						
Livres : volumes	174 276 (118 361)	56 021 (28 355)	73 133 (44 744)	303 430 (191 460)	33,26 (43,57)	28,46 (33,85)
Périodiques : titres	30 760 (36 460)	5 077 (2 913)	9 898 (9 520)	45 735 (48 893)	54,26 (71,46)	31,16 (39,57)
Dépenses documentaires en K€	14 141 (6 522)	2 972 (990)	4 541 (1 960)	21 654 (9 472)	43,07 (52,28)	28,89 (31,54)

¹ Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, *Annuaire des bibliothèques universitaires 2003*, La Documentation française, 2005.

et du plan U3M¹³ : les surfaces nouvelles ou rénovées par académie sont de 17 536 m² pour Versailles, 25 301 m² pour Créteil (dont 12 500 m² à Paris 8 et 6 420 m² au CTLes), et de 8 200 m² pour Paris.

À L'HEURE EUROPÉENNE

On constate en même temps l'urgence de moderniser les bibliothèques de Paris centre qui ne peuvent rendre un service à la hauteur de leurs ressources. Une amélioration devrait se produire avec les projets U3M en cours : près de 45 000 m² de surfaces nouvelles ou rénovées vont ouvrir dans l'académie de Paris et 2 700 m² dans l'académie de Créteil. Le comité stratégique de la mission U3M pour les bibliothèques d'Île-de-France¹⁴, sous la direction de Daniel Renoult, a proposé fin 2000 un schéma régional pour renforcer la cohérence du réseau documentaire. Ce schéma prévoit la réalisation d'opérations urgentes et structurantes (Sainte-Barbe, la création de la Bulac et le transfert de Paris 7 dans la ZAC Tolbiac), la poursuite du développement des universités périphériques et la rénovation des bibliothèques de Paris intra-muros. Mais nombre de ces projets ne verront leur terme que dans le prochain contrat de projet 2007-2013.



La BU de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Des opérations complexes de mise en sécurité et de rénovation des locaux existants ont été réalisées ou sont en cours (notamment à la bibliothèque Cujas, à Jussieu dans le cadre du désamiantage). À court terme, la sécurisation de la Sorbonne aura des conséquences pour l'ensemble francilien, car elle va entraîner un fonctionnement provisoire – avec une salle de consultation à Sainte-Barbe – et une tension sur les places de travail à Paris pendant les travaux qui devraient démarrer en 2008.

13. Cf. Anne-Marie Chaintreau, « Universités du troisième millénaire (U3M). Les bibliothèques universitaires », in *BIBLIOTHÈQUE(S)*, n°23/24, Architecture, pp. 45-46.

14. Ministère de l'Éducation nationale, Rectorat de Paris, Mission interacadémique – Plan U3M Contrat de plan État-région 2000-2006 Île-de-France, *Une stratégie pour les bibliothèques en Île-de-France*, Comité stratégique pour les bibliothèques en Île-de-France, rapport d'étape, 28/12/2000.



Le bâtiment des Grands Moulins de Paris accueillera la BU centrale de l'université de Paris 7-Diderot en 2007 sur le site de Tolbiac.

Cette modernisation des bibliothèques s'accompagne aussi d'un essor de l'électronique. L'abonnement à un nombre important de revues en ligne et à de grandes bases de données s'est généralisé dans le cadre du consortium Couperin, et tous les SCD peuvent, quelle que soit la taille de leurs collections imprimées, donner accès à un ensemble de ressources important. Les fonds anciens deviennent également plus accessibles avec la réalisation de plans de numérisation, où les grandes BIU parisiennes ont un rôle incontournable, tel le site *medic@* de la BIUM. La coopération en matière de documentation électronique et de numérisation devrait se renforcer avec la mise en place des universités numériques en région. À terme, l'ensemble des BU et BIU franciliennes devrait donc constituer un véritable réseau documentaire.

Ce réseau devra trouver sa place au sein des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) créés par la nouvelle loi de programme pour la recherche¹⁵. La constitution de vastes ensembles de niveau international autour de thématiques de recherche et de la mise en commun de mastères va conduire les universités à déléguer des compétences aux Pres (à l'image de l'intercommunalité). Ces Pres s'inscriront dans des pôles de compétitivité avec des centres de recherche publics et privés pour développer des applications technologiques. Plusieurs Pres sont envisagés en Île-de-France, ce qui modifiera la carte documentaire. Avec l'évolution des rôles respectifs de l'État, des universités, des collectivités territoriales et des autres partenaires publics et privés qui est esquissée dans les Pres, les BU d'Île-de-France vont être amenées à se situer dans le cadre européen. Sauront-elles relever ce défi ? ■

15. Loi de programme n°2006-450 du 18/04/2006.

CAROLINE GAYRAL
Directrice du SCD de Lyon 2



L'intégration des bibliothèques d'UFR par les SCD

Au-delà du principe qui vise à rationaliser la gestion des fonds documentaires et à mettre en place une politique documentaire commune à l'ensemble d'une université, comment se traduit, sur le terrain, ce bouleversement d'habitudes ancrées dans la spécialisation ?

Suggestion, possibilité ou nécessité ? L'exemple de Lyon 2

DU PRINCIPE...

Créé en 1989, le SCD de l'université Lumière-Lyon 2 était, au départ, composé d'une BU dans sa totalité (celle de Bron, campus Porte des Alpes), et de la moitié d'une autre BU, indivise entre Lyon 2 et Lyon 3, en centre-ville (elle subit les ravages du feu en 1999). À côté, des bibliothèques de faculté, dites aussi de composantes, avaient été créées au fil du temps pour satisfaire un besoin de proximité immédiate. Les raisons invoquées pour légitimer des créations de bibliothèques redondantes dans le cadre d'une politique documentaire d'établissement (et au regard des collections de la BU) étaient bien sûr la proximité de la documentation pour les étudiants, juste à côté du secrétariat de l'UFR et des bureaux des enseignants, avec souvent une importante confusion des rôles de bibliothécaire et de secrétaire d'UFR (gestion de planning, distribution de photocopies des enseignants, stockage d'archives de toutes sortes). En clair, la BU était toujours trop loin du bureau des enseignants, pas toujours ouverte, et il fallait patienter comme les étudiants pour obtenir satisfaction... entre autres raisons (pas toutes illégitimes dans un contexte de pénurie de personnel où il n'était pas facile de mettre en place une politique de services aux usagers).

En 1992, l'université, qui souhaitait se rapprocher de l'esprit du décret de 1985 et augmenter la visibilité et la surface

Que signifie le mot « intégration » appliqué aux bibliothèques dans le contexte universitaire ? Ce terme renvoie bien à des entités documentaires distinctes – certaines, comme les BU, plus importantes que d'autres –, et désigne le rattachement de leur ensemble à un service qui le chapeaute. Dans une université, le SCD gère les BU et pilote l'intégration des bibliothèques de facultés en rassemblant et en organisant la documentation en un tout lisible et cohérent pour la communauté scientifique. Via le catalogue, dans un premier temps. Intégration signifie également valorisation, développement des collections selon une politique

documentaire commune, et extension des services (prêts, horaires d'ouverture, formation aux outils, accessibilité aux ressources en réseau, etc.). Tels sont les principes de base de l'intégration des BUFR dans les SCD. Leurs degrés d'aboutissement sont très fortement liés aux contextes universitaires et à des implantations géographiques parfois peu propices.



BU de Bron, Lyon 2.

© Université Lumière Lyon 2

documentaire de l'établissement, décida de rapatrier les bibliothèques de faculté dans le giron du SCD et confia à celui-ci la réalisation d'un catalogue (informatisé) commun des ressources documentaires de l'université. À cette fin, une convention-cadre pour l'intégration des bibliothèques de faculté et d'institut (les BUFR) fut rédigée. Cette convention, sorte d'accord tripartite co-signé par le président de l'université, le doyen de la faculté concernée et la directrice du SCD, avalisa dans les faits un transfert de fonctionnement, destiné à prévenir les éventuelles résistances des facultés, et à rendre attractif le processus d'intégration. Il était donc prévu que les facultés rétrocédaient leurs collections au SCD en l'état, ainsi que les personnels affectés aux bibliothèques d'UFR au moment de l'intégration, et qu'en échange de cet accroissement de collections et de personnel, le SCD reprenait à son compte toutes les dépenses de fonctionnement, compensées sur le papier (mais sans concrétisation ultérieure) par une dotation de l'université équivalente aux moyens précédemment mis en œuvre par les facultés.

Cette convention type, dans la mesure où elle allégeait les charges financières des facultés, sans rien changer à la localisation des collections et des personnels, rencontra, on s'en doute, un vif succès et fut ratifiée successivement par la faculté des langues pour les bibliothèques de langues des deux campus, la faculté d'économie sur le campus du centre-ville, et ensemble les facultés qui avaient déjà opéré des regroupements de collections et de moyens, par exemple celles d'histoire-géographie, sociologie et psychologie, avec la bibliothèque dite inter-facultés sur le campus de Bron, enfin celles de lettres et d'histoire pour la bibliothèque arts et lettres sur le campus du centre-ville. En somme, les conventions types furent signées avec la plupart des UFR qui avaient développé des bibliothèques conséquentes, en 1992. Les bibliothèques de faculté faisaient désormais partie du SCD, la chose était acquise et la première étape franchie, du moins en conseil d'administration.

... À LA RÉALITÉ

Concrètement cependant, le changement de statut occasionna peu de remise en question des attributions des uns et des autres : les personnels en place au moment de l'intégration restèrent affectés à leur bibliothèque d'origine, et il n'y eut pas de rotation entre les personnels de la BU et les personnels auparavant rattachés aux facultés. Au fil des créations de postes, 4 magasiniers furent affectés dans les 7 BUFR au lieu d'être nommés systématiquement à la BU. Le SCD fit un effort financier pour élargir les horaires d'ouverture en recrutant du

BREF RAPPEL DES DATES ET DU CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La loi sur l'enseignement supérieur du 26/01/1984, dite loi Savary, codifiée en 2000 (Code de l'éducation), détaillait les missions du service public de l'enseignement supérieur et mentionnait en bonne place la diffusion des connaissances et des résultats de la recherche, et de l'information scientifique et technique. Dans le cadre de la nouvelle loi, toujours d'actualité, les EPCSP, en tant que membres participant à ce service public, définissent de manière autonome leur politique de documentation.

Un décret de 1985, consacré spécifiquement aux SCD des universités, nouvellement créés, précisa leur statut, leur périmètre d'intervention et consacra la notion de maillage documentaire dans les établissements : à côté des BU intégrées d'office dans les SCD, il peut y avoir des BUFR et des bibliothèques de centres de recherche appartenant soit à l'université, soit à des organismes liés contractuellement (le CNRS par exemple), toutes les bibliothèques participant au SCD, coordonnateur de la politique documentaire globale de l'établissement.

personnel vacataire supplémentaire, sans pour autant parvenir à harmoniser les horaires sur l'ensemble des ex-BUFR. Les personnels chargés des acquisitions dans les ex-BUFR continuèrent à acquérir de manière isolée, dans leur périmètre d'origine, et même si l'idée d'une politique documentaire fédératrice à l'échelle du SCD fut parfois évoquée, rien ne fut réellement proposé pour mettre en place cette politique. Dans le vocabulaire, on continua de dire « Je vais chercher un livre à la bibliothèque de faculté X ou Y... », et les enseignants continuèrent de piloter les acquisitions sans lien avec les ressources documentaires de la BU, d'où, au fil du temps, un nombre impressionnant de doublons, triplons (voire mieux), et le constat de l'impossible maîtrise d'une politique documentaire rationnelle malgré des commissions d'acquisition réunissant les différents acteurs. Le modèle de bibliothèque intégrée (mais néanmoins indépendante) fut même reproduit puisque l'on créa en 1997, à la demande des enseignants et sans moyens supplémentaires (en personnels et financements), une nouvelle bibliothèque de proximité pour le droit et l'AES sur le campus de Bron.

En avril 2003, le changement de direction du SCD et la commande explicite de l'université de rassembler et de rationaliser la documentation autour d'entités identifiables précipita les choses. 2003 fut une année de bilan : état des ressources documentaires, calcul des financements nécessaires pour maintenir à flot la BU existante et les ex-BUFR intégrées sur



BU de Chevreuil, Lyon 2.

l'un des campus, perspective de l'ouverture proche d'une nouvelle BU destinée à rassembler les collections des ex-BUFR sur l'autre campus du centre-ville.

Le constat fut sans ambiguïté : le SCD n'avait tout simplement plus les moyens d'entretenir seul et intégralement les ex-bibliothèques de facultés ou de proximité disséminées sur les deux campus, avec des horaires peu stables, une masse impressionnante de vacataires à rétribuer sur fonds propres (250 000€ en 2003), une politique documentaire peu rationalisée qui autorisait des périodiques en double, triple, voire quadruple exemplaire (*Problèmes politiques et sociaux* était acquis en 7 exemplaires dans le SCD !), sans parler des monographies acquises sans concertation préalable. Les ratios dépensés par étudiant dans certaines facultés n'atteignaient même pas le montant des droits de bibliothèque, alors que dans le même temps le SCD accordait des subventions substantielles à des bibliothèques relevant du CNRS ! Il était devenu urgent de resserrer et d'augmenter l'offre de contenus sur les pôles de référence documentaire du SCD, en accord avec la carte documentaire signée par les établissements SHS à l'échelon lyonnais.

Le calendrier des opérations s'imposa de lui-même : si le but recherché était bien d'avoir, à l'horizon 2006, deux grands ensembles documentaires fonctionnant en miroir, un par campus, il fallait, sans attendre, commencer par restructurer la BU existante avant l'ouverture de la nouvelle. 2003 fut également une année de démarrage de projets, de réorganisation et d'amélioration de la lisibilité de l'offre de contenus et de services, concrétisée par la mise en place d'un organigramme fonctionnel et transversal, en phase avec les objectifs du nouveau contrat quadriennal d'établissement, en particulier son volet documentaire (2003/2006).

À BRIDE ABATTUE

Le manque de moyens constitue certainement une aide à la décision de piloter des changements et de bâtir une politique documentaire argumentée, mais pas seulement, car la réha-

bilitation progressive des campus permit au SCD de rapatrier sans contestation possible les collections dans les BU, tout en restituant définitivement à l'université (plutôt que provisoirement) des espaces auparavant dédiés aux facultés (et à leurs bibliothèques).

Faire passer le fait que l'on va fermer progressivement toutes les ex-BUFR – en rapatriant le personnel dans les BU au fur et à mesure de l'intégration physique des collections – est possible si le mouvement est soutenu par la présidence de l'université et contrebalancé par une offre de qualité supérieure dans les domaines d'excellence de l'université. Il faut – dans les commissions consultatives spécialisées et en conseil de la documentation, voire en conseil d'administration – expliquer ce que l'on fait, pour qui, et aussi parfois rappeler que l'on ne peut pas faire tout pour tout le monde (sauf si l'on sait faire marcher la planche à billets!).

Dans le même temps, des responsables d'acquisitions transversaux – pour les deux campus – furent identifiés par grands domaines, sous la houlette d'un service centralisé, ce qui eut pour effet non négligeable de limiter considérablement la résistance des personnels au changement, et de permettre la réalisation d'indicateurs fiables. Les responsables d'acquisitions eurent également la charge de désherber leurs collections sur les deux campus, et de réaliser la recotation générale de leurs fonds en Dewey, puisque la majorité des collections passait en libre accès et en pôles thématiques. La masse de travail fut impressionnante pendant trois ans, et le moral des troupes subit quelques fléchissements, mais les résultats furent unanimement appréciés, étudiants et enseignants confondus. Tous les personnels furent impliqués dans la démarche, et l'ensemble du SCD y gagna en reconnaissance et en valorisation.

Pour conclure, il me paraît important de souligner deux points essentiels pour réussir l'intégration des BUFR. Le premier est d'avoir le soutien actif de la présidence de l'université, le second est de disposer de l'appui du personnel pour mettre en œuvre les changements nécessaires. Lorsque ces deux facteurs sont réunis, il faut savoir saisir l'opportunité au vol et avancer sans trop se retourner... ■

Quelques chiffres 2006, après la réorganisation :

- 2 BU au cœur des campus
- 12 pôles thématiques (6 pôles dans chaque BU)
- 265 000 ouvrages recotés en 3 ans
- 25 000 ouvrages désherbés

ANNE-MARIE MOULIS
 Université Toulouse-Le Mirail
 Directrice du Département
 archives et médiathèque



Des bibliothèques délocalisées...

Comment concilier multiplication des sites et diversité de l'offre, en réponse à l'exigence de proximité, avec la rationalisation des acquisitions, de la gestion des fonds et des personnels ?
Intégration, politique documentaire, mutualisation des ressources sont les outils de la démocratisation du savoir.

En Midi-Pyrénées les BU délocalisées¹ sont contemporaines de la création d'antennes universitaires dans les villes moyennes de la région (Blagnac, Cahors, Figeac, Foix et Montauban). Elles sont nées de la volonté des collectivités territoriales d'accueillir des universités soit pour sédentariser leur population jeune, notamment pour les premiers cycles, soit d'accueillir des formations professionnelles, vitrines de pôles d'excellences technologiques, susceptibles de créer une synergie entre acteurs économiques et universitaires. Elles se sont conformées en cela aux plans Universités 2000 et U3M et ont trouvé leurs financements dans les contrats de plan État-région.

Les bibliothèques sont au cœur de ces dispositifs, notamment pour les formations qui se sont déplacées avec leurs ressources documentaires, compléments indispensables à leurs enseignements. Elles sont aussi au cœur d'opérations de construction ou de rénovation immobilière – celles des anciennes écoles normales d'instituteurs en particulier – où elles deviennent des bâtiments emblématiques, vitrines de l'engagement de la collectivité territoriale et signe architectural de la modernité du site universitaire.

MUTUALISER ?

C'est le mot-clé magique, porteur de toutes les utopies documentaires. De fait, les bibliothèques évoquées rassemblent souvent plusieurs partenaires : CDDP, IUFM, universités, associant formations initiales et formations professionnelles. Il s'agit souvent de bibliothèques juxtaposées, qui conservent leur identité, mais donnent accès à leurs collections. Parfois décloisonnées, elles sont alors réunies en une seule.

Parmi les moyens offerts par les collectivités territoriales, outre les bâtiments, des personnels des bibliothèques terri-

toriales sont mis à disposition. C'est ainsi qu'en ces espaces cohabitent des personnels de statuts différents (collectivités territoriales et personnels d'État), des collections d'origine budgétaire et de nature différente (fonds de référence, fonds spécialisés), des lecteurs ayant des besoins différents, des pratiques bibliothéconomiques et des systèmes informatiques différents. Ce côtoiement ne va pas de soi : il implique de gérer des intérêts contradictoires, en respectant les spécificités de chacun, et de composer avec des cultures institutionnelles peu habituées à collaborer.

Dans le pire des cas, la bibliothèque devient l'enjeu de conflits de pouvoir où chacun tente d'installer sa souveraineté institutionnelle (la collectivité) ou pédagogique (l'université) : expression du droit de propriété par l'autoritarisme sur les personnels (horaires, congés, refus de déléguer la responsabilité de la bibliothèque à des personnels étrangers à la collectivité) ; occupation de la bibliothèque comme espace de représentation ; développement de collections inadaptées à la vocation universitaire de la bibliothèque ; introduction d'ouvrages obsolètes pour occuper les rayonnages et marquer le territoire ; refus d'harmoniser les pratiques documentaires afin de préserver leur identité aux fonds, souvent artificielle, et



Montauban, médiathèque du centre universitaire.

¹. Et plus précisément celles des sites délocalisés de l'université Toulouse-Le Mirail, souvent associées avec les bibliothèques délocalisées des IUFM et CDDP.

source de dysfonctionnements (utilisation de logiciels documentaires différents, avec bases et dispositifs d'emprunts différents, obligeant les personnels à « naviguer » entre deux systèmes).

Néanmoins, le pire n'est pas toujours sûr. Et même si les équilibres sont souvent précaires et la vigilance constante, des coopérations ponctuelles et transversales se développent, sur site, essentiellement autour des politiques d'acquisition.

Les BU délocalisées évoquées sont associées pour la plupart à des formations professionnelles aux besoins documentaires très spécialisés, c'est pourquoi les expériences de mutualisation des ressources et des catalogues entre BU et BM sont rarement possibles tant leurs besoins diffèrent. Mais dans ce contexte-ci, des modes de coopération s'instaurent de façon ponctuelle : accueil des étudiants pour les missions correspondant à celle de la lecture publique (loisir, culture générale, mais aussi fonds de référence), dépôts de documents dans les bibliothèques aux pauvres ressources documentaires, organisation de cycles de conférences en concertation entre établissements, ouverture des BU aux publics de la ville...

UN RÉSEAU FÉDÉRATEUR

Aujourd'hui, l'évolution de ces bibliothèques tend à l'intégration dans le réseau des bibliothèques des universités de Toulouse et Midi-Pyrénées².

Pour certaines c'est une décision ancienne, qui participait d'un engagement et d'un affichage de la bibliothèque dans sa dimension universitaire (collection et outils documentaires) et son appartenance au SCD de l'université. Pour d'autres, l'intégration est plus récente : elle marque la volonté de coopération professionnelle et de mutualisation des ressources entre entités institutionnelles ayant une même vocation à la formation et à l'enseignement.

L'intégration dans le réseau accentue le rapprochement des bibliothèques délocalisées avec la BU Centrale, et le SCD qui assure la coordination du réseau. La participation aux réunions de coordination et aux sessions de formation rompt l'isolement des bibliothécaires ; elle agit comme un élément de formation continue tout en créant un sentiment d'appartenance à une communauté de travail fondée sur des préoccupations et des objectifs professionnels communs. Cette proximité favorise la création de politiques de coopération inter-bibliothèques d'UFR³. Le réseau Archipel participe

². Réseau Archipel sous le logiciel Horizon.

³. Comme c'est le cas pour le projet de constitution (collecte et traitement documentaire) d'un fonds numérique des mémoires étudiants (masters pour l'essentiel).

au Sudoc⁴ et permet à la BU délocalisée d'intégrer sa collection dans cette base de données, satisfaisant ainsi sa volonté de visibilité et de rayonnement national, tout en valorisant une collection spécifique.

Pour le lecteur, l'accès au catalogue commun des BU constitue une ressource complémentaire en ouvrant à sa recherche les fonds documentaires régionaux et nationaux. Et bien que l'on observe que le prêt inter-bibliothèque est plus facile avec des bibliothèques éloignées qu'avec la bibliothèque délocalisée (le transport des documents, souvent assuré par l'équipe pédagogique et administrative du département concerné, repose sur la bonne volonté de chacun), il s'agit là d'un instrument irremplaçable d'accès à l'information.

MUTUALISER ENCORE, OU LE PARTAGE DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Ce dispositif est aujourd'hui complété par l'accès en ligne aux ressources numérisées des bibliothèques centrales. En effet, depuis quelques années, les BU centrales offrent dans l'emprise de leurs bibliothèques – et chacune dans leurs sphères disciplinaires – l'accès à de multiples bases de données en ligne. Elles en font désormais bénéficier les bibliothèques délocalisées, sans abonnement supplémentaire.

Dans ce contexte de dématérialisation de l'information, le partage des ressources documentaires devient plus aisé et la volonté d'en faire bénéficier l'ensemble de la communauté sans distinction institutionnelle l'emporte sur le repli. Ainsi, une des bibliothèques délocalisées a-t-elle choisi de créer un portail de ces ressources afin de rendre visible l'ensemble de l'offre numérique accessible.

À l'heure du « village planétaire » les BU délocalisées sont le reflet et le laboratoire de l'évolution des bibliothèques. L'isolement de la communauté universitaire de tutelle et, partant, de la communauté professionnelle, l'insuffisance de ressources documentaires et, par-dessus tout, la volonté d'offrir aux lecteurs des accès pertinents et multiples à l'information, sont à l'origine d'expériences créatrices, souvent tâtonnantes, parfois désespérantes, rarement modélisables, mais toujours mobilisatrices. Ainsi, entre tradition et avant-garde, utopie et pragmatisme, souveraineté et compromis, mais surtout militantisme documentaire et, parfois, alphabétisation documentaire, ces bibliothèques participent pleinement de la démocratisation universitaire voulue par l'État et les collectivités locales. ■

⁴. Système universitaire de documentation national.

Découvrez le nouveau catalogue Demco 2006



DEMCO

Votre partenaire spécialiste des bibliothèques. NOUVEAU 2006

Table des matières :

- Introduction
- Présentation
- Services et produits
- Accessoires
- Présentation
- Chemises et films de classe
- Rayonnage
- Aménagement
- Travaux
- Signalétique
- Expériences et présentations AV
- Équipement informatique
- Faciliter la lecture

- Des milliers de produits spécialisés
- Une expertise de plus de 100 ans
- Un service dynamique et rapide

Téléphone: **0800 908 382**
Fax: **0800 908 376**

100 ans d'expertise au service des bibliothèques

- Des milliers de produits innovants et spécialisés
- Tout ce dont vous avez besoin pour votre bibliothèque
- Un service clientèle de qualité, toujours prêt à vous aider

Pour en savoir plus, contactez-nous:

par téléphone au **0800 908 382**

par fax au **0800 908 376**

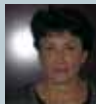
par e-mail : **info@demco.fr**

ou consultez notre site internet : **www.demco.fr**

DEMCO

Votre partenaire,
spécialiste des
bibliothèques

ISABELLE SABATIER
Directrice de la BU Paris 9-Dauphine



Un exemple de Cadist

Après de longs travaux, les portes de la BU Paris-Dauphine se sont rouvertes cet automne sur un établissement dont la métamorphose fait suite au changement de statut de l'université.

Son rôle au cœur des réseaux a pris forme dans ses murs...

En créant par décret le même jour de 1968 l'université de Vincennes et celle de Dauphine, Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale, a voulu lancer en parallèle deux établissements à caractère expérimental auxquels il a d'emblée assuré une large autonomie en matière d'innovation pédagogique. Aujourd'hui, ces deux universités ont su chacune affirmer leur identité.

Dauphine est devenue « grand établissement » en février 2004. Ce nouveau statut la conforte dans ses missions essentielles : développement et valorisation de la recherche, formation initiale et formation continue. Son projet d'éta-

DAUPHINE EN CHIFFRES

Étudiants et encadrement : 9000 étudiants ; 4 200 diplômés délivrés ; 1 300 stagiaires en formation continue ; 400 professeurs et chercheurs ; 570 intervenants professionnels ; 400 agents administratifs ; 40 personnes en charge du service commun de la documentation.

Recherche : 10 centres de recherche (dont 4 associés au CNRS) et 2 instituts ; 4 écoles doctorales dans les disciplines de la gestion, de l'économie, des sciences sociales, de l'informatique et des mathématiques ; 630 étudiants inscrits en thèses.

Ouverture internationale : 23 % d'étudiants étrangers représentant 126 nationalités ; 158 conventions internationales avec 32 pays ; 6 doubles diplômes avec des universités européennes.

La bibliothèque de Dauphine

blissement est fondé sur une offre de cursus sélective et professionnalisée, selon 5 axes :

- la pluridisciplinarité dans son champ, les sciences des organisations et de la décision : gestion, économie, mathématiques, informatique, droit, sociologie, sciences politiques et langues ;
- l'adossement systématique des formations à la recherche assurée dans des laboratoires reconnus ;
- la professionnalisation des cursus menant aux métiers de la prise de décision et du management dans les organisations publiques, associatives et privées ;
- la pédagogie en petits groupes dès la première année universitaire ;
- le positionnement au niveau européen et international où Dauphine se veut université de référence dans tous ses champs.

Dans le cadre du mouvement de création des Pres (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur), Dauphine est membre fondateur de l'« Alliance Paris-Universitas » qui réunit Paris 3, Paris 6, Paris-Dauphine, l'EHESS et l'ENS Ulm, bientôt rejointes par Paris 2. Des projets communs sont en cours d'élaboration touchant à la gestion administrative, la représentation au plan international et bientôt la politique documentaire.

LA BIBLIOTHÈQUE CADIST

Bien que création récente, la bibliothèque doit au positionnement original de l'université d'avoir constitué un ensemble documentaire, centré sur la science des organisations et de la décision, grâce auquel elle a pu rapidement faire figure de

bibliothèque de référence et se positionner dans des réseaux thématiques nationaux et internationaux.

Dès sa création en 1970, elle a été sollicitée pour participer à l'EBSLG (European Business Schools Librarians' Group), qui réunit les bibliothèques des 40 meilleures universités et écoles de gestion issues de 16 pays d'Europe (London Business School, Università Bocconi de Milan, Copenhagen Business School, l'INSEAD, HEC, ESSEC...). Depuis lors, elle est un membre actif de ce réseau, cadre d'une coopération documentaire à l'échelle européenne et d'échanges suivis portant notamment sur la documentation à caractère professionnel ainsi que sur l'évolution induite par les technologies de l'information. Depuis 1998, l'EBSLG a tissé des liens de coopération avec l'ABLD (Academic Business Libraries Directory), son équivalent aux États-Unis qui regroupe les institutions parmi les plus prestigieuses (Harvard, MIT, Berkeley...).

En 1981, l'université Paris-Dauphine a été choisie pour accueillir le Cadist de sciences économiques et de gestion. Cette mission nationale d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique l'a mise en situation d'engager un développement suivi et raisonné de ses collections dans une perspective d'exhaustivité au profit de la communauté des chercheurs français. Depuis 1996, une convention de pôle associé lie également Dauphine à la BnF avec un objectif d'acquisitions coordonnées. Enfin, en application des nouvelles dispositions du décret du 13 juin 2006 relatif au dépôt légal, l'université Paris-Dauphine est associée à la conservation du dépôt légal éditeur dont elle reçoit un exemplaire dans les disciplines de l'économie et de la gestion.

En tant que pôle de référence documentaire, la bibliothèque de Dauphine a tout naturellement élargi son expertise aux bases de données en ligne et a considéré qu'il relevait de sa mission de Cadist d'en faire bénéficier le réseau des BU. Elle participe ainsi depuis sa création au groupe de veille scientifique initié par la SDBD pour le suivi et l'évaluation des nouvelles bases de données, et a rejoint le bureau professionnel de Couperin pour animer le pôle de négociations des ressources électroniques en économie et gestion : plus d'une trentaine de bases ont fait l'objet d'une analyse, suivie le cas échéant d'une négociation tarifaire pour Couperin. Devant la concurrence entre les fournisseurs sur certains créneaux intéressants un nombre important d'établissements (comme la presse ou les revues académiques), elle est amenée alors à procéder à un appel d'offres avec le concours de l'Abes en vue de la création d'un groupement de commande au profit des adhérents de Couperin.



BU de Paris-Dauphine, la bibliothèque d'étude.

LE SCD DANS L'UNIVERSITÉ

À Dauphine, le SCD se confond avec la BU car il concentre l'essentiel de la documentation, les ressources documentaires étant inexistantes dans les UFR et relativement limitées dans les centres de recherche. Il propose un fonds scientifique et professionnel de qualité, en libre accès pour l'essentiel, ainsi qu'un ensemble important de bases de données spécialisées en ligne (données économiques, financières, statistiques, juridiques, informations sur les entreprises, revues académiques et professionnelles). Les collections se trouvent réparties entre la bibliothèque d'étude, principal espace de travail et de consultation des étudiants, et la bibliothèque de recherche créée en 1994 dans l'aile nouvellement construite et à proximité des centres de recherche. Conçue pour répondre aux attentes des chercheurs tout en mettant en valeur les collections Cadist, la bibliothèque de recherche a eu, dès sa création, un fort impact auprès de la communauté des enseignants-chercheurs. La place du SCD s'en est trouvée confortée au sein de l'université. Des synergies se sont développées avec les équipes de recherche comme avec les enseignants.

La mise en œuvre d'une politique documentaire pleinement intégrée dans le projet d'établissement de l'université s'est imposée au fil des contrats quadriennaux. Le système d'information documentaire et son enrichissement de ressources électroniques en ligne ont permis au SCD d'ouvrir ses services à la communauté universitaire hors les murs de la bibliothèque et bientôt à distance. Très attentif aux attentes des équipes de recherche qui ne manquent pas de contribuer à l'évaluation des bases de données, le SCD assure la pleine responsabilité de la politique documentaire

de l'université et développe une véritable veille (sur les produits, leur évolution, les nouveautés) grâce à ses collaborations professionnelles en France et à l'étranger, de façon à maintenir la qualité de son offre documentaire.

UN ACCUEIL REPENSÉ

Pour améliorer la qualité de l'accueil du public étudiant, l'université Paris-Dauphine a engagé, en 2005, d'importants travaux de restructuration de la bibliothèque d'étude qui ont reçu le soutien du ministère de l'Éducation nationale, celui de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris.

Le programme de réaménagement des espaces publics (2 350 m²) développe les objectifs suivants :

- améliorer les conditions générales d'accueil du public en veillant au confort acoustique, thermique et visuel, notamment à l'éclairage naturel. Une attention particulière est portée au public handicapé (accessibilité, niveau des mobiliers, guichets d'accueil) ;
- porter à 620 le nombre de places de consultation, tout en les faisant bénéficier de l'accès aux nouvelles technologies de l'information, grâce à une systématisation du câblage ou de l'accès sans fil (Wifi) ;
- réaliser, à côté des salles de consultation silen-

cieuse, une salle de formation équipée de 15 postes et 17 espaces de travail en groupe (pour 4 à 10) requis par la pédagogie de l'université ;

- élargir la mise à disposition en accès libre des collections de livres et revues dans les espaces de lecture : avec 40% de métrage linéaire supplémentaire, les étudiants disposeront en salle de plus de 60 000 livres et de 220 revues sur cinq ans dont le choix a été articulé avec les ressources électroniques consultables sur écran dans les mêmes espaces.

Le réaménagement de plus de 1 000 m² de magasins situés dans des



© L. Doulin



© L. Doulin

BU de Paris-Dauphine, la bibliothèque d'étude.

Fonds documentaire : 158 000 vol. dont 72 500 en libre-accès ; 3 600 périodiques.

Acquisitions 2004 : 6 115 vol. dont 1 432 de niveau recherche ; 936 vol. issus du dépôt légal ; 2 043 abonnements de périodiques papier dont 714 de niveau recherche ; 7 102 revues en ligne ; 10 252 rapports et livres électroniques ; 45 bases de données bibliographiques, financières, statistiques...

Dépenses documentaires : 853 701 € (soit 104 € par inscrit au prêt) dont 51% d'abonnements aux périodiques sur papier (la moitié pour la recherche) ; 35% des dépenses sont financées par le Cadist et la subvention BnF.

Prêt de livres : 98 071 et communications des magasins : 30 562 soit 128 633 transactions.

Prêt entre bibliothèques : 6 820 demandes reçues satisfaites à 86%.

Consultation des bases en ligne : 301 370 requêtes ; 173 341 documents téléchargés (multiplié par 2,77 en 1 an).

Fréquentation : ouvert 59 h/semaine, du lundi au samedi, le SCD a connu près de 470 000 entrées avec 10 400 inscrits en 2004. Très largement fréquenté par les étudiants de Dauphine, inscrits à 88%, il reçoit également un important public extérieur (24% de ses lecteurs inscrits) :

- étudiants des universités de Paris et de l'Île-de-France (plus de 50% du public extérieur à Dauphine), enseignants, chercheurs et étudiants venus également de province ;
 - nouveaux publics issus des entreprises présents à l'université dans le cadre des programmes de formation continue et de la VAE ;
 - étudiants étrangers que l'université accueille toujours plus nombreux, selon son objectif d'internationalisation.
- Le fonds documentaire (papier et électronique) pour un tiers en langue étrangère est adapté à ces publics nouveaux.

sous-sols reliés par un ascenseur direct assure un stockage rationnel et de qualité.

Après presque dix-huit mois de travaux, la bibliothèque d'étude a rouvert en septembre dernier. Confortée par les potentialités qu'offrent ces équipements nouveaux et de grande qualité, l'équipe de la bibliothèque a pour projet de repenser l'accueil des lecteurs, en s'inspirant des pratiques efficaces des pays nordiques et anglo-saxons en matière de services documentaires. Ouverture, accueil, confort et innovation technologique sont les mots-clés de ce processus de transformation. ■

RAYMOND BÉRARD
Directeur de l'Abes



Du catalogue à l'accès aux ressources électroniques

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes)

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes)¹, établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur, a été créée en 1994. Installée à Montpellier, elle emploie une cinquantaine de personnes : outre une petite équipe administrative, ses effectifs se répartissent presque à égalité entre personnels de bibliothèques et informaticiens.

Le décret fondateur² stipule que l'Abes a pour mission de mettre en place et gérer les outils permettant de recenser et localiser les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues, aux bases de données ainsi qu'aux documents.

Le premier de ces outils, c'est le catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur dont la création est issue d'une préconisation du schéma directeur informatique du réseau des bibliothèques universitaires (1992). Ce projet emblématique a mobilisé toutes les énergies de l'Abes de 1994 jusqu'aux déploiements initiaux de 2001 et 2002.

LE SUDOC ET APRÈS ?

Le catalogue Sudoc³ (Système universitaire de documentation) est issu d'outils de plusieurs origines : catalogues BN-Opale, Sibil, OCLC, CCNPS (Catalogue collectif national des publications en série), Téléthèses, tous fondus au sein d'un catalogue unique. Utilisant le logiciel de la société OCLC-

PICA, il permet d'identifier les documents de tous types, de les localiser et d'accéder au document lui-même par un système de prêt entre bibliothèques.

Le Sudoc n'est pas seulement un catalogue : c'est aussi un outil de catalogage partagé pour les bibliothèques participant au réseau. L'objectif est de réduire la création de notices à 15% maximum afin d'alléger le travail de catalogage et de permettre aux personnels des bibliothèques de se consacrer davantage aux collections et à leur médiation auprès des publics.

Ce projet ambitieux – et souvent décrié à ses débuts – est aujourd'hui une réussite éclatante : avec 1 000 bibliothèques déployées, 6,2 millions de notices bibliographiques, 19 millions d'interrogations publiques en 2005 et 20 millions de documents localisés, le Sudoc occupe une place éminente dans le dispositif documentaire français. À ce noyau de 1 000 bibliothèques, viennent s'ajouter les 2 000 (publiques ou privées) du réseau Sudoc-PS, structuré en 34 centres régionaux, qui signalent uniquement leurs publications en série.

Alors que le catalogue produit de l'information secondaire, les usagers sont le plus souvent aujourd'hui en attente de documents primaires. C'est pour faciliter l'accès à ces documents que l'Abes a développé un portail documentaire⁴. Mis en service en mars 2005, il permet la recherche fédérée et

Dans la jungle des catalogues, dans le marais des systèmes, étudiants et chercheurs avaient besoin d'un guide qui fraye efficacement un chemin à la recherche. En complément du Sudoc, Star rend ses résultats visibles et constitue un enjeu stratégique pour la recherche française.



1. <http://www.abes.fr>

2. Décret n° 94-921 du 24 octobre 1994.

3. <http://www.sudoc.abes.fr>

4. <http://www.portail-sudoc.abes.fr>

simultanée sur une grande variété de ressources et plus spécifiquement sur les ressources en ligne : outre une dizaine de catalogues de bibliothèques, il donne accès aux travaux de la recherche (avec moissonnage de plusieurs archives ouvertes selon le protocole OAI⁵), aux articles de périodiques, aux thèses françaises et étrangères ainsi qu'à une sélection de fonds patrimoniaux numérisés (dont Gallica). La recherche

dans tous ces corpus est possible en texte intégral.

Le portail gère plusieurs types de connections : ouvert à tous, il réserve toutefois l'accès à certains types de documents (généralement payants) aux usagers identifiés des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Basé sur les principes de valorisation de la production scientifique, de facilitation, de mutualisation et de subsidiarité, le portail a été conçu comme un complément aux systèmes d'information des universités. Une veille constante est exercée sur les fonds numérisés, les archives ouvertes et toutes les ressources tant d'un point de vue technique (formats, protocoles) que du point de vue de la disponibilité (ressources libres/contrôlées, gratuites/payantes).

De même, les négociations avec les éditeurs dans le cadre du groupement de commandes sont mises à profit pour récupérer leurs métadonnées et les intégrer en accès libre au portail.

TROIS DIRECTIONS

L'Abes oriente aujourd'hui son action vers :

Le développement du catalogue collectif de l'enseignement supérieur. Si le projet du Sudoc a été mené à bien, cela ne signifie pas pour autant que le chantier soit clos. Ce développement passe par :

- L'élargissement de son périmètre : tous les SCD et SICD sont aujourd'hui déployés dans le Sudoc, mais ce n'est pas

encore le cas de tous les services de documentation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Chaque année sont déployés de nouveaux établissements, souvent très spécialisés. Le Sudoc accueillera ainsi en 2007 l'Université catholique d'Angers, Météo-France, la Bibliothèque centrale du Service de santé des armées (Val-de-Grâce), l'IEP de Rennes, la Bibliothèque mathématiques Jacques Hadamard (unité mixte de service du CNRS et de l'université de Paris 11, co-gestionnaire du Cadist de mathématiques avec le SCD) ainsi que les IUFM du Nord-Pas-de-Calais et d'Aquitaine.

Plusieurs voix s'élèvent pour que le Sudoc s'ouvre à la francophonie. Dans une première étape, un rapprochement est en cours avec nos homologues de Rero, le réseau de la Suisse romande.

- L'enrichissement de son contenu par la numérisation du *Catalogue général des manuscrits* (CGM), menée conjointement avec la BnF. Pour cette opération, ce n'est pas le format Unimarc qui a été retenu mais le schéma XML-EAD⁶. L'Abes a été chargée de réaliser un outil de consultation et de production du CGM (pour les enrichissements du catalogue des manuscrits). Développé en interne, il reposera sur des outils génériques et inter-opérables qui lui permettront notamment de dialoguer avec l'outil mis en place par la BnF.

- L'amélioration de la qualité : l'implantation du format Unicode pour le signalement des documents en caractères non latins a constitué un chantier majeur dont l'ampleur n'avait sans doute pas été perçue lors de son lancement. Il reste aujourd'hui à l'achever en mettant au point le traitement des notices en écritures bi-directionnelles.

La qualité, c'est d'abord celle de la base : avec plusieurs millions de notices, les seules ressources humaines de l'Abes n'y suffisent pas. C'est le réseau tout entier qui doit se mobiliser tous les jours sur cette tâche.

L'enrichissement du portail d'accès aux ressources électroniques. Le portail doit continuer à élargir et diversifier les ressources auxquelles il donne accès. Deux opérations sont programmées :

- La constitution d'un catalogue qui recensera les fonds numérisés (ou en projet de numérisation) de l'enseignement supérieur. Cet outil fait pendant au projet homologue du ministère de la Culture avec lequel il sera inter-opérable, de même qu'avec le portail européen Michael⁷.

- La création d'une base mutualisée des signets, partagée par toutes les BU. Ce projet repose sur un partenariat entre l'Abes et le Cerimes (Centre des ressources et d'information



5. Open Access Initiative.

6. EAD : Encoded Archival Description.

7. http://www.michael-culture.org/index_f.html

sur les multimédias pour l'enseignement supérieur) : l'outil technique sera celui développé voilà plusieurs années par le Cerimes, l'Abes se chargeant d'organiser le réseau d'alimentation et de validation des signets, qui reposera sur des bibliothèques expertes. Les Cadist trouveront logiquement la place qui leur revient dans ce nouveau réseau à créer.

Le développement des ressources électroniques. Le projet phare est bien sûr Star (Signalement des thèses, archivage et recherche), outil destiné à permettre le dépôt, le signalement et l'archivage des thèses en format numérique. Pourquoi ce nouvel outil alors que nombre d'universités disposent déjà d'une plate-forme de diffusion des thèses ? Star, qui s'inscrit dans le contexte d'une circulaire ministérielle décrivant le nouveau circuit national de gestion des thèses électroniques, a été conçu en fonction des exigences suivantes que ne garantissent pas forcément les dispositifs existants :

- Le dépôt électronique de la version finale de la thèse, après corrections éventuelles demandées par le jury et validation de l'université ;
- Le signalement dans le catalogue Sudoc ;
- La diffusion la plus large et la plus rapide possible sur le web selon l'autorisation donnée par l'université et dans le respect de la propriété intellectuelle de l'auteur ;
- L'archivage pérenne garantissant un accès durable à l'information par-delà les évolutions technologiques.

Outre ces exigences minimum, Star permettra aussi de dématérialiser le circuit de gestion et de diffusion des thèses : dépôt des fichiers de la thèse (en XML ou PDF), saisie des métadonnées⁸ descriptives ou de gestion (administration, archivage, droits).

Pour les établissements déjà dotés d'un dispositif de gestion des thèses, l'Abes développera une version permettant d'importer directement les métadonnées dans Star pour éviter les doubles saisies. Quant à la diffusion de la thèse, elle demeure du ressort de l'université qui est libre de la déposer dans les serveurs de son choix (dans son propre serveur, celui du CCSD⁹, etc.)

Porteur d'enjeux stratégiques pour la visibilité des thèses françaises, le succès de Star passe par son appropriation par les établissements habilités à délivrer les doctorats. En test auprès de 6 SCD, Star a été déployé auprès d'un premier noyau d'une trentaine d'établissements volontaires depuis octobre 2006. Si les SCD demeurent ses interlocuteurs naturels, l'Abes doit en l'espèce constituer un nouveau réseau

8. Les métadonnées descriptives et de gestion sont structurées selon le schéma TEF (Thèses électroniques françaises) publié par l'AFNOR.

9. Centre pour la communication scientifique directe (CNRS).

La bibliothécaire, Sophie Avon, Arléa, 2005, 168 p., 20,5 x 12,5 cm. ISBN : 2-86959-732-0

En mai dernier un colloque international et pluridisciplinaire (Pôle métiers du livre de Saint-Cloud) s'est penché sur «La bibliothèque dans la littérature contemporaine (1980/2005)». A. Mauriceau rapporte qu'on y dégagait une « image duelle de la bibliothèque, lieu symbolique de collection et de diffusion du savoir, mais inhospitalier, effrayant et imposant le silence. Labyrinthe, temple, lieu de mémoire ou d'aventures... mais toujours poussiéreux. Les bibliothécaires, elles – car les femmes y sont majoritairement représentées –, sont tantôt gardiennes, hôtesse, détectives ou missionnaires. » Qu'une BU soit le cadre de ce roman régénère le stéréotype, mais elle demeure un lieu vide et hostile, ici livré aux maîtres-chiens. Quant à la bibliothécaire débutante, victime fascinée d'un universitaire prédateur, sa métamorphose l'emporte avec lui dans les vertiges d'une passion dévorante. Sophie Avon, sur les traces fumantes de Claire Denis (*Trouble every day*), fera certainement l'objet de toutes les attentions des prochains colloques sur ce même sujet.

Philippe LEVREAUD



associant tous les acteurs du circuit de la thèse : doctorants, services de scolarité, écoles doctorales, Centres de ressources informatiques (CRI).

L'Abes apporte par ailleurs son soutien aux établissements pour l'acquisition de ressources électroniques en étroite collaboration avec Couperin (Consortium universitaire de périodiques numériques) : Couperin sélectionne les ressources avec son réseau d'experts ; l'Abes, associée aux négociations, prend le relais pour passer les marchés avec les éditeurs, payer une facture unique et refacturer individuellement leur contribution aux établissements. En 2005, l'Abes a coordonné 6 marchés de mise à disposition de ressources électroniques regroupant de 23 à 127 établissements, pour un montant global de plus de 10 millions d'euros.

Cette activité, qui soulage les établissements d'un travail administratif important, est appelée à se développer avec la modification du statut de l'Abes qui lui permettra de devenir

une centrale d'achat. Cette évolution appellera un renforcement et une formalisation du partenariat avec Couperin.

Les dix premières années de l'Abes ont été marquées par la mise au point du catalogue Sudoc. Le développement foisonnant des initiatives dans le secteur de la documentation électronique ouvre de nouvelles voies à explorer pour l'Agence, comme en témoignent les nombreux projets dans lesquels elle s'investit.

TROIS PRINCIPES

Ils guident l'action de l'Abes dont la vocation est de faciliter et de mutualiser l'accès aux ressources documentaires :

- **L'écoute** : l'action de l'Abes doit répondre aux besoins des établissements et s'articuler avec les projets et outils qu'ils développent. Sans cette écoute, les produits de l'Abes courent le risque de ne pas être adaptés à leurs attentes et d'être inutilisés donc inutiles. Cette écoute est organisée au travers du dialogue avec l'Aura (Association des utilisateurs du réseau Abes), complété par de nombreux groupes de travail. Le rendez-vous privilégié avec les bibliothèques est constitué par les journées réseau qui réunissent chaque printemps près de 300 personnes à Montpellier. Une réflexion est en cours pour faire évoluer la formule de ces journées afin d'en accentuer l'interactivité, sans doute par l'alternance de sessions plénières et d'ateliers spécialisés en parallèle, selon la formule éternnée avec succès dans les congrès de l'ABF depuis plusieurs années.

- **La subsidiarité** : relève du niveau national ce qui ne peut être réalisé au niveau local ou bien ce qui apporte une réelle plus-value à cette échelle. C'est là que la mutualisation prend tout son sens : plutôt que chacun fasse la même chose dans son coin, l'Abes mutualise les forces et les énergies et les met en cohérence.

- **La transparence** : l'Abes s'engage à travailler dans un esprit totalement ouvert et transparent.

SUR LA BRÈCHE

Riche de compétences et de projets, l'Abes revendique aussi un rôle dans la recherche et le développement de nouveaux outils et services. L'Agence mène ainsi actuellement une expérimentation pour faire évoluer l'interface publique du catalogue Sudoc en prenant en compte la diversité des pratiques des utilisateurs, la richesse des contenus et la souplesse des nouvelles technologies du web dont certaines caractéristiques émergent : la richesse de la navigation (rebonds, tris), la plus-value de l'ingénierie linguistique, la personnalisation des interfaces et des modes de présentation de l'information

(cartes, icônes, graphes), la possibilité de réutiliser les mêmes données ou services dans différents contextes. Le web est un écosystème au sein duquel un catalogue bibliographique doit s'intégrer. Dans le cas particulier du catalogue Sudoc, il existe en outre un environnement immédiat constitué par les applications et données gérées par l'Abes – thèses électroniques, portail, CGM, accès aux périodiques électroniques¹⁰ (APE).

L'enjeu pour l'Abes n'est pas d'opérer un simple ravalement de l'interface publique du catalogue mais de se le réapproprié et d'exploiter elle-même la richesse des données contenues dans la base.

Concrètement, il devient possible d'afficher, à partir d'une seule requête, non seulement les données bibliographiques (en pouvant affiner les critères de recherche sans revenir à la grille de départ), mais aussi la couverture et la table des matières d'un ouvrage ; de consulter des bases en texte intégral (thèses, périodiques...) ; de rebondir sur d'autres catalogues que le Sudoc ; de localiser un document sur une carte et même une bibliothèque à partir de photos aériennes haute définition (et pas seulement sur un menu déroulant). La liste des services est infinie et évolue en fonction des ressources du web. Une véritable révolution par rapport aux interfaces web de nos catalogues qui prennent un redoutable coup de vieux.

L'Abes met à la disposition de la communauté scientifique l'expertise qu'elle a développée dans son secteur d'activité. Elle participe ainsi aux groupes d'experts mis en place dans le cadre de la création d'une plate-forme de dépôt de la production scientifique commune aux universités et aux organismes de recherche, dans le secteur des métadonnées et de l'archivage pérenne. L'Agence collabore aussi activement aux travaux de normalisation dans pas moins de 9 groupes, allant de l'interopérabilité technique à la terminologie.

Le succès de l'Abes repose sur un partenariat constant et attentif : d'abord avec les bibliothèques du réseau Sudoc, mais aussi avec le Cines (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) pour l'hébergement des serveurs et son implication dans plusieurs projets (dont Star et l'archivage des périodiques commerciaux) ; la BnF avec laquelle l'Abes entretient un dialogue constant dans le souci d'assurer une meilleure visibilité des ressources documentaires françaises via le Catalogue collectif de France ; et tous les autres partenaires qui lui permettent de rendre les services qu'attend d'elle la communauté des universités et de la recherche. ■

¹⁰. Développé à l'initiative du consortium Couperin, l'APE est un outil d'administration des collections de périodiques électroniques mis à jour sur un modèle collaboratif.

MATERIC EQUIPEMENT



- ▶ Concepteur et fabricant de mobilier pour bibliothèques, médiathèques et C.D.I.
- ▶ Conseil et assistance en aménagement d'espace
- ▶ 5 lignes de mobilier et accessoires dans plus de 600 sites

MATERIC EQUIPEMENT

97 rue Mirabeau - 94835 IVRY SUR SEINE TEL / (01) 46 70 96 96 FAX / (01) 46 72 92 92

EMAIL / biblio@materic-equipement.com SITE WEB / www.materic-equipement.com



FRANÇOIS CAVALIER
SCD de l'université
Claude Bernard Lyon 1 *



Couperin

à la croisée des chemins

Les BU ont affronté les premières la tourmente de l'édition en ligne. Face à la concentration éditoriale, plus que jamais, l'union fait la force pour des bibliothécaires mués en âpres négociateurs. Quand Couperin guide leur formation... en tortue.

Réflexions pour l'avenir

Couperin compte aujourd'hui huit années d'existence et un bref regard jeté en arrière sur l'activité de ce consortium atteste du chemin parcouru par les bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche quant à leur capacité à s'adapter à la nouvelle donne de la fourniture documentaire en ligne. Le changement du paysage s'est

Un bref aperçu des mouvements initiés dans ce domaine permet de saisir les fractures et recompositions en cours.

L'ÉCONOMIE DES RESSOURCES EN LIGNE

Le mouvement de renchérissement de la documentation en ligne, s'il s'est ralenti ces dernières années, ne s'est toujours pas stabilisé et les moyens budgétaires à mobiliser excèdent toujours d'environ 6 à 10%, suivant les années, ceux alloués par les tutelles. La structure des modèles économiques n'a pas varié de façon importante même si elle s'est raffinée et le *big deal* demeure encore aujourd'hui l'horizon indépassable de beaucoup d'accords nationaux comme nous avons pu le constater lors du séminaire HUMANE¹ à Copenhague qui réunissait plusieurs responsables d'accords importants conduits pour le compte de consortiums locaux ou d'envergure nationale. La raison majeure en est simple : ce mode de contrat est meilleur marché pour le client et plus simple à gérer pour le fournisseur. Des intérêts contradictoires (acquérir une collection choisie à un prix supérieur ?) n'ont pas permis aux deux parties contractantes de sortir de ce modèle dominant jusqu'à ce jour.

Nous savons que ce type d'accord est parfois le résultat du souhait d'obtenir la palette la plus large de ressources et qu'un nombre important d'établissements, regroupés dans le consortium pour en bénéficier, milite objectivement contre la sélection². Par ailleurs, le phénomène de concen-



Le séminaire HUMANE, Copenhague, 7 avril 2006.

opéré sur plusieurs fronts touchant à l'ensemble du champ de la communication scientifique.

* Ancien responsable du Département des négociations de Couperin.

1. Heads of University Management and Administration Network in Europe. Association européenne de secrétaires généraux et directeurs d'administration universitaire en Europe.

2. Cf. F. Cavalier, « Les acquisitions dans le contexte électronique », in *BBF* 2006, t. 51, n° 1.

tration éditoriale, s'il semble marquer le pas, n'en continue pas moins et les effets de la fusion Springer-Kluwer seront à mesurer dans les années qui viennent. La phase qui semble s'initier et qui commence déjà à poser des problèmes aux bibliothécaires est celle des échanges et cession de titres entre éditeurs. Leurs catalogues sont soumis à un flux d'entrées-sorties dont les causes sont multiples : le propriétaire du ou des titres, société savante ou petit éditeur, peut vouloir obtenir de meilleures conditions du prestataire qui met ses revues en ligne et chercher un nouveau fournisseur ; ou bien il peut vouloir fuir un prestataire un peu trop dominant et peu à l'écoute de ses attentes en termes de politique d'*open access*. Du côté du fournisseur de catalogues en ligne, éditeur lui-même et/ou prestataire, le souhait de rationaliser son catalogue et d'occuper un créneau disciplinaire l'incite à échanger des titres avec ses concurrents et à diminuer ainsi le niveau de concurrence dans des sous-domaines et des spécialités où il est particulièrement présent.

Le *big deal* se révèle être un habile système qui autorise ainsi un certain flou sur la consistance de la collection, moyennant un système empirique de compensation par le jeu des entrées-sorties de titres dans le catalogue. Le travail de sélection, champ d'intervention du bibliothécaire et du chercheur, est rendu doublement impossible : il est nié non seulement dans la capacité à opérer un choix mais aussi dans celle de pérenniser une collection déterminée au bénéfice d'un groupe d'utilisateurs. Il paraît donc essentiel, dans les mois et années à venir, de mettre en place des dispositifs plus contraignants dans les contrats, passant, le cas échéant par le remboursement des titres sortis du catalogue et le refus de nouveaux titres non demandés, et de contribuer à construire des modèles économiques inédits. Couperin a un rôle important à jouer pour faire émerger ces nouveaux modèles qui devront s'affranchir de la référence au papier dont il faudra, dès lors, organiser la conservation au niveau national. Ces modèles économiques devront être assouplis pour mieux se conformer aux besoins réels des utilisateurs. Entre *big deal* et *pay per view*, s'ouvre l'espace de négociation du bibliothécaire sous la référence matricielle de la collection.

NÉGOCIER LES LICENCES

L'attention portée à la négociation des termes de la licence est devenue un point central de l'activité des négociateurs durant ces dernières années. Si le consortium a privilégié, à son origine, la discussion autour des tarifs, son souci d'améliorer les conditions d'accès, d'usage, ainsi que les droits d'archivage est une préoccupation ancienne. La mise en place des grou-

pements de commandes a été l'occasion d'aborder ces questions de manière approfondie avec l'assistance de juristes. La négociation de la licence Science Direct s'est prolongée trois mois après la négociation tarifaire, et a été aussi délicate et serrée qu'elle. Moins visible et captant moins l'intérêt des établissements désireux d'acquérir la ressource, la fixation des clauses régissant l'accès, l'usage et le droit d'archive est néanmoins essentielle pour le client et pour la communauté des usagers qu'il représente.

Des points de droit comme le choix de la langue de la licence, la version de référence, la localisation du tribunal compétent, les usages permis, tolérés ou proscrits, les moyens techniques régissant l'accès, les collections acquises au titre des archives et le transfert des données d'archives – pour ne donner que quelques aspects de l'ampleur des questions à traiter – engagent l'avenir des collections des établissements souscrivant à l'accord commercial.

À cette occasion, nous avons pu mesurer les écarts de compétences requises tant de notre côté, parfois, que de celui des fournisseurs. Concernant ces derniers, leur stratégie consiste souvent à faire adopter une licence générique conçue dans le cadre du droit américain en limitant au maximum les adaptations.

Cette attitude n'est pas le fait des seuls grands groupes internationaux affirmant leur puissance en nivelant, à l'échelle internationale, les clauses contractuelles qu'ils souhaitent imposer. L'exemple des produits JSTOR (organisation non commerciale) en témoigne : après des débuts positifs, la négociation s'est crispée avec l'intervention des juristes du fournisseur sur les modifications souhaitées par le consortium. Seule la ténacité opiniâtre des négociateurs Couperin a permis de progresser et d'obtenir des améliorations sensibles.

Par ailleurs, le conseil juridique du fournisseur, même quand il est français, est généralement spécialiste du droit des affaires du secteur privé, et souvent peu au fait des réalités juridiques du secteur public, voire singulièrement ignorant de ses pratiques. Du côté du consortium, force est de constater qu'au-delà de l'expertise portant sur l'administration du marché (détenue par l'Abes et les juristes de l'enseignement supérieur et des EPST ³), la réflexion juridique sur ces questions est assez peu élaborée. Le Département des négociations a pris acte de cette situation en constituant un groupe de travail dont la mission est d'élaborer une licence type inspirée des standards internationaux (ICOLC ⁴) et adaptée à la situa-

³. Établissement public à caractère industriel et commercial : les organismes de recherche.

⁴. *International Coalition of Library Consortia*.

tion française. Cette licence sera soumise à la relecture de juristes. Couperin devra aussi solliciter le MEN pour obtenir une assistance juridique permanente et non plus ponctuelle et limitée à la création des groupements de commandes.

LE MODE D'ACQUISITION DES RESSOURCES EN LIGNE

L'achat groupé est le mode opératoire du consortium. La montée en puissance des groupements de commande est une donnée majeure de ces deux dernières années : l'Abes est porteur de 6 groupements, les universités de 4 groupements (Lyon 1 : Wiley, ACS⁵ ; Nancy 1 : Springer ; Nice : IOP⁶) et le CNRS du groupement de commandes Thomson-Web of science. En 2007, 10 nouveaux groupements devraient voir le jour, qui seront majoritairement portés par l'Abes, affirmant ainsi son rôle croissant dans le soutien logistique de Couperin.

Cette formule d'achat fonctionne plutôt bien malgré ses limites liées à son régime réglementaire : à la différence du GIP (Groupement d'inté-

rêt public), le groupement de commandes ne permet pas à de nouveaux membres d'adhérer à celui-ci pendant la durée du marché et de bénéficier du contrat passé avec le fournisseur. Par ailleurs, le soutien financier direct des groupements de commande par la DGES⁷ constitue un avantage économique très incitatif pour les établissements qui rajoute encore à l'intérêt du dispositif.

Cette augmentation du nombre des groupements de commandes nous invite aussi à réfléchir sur l'organisation logistique de Couperin afin de la renforcer. Aujourd'hui, seules trois universités, répondant à des surdéterminations évidentes, ont accepté de prendre le risque de se lancer dans le portage d'achats groupés et de produire les efforts nécessaires en termes d'expertise, d'investissement en ressources humaines

5. American Chemical Society.

6. Institute of Physics.

7. Direction générale de l'enseignement supérieur.

et d'avance de trésorerie pour remplir cette nouvelle mission. Il faudra que leur nombre augmente et nous pouvons d'ores et déjà envisager que Couperin mutualise ses compétences dans ce domaine afin de faciliter le travail des nouveaux établissements volontaires, notamment pour les aspects juridiques et organisationnels. Certes, la gestion d'un groupement de commandes nécessite de disposer d'un peu de trésorerie et d'une infrastructure financière opérationnelle au sein de son établissement, mais ces conditions ne sont pas hors de portée pour de nombreuses universités. Les documents techniques et juridiques de référence sont dès à présent disponibles auprès des universités engagées dans la gestion de groupements existants. Cette activité ne doit pas effrayer les SCD qui sont tout à fait capables de la maîtriser. Il est néanmoins prévisible que les universités ne suffiront pas à répondre aux besoins de création de nouveaux groupements dans le court terme et d'autres alternatives doivent être recherchées. Auprès de l'Abes, en particulier, qui, comme nous le signalons plus haut, devrait jouer un rôle croissant. L'Abes a, incontestablement, un nouveau champ d'action devant elle, refondant son activité au travers d'un rôle logistique de grande envergure avec une forte contribution à la fourniture de ressources en ligne via les établissements, sans parler du rôle central qu'elle pourrait aussi jouer dans l'organisation de l'archivage électronique. Elle dispose aussi de nombreux atouts pour prendre une position majeure sur tous ces terrains qu'elle a déjà commencé à explorer.

LES FORMATS DE REGROUPEMENT : PÉRIMÈTRE ET COMPOSANTES DU CONSORTIUM

Un des problèmes de Couperin, depuis son avènement, est celui de son périmètre : passer en trois ans de 90 à plus de 200 établissements membres, au-delà de l'indice flatteur du succès pour ce consortium, pose le problème de la pertinence et de la cohérence de l'ensemble. Cette pertinence ne s'interroge pas tant et seulement en termes organisationnels (montée en charge de l'activité, fragilité du bénévolat, ressources humaines limitées...) : jusqu'à ce jour, bon an, mal an, Couperin a su gérer la difficulté en se ménageant tant l'appui de la DGES que celui de la CPU et, bientôt, le soutien financier de ses membres. Elle s'analyse plutôt en termes de résultats et d'implications quant à l'évolution de la recherche et de la formation en France et en Europe, et pose en retour la question de l'adaptation nécessaire du réseau documentaire et de l'accès aux ressources. Couperin est au carrefour des tensions qui traversent le système.

La recherche est le lieu des collaborations multiples ; le feuilletage français et la variété des structures supports de la recherche, associant différents acteurs du secteur public, peu-



© Université Lyon 1

BU Santé Rockefeller-Lyon 1.

vent parfois poser problème pour certaines négociations : les tarifs dits académiques consentis aux établissements d'enseignement supérieur ne sont pas censés s'appliquer aux EPIC⁸ par exemple. La double structure de la recherche publique française (EPST/EPSCP⁹) et de son système de formation (universités/grandes écoles) instaure aussi un jeu de contraintes qui brouille la perception du système documentaire par les chercheurs – désireux de bénéficier de toutes les ressources obtenues via des contrats différents passés par chaque institution associée à leur recherche au sein des UMR¹⁰ – et qui ne comprennent pas pourquoi la partie commune de cette manne documentaire fait l'objet de contrats et donc de paiements multiples.

La lisibilité des portails documentaires en est largement brouillée : effectivement, au sein d'une UMR, quel portail utiliser ? Celui de son université (SCD) ? Celui des EPST (CNRS, INSERM, INRA...) ? De l'établissement partenaire (école d'ingénieur, grande école) ? Couperin a toujours passé des accords intégrant les populations des EPST travaillant dans les UMR afin d'éviter tout clivage et a longtemps été le seul prestataire dans l'enseignement supérieur et la recherche, mais plusieurs portails existent dorénavant, desservant des populations largement communes.

On ne peut réellement parler de double ou même de multiple paiement de la même ressource puisque le modèle économique implique des chiffres d'affaire propres à chaque institution, mais ce modèle, basé sur le papier, en donne le sentiment : d'une part parce que, venant après les accords Couperin, les contrats passés par les EPST reprennent la totalité du chiffre d'affaire réalisé par ceux-ci auprès de chaque fournisseur pour desservir des populations spécifiques restreintes, celles des unités propres à chaque EPST (UPR : Unité propre de recherche) ; comme bien souvent, c'est la progression vers les marges qui est la plus coûteuse. D'autre part, les collections de périodiques (qui servent de base pour la définition du chiffre d'affaire de référence) étaient souscrites sur les crédits des différentes institutions associées dans une unité mixte pour étoffer et compléter le fonds documentaire, alors qu'aujourd'hui, les ressources en ligne délivrées par les différents portails forment un contenu uniforme et assez largement redondant. Au lieu de s'ajouter, ces ressources se répliquent souvent.

Et que dire des ressources humaines mobilisées dans la constitution et l'entretien des portails documentaires ? On ne



Une salle de lecture de la bibliothèque (Université du Maine, Le Mans).

tardera pas à s'interroger bientôt sur le nombre de bibliothécaires et de documentalistes qui ordonnent et gèrent cette documentation sur les multiples portails. Cette situation souligne l'absurde complication du système français de recherche et plaide pour la mise en œuvre d'une politique nationale de l'information scientifique et technique. La documentation peut-elle être le champ pacifié de cette politique ? La réponse n'appartient pas aux bibliothécaires ou aux documentalistes, aptes à trouver des solutions collaboratives sur le terrain mais non à décider des réformes nécessaires pour cet objectif.

LES POLITIQUES DE SITE

La question du périmètre des négociations se complique aujourd'hui d'une dimension locale nouvelle introduite par la création des Pres¹¹ qui témoigne des logiques territoriales fortes dans lesquelles sont pris les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ces dynamiques territoriales ne sont pas exemptes de contradictions ou d'approximations, et l'articulation des acteurs est loin d'être stabilisée : en termes de politique documentaire, qu'est-ce qui relève de l'échelon de la Région (programmes de financement régionaux du type Schéma régional pour l'enseignement supérieur et la recherche en Rhône-Alpes, initiatives de la Région Alsace...) et du site (Pres) ? Comment s'articulent les politiques documentaires des établissements des actuels pôles universitaires et futurs Pres qui débordent la dimension inter-universitaire en associant écoles et instituts souvent ramifiés vers le secteur privé ? Quelle sera la nature des négociations adaptées à ce nouveau format ? L'articulation avec l'activité globale du consortium ?

Toutes ces questions sont cruciales pour les établissements impliqués dans ces transformations et contraignent Couperin à s'adapter à cette nouvelle donne. L'histoire du consortium Couperin, contemporaine d'initiatives locales (à vocation nationale et disciplinaire conduites par des Cadist ou régionale dans

8. Établissement public à caractère industriel et commercial.

9. EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique (de nombreux organismes de recherche). EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (les universités...).

10. Unité mixte de recherche. De nombreux laboratoires sont des unités mixtes de recherche associant personnels et crédits d'origine différente : université, grande école, un ou plusieurs organismes de recherche...

11. Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

DES BIBLIOTHÉCAIRES SOUS PRES

Institués par la Loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche, les Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) regroupent des partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche autour d'objectifs opérationnels communs. Des partenaires extérieurs (collectivités locales, industriels et entrepreneurs) peuvent participer à la vie d'un Pres et lui apporter le concours de leurs moyens et de leurs compétences. La loi prévoit trois formes d'association possibles :

- Fondation de coopération scientifique (FCS) alliant acteurs de l'enseignement supérieur et partenaires privés susceptibles d'apporter des moyens financiers à l'image du modèle américain.
- Groupement d'intérêt public (GIP), entre partenaires publics, dont le pilotage s'avère difficile compte tenu des rigidités statutaires qui lui sont imposées.
- Nouvel Établissement public de coopération scientifique (EPCS), entre partenaires publics, auxquels chacun délègue tout ou partie de leurs compétences. Cette forme d'abandon de souveraineté au profit d'un établissement public de rang supérieur peut laisser envisager la reconstitution, à terme, d'universités uniques dans la plupart des grandes villes de province, marquant ainsi une forme de retour à la situation antérieure à 1968.

Les contours des Pres n'étant pas définis par la loi, beaucoup se sont choisis des bases territoriales permettant l'émergence (ou la renaissance) de pôles universitaires régionaux forts pour une meilleure identification au plan national et international. Certains, peu nombreux, ont pris la forme d'un réseau thématique. C'est bien la visibilité internationale de la recherche française qui est aujourd'hui en jeu dans un contexte de mondialisation croissante et de baisse des effectifs d'étudiants français dans les établissements de l'hexagone. La connaissance et la recherche désormais soumis à la compétition internationale et appelés à répondre aux appels d'offre lancés par les pays à la croissance rapide (Inde et Chine notamment), c'est à cette nouvelle donne que le législateur a souhaité répondre en favorisant le regroupement des forces universitaires dans le pays. Les bibliothécaires, qui ont fait des efforts sans précédent depuis 2000 pour assister la recherche nationale en offrant des accès largement ouverts sur le monde numérique, sont toutefois singulièrement absents des préoccupations de la plupart des Pres en cours de constitution. Nos regards se tournent toutefois vers le site de Strasbourg qui compte fusionner au plus vite ses trois universités et ses trois BU. Cette mission aura sans doute valeur de test national.

Hervé Colinmaire,
directeur du SCD de l'université Paul Verlaine, Metz

le cas de Brain¹²), manifeste cette dialectique depuis l'origine de l'achat groupé de documentation électronique. Plusieurs pistes s'offrent à nous pour faire évoluer le schéma national des négociations qui prévaut actuellement, fondé sur la collecte des besoins des établissements membres et sur l'administration globale de la négociation voire de la gestion de l'achat. Ce qui devra nous guider dans ce domaine, ce sont les objectifs de politique documentaire et les intérêts économiques globaux adaptés aux intérêts territoriaux. On peut penser que la dimension nationale continuera vraisemblablement à s'imposer pour les tractations conduites avec les grands éditeurs pluridisciplinaires et impliquant un très grand nombre d'établissements. Le client sera alors le Pres et non plus un seul établissement. Pour d'autres transactions, le principe de subsidiarité pourra s'appliquer au profit d'accords locaux. Toutefois, il ne faudra pas perdre de vue qu'une politique documentaire n'est jamais purement locale et qu'elle s'inscrit dans un maillage national. Le local n'y trouve son sens que dans le réseau.

12. Bibliothèque Rhône-Alpes d'information numérique.

PERSPECTIVES

La dimension des enjeux et la complexité du contexte institutionnel montrent les difficultés auxquelles les établissements et Couperin sont confrontés aujourd'hui. Il y a un risque réel pour que le terrain documentaire devienne un champ de bataille chaotique et brutal, résultat de la complexification croissante d'une situation déjà trop embrouillée. Pourtant, la situation est aussi riche d'opportunités et de développements nouveaux. La concertation entamée entre la CPU¹³, les EPST, le ministère et Couperin pour l'administration commune d'une plate-forme nationale d'archives ouvertes constitue incontestablement une voie utile pour entamer la nécessaire réflexion autour d'une politique nationale de la communication scientifique. À cet égard, les intérêts des chercheurs et des bibliothécaires sont nettement convergents et le dialogue entre ces communautés doit être renforcé. La voie est étroite et les bibliothécaires, plus que jamais, devront faire preuve de sens politique, de compétence et de pédagogie. ■

13. Conférence des présidents d'université.

LES CENTRES DE FORMATION AUX CARRIÈRES DES BIBLIOTHÈQUES (CFCB) : UNE FORMATION CONTINUE DE PROXIMITÉ POUR LES BU ET LEURS PERSONNELS

Les 12 Centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation (CFCB) ont été créés par conventions en 1987 et 1988, dans le cadre des universités, avec une double mission de formation initiale et continue, visant à la fois la lecture publique et les BU. Leur découpage est géographique, chacun couvrant une ou plusieurs régions.

À partir de 1994, leur activité s'est complètement recentrée sur la formation continue, et particulièrement au profit des bibliothèques de l'enseignement supérieur – pour la lecture publique, leur rôle est plus subsidiaire. À côté des préparations de concours, se sont ainsi développés les stages de perfectionnement, les journées d'étude, quelquefois des formations longues diplômantes ou non. Côté enseignement supérieur, la tutelle a mis en place un dispositif de formation continue impliquant à la fois les SCD, les CFCB et l'Enssib :

- au sein des établissements sont désignés des correspondants formation, interface entre leur établissement et les centres, chargés notamment de l'élaboration d'un plan annuel de formation ; ils font en général partie de l'équipe de direction de la BU ;
- au lieu de « saupoudrer » les moyens de la formation continue sur l'ensemble des bibliothèques, la tutelle subventionne directement l'Enssib et les CFCB pour répondre à la demande exprimée dans les plans de formation, à charge pour l'Enssib et les CFCB d'offrir gratuitement leurs formations aux personnels de ces bibliothèques. Afin de garder au système une certaine souplesse, la tutelle réserve toutefois une partie de l'enveloppe budgétaire pour des opérations spécifiques hors CFCB et hors Enssib ;
- la répartition des rôles entre les CFCB et l'Enssib laisse naturellement à celle-ci les formations plus directement liées à l'encadrement : les formations *a priori* plus destinées aux catégories B et C font partie de l'offre prioritaire des CFCB. Rappelons que l'Enssib a renforcé l'importance de la formation continue dans ses missions grâce au rapprochement puis à la fusion de l'Institut de formation des bibliothécaires (IFB) qui avait une double mission de formation continue et de formation initiale du corps des bibliothécaires.

L'action des CFCB a donc accompagné des évolutions majeures de la profession depuis plusieurs années :

- la professionnalisation des concours, spécialement tous les concours B et C de l'État après 1995 : personnel de magasinage, bibliothécaire-adjoint spécialisé et, depuis 2001, assistant des bibliothèques ; la formation post-recrutement des assistants a officiellement été confiée à une partie des CFCB ; pour les préparations à distance, les 12 Centres travaillent désormais en réseau ;
- l'exigence technique accrue dans un contexte de mise en réseau : les CFCB ont joué un rôle fondamental d'accompagnement dans la mise en place du Sudoc. Encore aujourd'hui, les formations liées au traitement du document pèsent lourd dans leur offre (Unimarc, Rameau, etc.) ;
- plus généralement, la modernisation des bibliothèques : émergence des technologies de l'Internet, affirmation des politiques documentaires, diversité accrue des publics et des services, etc. La souplesse de fonctionnement des CFCB leur permet d'offrir toujours de nouveaux stages (sur le droit, la numérisation, etc.) et de proposer des journées d'étude et de débat, souvent avec des partenaires locaux (agences de coopération, groupes ABF, etc.).

Les CFCB sont donc aujourd'hui reconnus par les BU comme un partenaire naturel et un outil de leur développement. En retour, les BU et les plans de formation ont permis aux CFCB de construire annuellement une offre de formation au plus près des besoins du terrain et des évolutions du métier.

Christophe Pavlidès
Directeur de Médiadix, université Paris 10

Liste des Centres (la carte de leur périmètre géographique est sur le site de Médiadix : <http://netx.u-paris10.fr/mediadix/concours/Carte.htm>) :

- Bordeaux : Médiakitaine (Montesquieu- Bordeaux 4) : <http://mediaquitaine.u-bordeaux4.fr>
- Caen : CFCB (Université de Caen) : <http://www.unicaen.fr/cfcb/>
- Clermont-Ferrand : CRFCB (Blaise Pascal- Clermont 2) : <http://www.univ-bpclermont.fr/crfb/>
- Dijon : Bibliest (Université de Bourgogne) : <http://www.u-bourgogne.fr/bibliest>
- Grenoble et Lyon : Mediat Rhône-Alpes (Pierre Mendès-France Grenoble 2) : <http://www.upmf-grenoble.fr/mediat>
- Lille : Médialille (Lille 3-Charles de Gaulle) : <http://medialille.formation.univ-lille3.fr/>
- Marseille : CRFCB (Provence-Aix-Marseille 1) : <http://www.up.univ-mrs.fr>
- Nancy : Medial (Nancy 2) : <http://www.univ-nancy2.fr/MEDIAL>
- Poitiers : Média Centre-Ouest (université de Poitiers) : <http://www.univ-poitiers.fr/univ/mediacentreouest.htm>
- Rennes : CFCB Bretagne – Pays de la Loire (Haute-Bretagne - Rennes 2) : <http://www.uhb.fr/cfcb/>
- Saint-Cloud : Médiadix (Paris 10-Nanterre) : <http://www.u-paris10.fr/mediadix>
- Toulouse : CFCB Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon (Toulouse 2- Le Mirail) : <http://www.univ-tlse2.fr/form-co/CFCB>

MICHAEL DOWLING
Directeur du bureau des relations
internationales de l'ALA

Aux Amériques...

USA : l'American Library Association

L'ALA a identifié les problèmes majeurs auxquels les BU sont confrontées et

engage ses ressources collectives pour multiplier ses actions : formation, plaidoirie, lobbying, coopération, mise en réseau, édicition de normes sont autant d'efforts pour s'attaquer à ces difficultés.

à la **RESCOUSSE**

L'American Library Association (ALA), fondée en 1876, compte parmi ses missions celle de « fournir la direction nécessaire au développement, à la promotion et à l'amélioration des bibliothèques et des services d'information ainsi qu'au développement de la profession de bibliothécaire de façon à étendre et à assurer l'accès à l'information pour tous ». L'adhésion à l'ALA est ouverte aux individus, aux organisations et aux institutions. Bien que la grande majorité des 66 000 membres de l'ALA soit composée d'individus, ses travaux se concentrent non seulement sur les aspects professionnels, mais aussi sur l'amélioration des services de bibliothèque garantissant l'accès à l'information. Ceci est vrai pour tous les types de bibliothèques, y compris les BU. La plupart des actions de l'ALA pour aider celles-ci passe par une de ses branches, l'Association of College and Research Libraries (ACRL)¹, dont l'objectif principal est de « mener les bibliothécaires et les bibliothèques universitaires et de recherche à un savoir pratique et théorique supérieur ». L'ACRL est aidée par la « maison mère », d'autres branches de l'ALA, et trouve un renfort dans la collaboration avec des associations et des groupes tels que l'Association of Research Libraries (ARL) dont le but est d'améliorer les BU.

En 2001, l'ACRL a créé le groupe de travail sur la vision de l'avenir² pour identifier les défis les plus pressants auxquels

elles sont confrontées. On y a relevé comme sujets les plus importants :

- Le recrutement, la formation et la fidélisation des bibliothécaires ;
- Le rôle des bibliothèques dans l'entreprise université ;
- L'impact des technologies de l'information sur les services de bibliothèque ;
- La création, le contrôle et la conservation des ressources numériques ;
- Le chaos dans la communication scientifique ;
- L'aide aux nouveaux utilisateurs ;
- Le financement de l'enseignement supérieur³.

Nous donnerons quelques exemples de la façon dont l'ALA répond à certains de ces défis en aidant les BU par de la formation, des plaidoyers, du lobbying, de la mise en réseau, de la coopération et des normes.

RECRUTEMENT, ÉDUCATION ET FIDÉLISATION DES BIBLIOTHÉCAIRES

Le recrutement de la prochaine génération de bibliothécaires est l'un des sujets les plus urgents auxquels la profession est confrontée avec la mise en retraite imminente de la génération du baby-boom. L'ACRL a fourni un livre blanc pour les administrateurs et les responsables des ressources humaines des bibliothèques qui sont actuellement confrontées au déficit de force de travail. Il met en évidence les sujets et les thèmes qui lui sont liés et propose des stratégies pour résoudre les questions de recrutement et de fidélisation des

1. www.ala.org/acrl

2. « Focus on the Future Task Force ».

3. Les résultats du groupe de travail ont été consignés par W. Lee Hisle dans « Top issues facing academic libraries : a report of the Focus on the Future Task Force ». C&RL News, Vol. 63, n° 10, novembre 2002.

BRÉSIL

Le Brésil est confronté au défi de changer une image stéréotypée (samba, football, carnaval et paysages), et négative (problèmes économiques et sociaux), largement répandue. Dans le domaine de l'enseignement et de la culture, le gouvernement, les citoyens et les entreprises privées se doivent de favoriser la transformation de l'école (du primaire au supérieur) en institution de qualité, car le développement du pays est directement lié au niveau de scolarisation de la population.

L'enseignement supérieur au Brésil. Le pays compte 57 universités publiques fédérales (sous la responsabilité du gouvernement de l'Union), 87 universités publiques coordonnées par chaque état, 82 universités publiques municipales et 1401 universités privées (enquête de 2004).

Sur un total de 340 millions de réaux annuels (127 113 000 euros) consacrés à l'éducation, 70% sont destinés à l'enseignement supérieur. Afin d'améliorer l'infrastructure nationale de cet enseignement, le ministère de l'Éducation et de la Culture a mis en place, en février 2006, le projet « Université pour le XXI^e siècle » qui favorise la réforme universitaire en augmentant le budget des universités publiques et en consacrant, d'autre part, de grands moyens à la création de dix nouvelles universités.

Les BU. Les bibliothèques des institutions de l'enseignement supérieur ont pour mission de dynamiser les activités universitaires. Mais outre ce rôle traditionnel, elles doivent s'adapter aux nouvelles technologies et aux documents numériques. C'est ainsi que, suite à des programmes de numérisation menés par leurs universités, les BU brésiliennes offrent de plus en plus souvent l'accès en ligne aux thèses et aux mémoires.

Les collections et leur utilisation. Dans l'ensemble des BU (3 259 implantations) sont entreposés 32,2 millions de titres qui correspondent à 68,2 millions d'exemplaires. Si les livres et les périodiques demeurent les documents les plus consultés, les chiffres restent très faibles par rapport aux données internationales : compte tenu de la durée d'une année universitaire (200 jours) les 6,8 millions de prêts correspondent à 0,089 livre prêté par jour et par étudiant. Mais ceci est en train de se transformer en incluant de plus en plus les ressources de l'Internet.

En ce qui concerne l'accès à la documentation électronique, la moyenne sur l'ensemble des universités s'élève à 9,5 étudiants par ordinateur connecté au réseau (367 813 ordinateurs en service). Ce rapport étudiant/ordinateur équivaut à peu près à une moyenne quotidienne d'une heure d'utilisation par étudiant ce qui est notoirement insuffisant pour répondre aux besoins de la recherche scientifique et pour permettre la production de documents universitaires. Un effort important devra être consenti pour améliorer ces performances dans les années à venir.

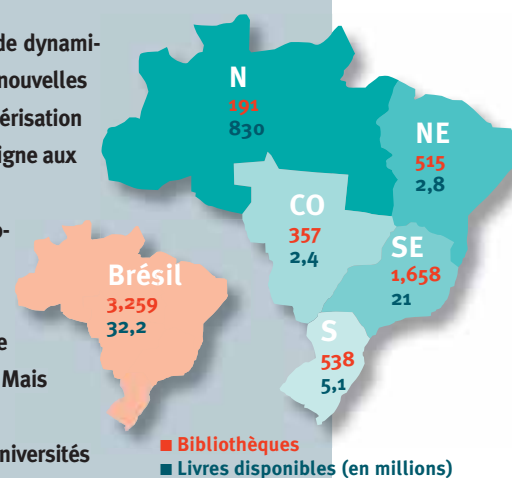
Accords et partenariats. Les programmes de coopération entre les bibliothèques brésiliennes portent essentiellement sur l'échange d'informations, le partage d'articles de périodiques (surtout dans les secteurs des sciences et technologies et celui de la santé), l'échange de données bibliographiques (standard Mac 21) et l'élaboration de programmes interdisciplinaires concernant des sujets d'intérêt continental.

Les établissements d'enseignement supérieur au Brésil sont sur la voie de profonds changements qui les amèneront à intégrer de plus en plus l'utilisation des nouvelles technologies. De même que l'enseignement supérieur est en pleine mutation quantitative et qualitative, les BU, en tant qu'agents essentiels de ces évolutions sont, elles aussi, à la recherche de meilleures pratiques bibliothéconomiques, en dépit des difficultés qui sont celles d'un pays en voie de développement.

Sônia Mara Saldanha BACH
Bibliothécaire au Département de sciences de la santé,
Université fédérale du Paraná.



Bibliothèque des sciences de la santé, Jardin botanique, Curitiba, Paraná (Brésil). Le bâtiment principal.



Les bibliothèques des universités du Brésil par région.



Formation en recherche de bases de données pour les étudiants en odontologie, pharmacie et nutrition.

bibliothécaires. Par exemple, un support diffusé en flux audio et vidéo sur le web, donne aux membres la possibilité d'apprendre ce qu'il faut savoir sur le recrutement pendant leur temps de loisir. L'ACRL, en collaboration avec l'ARL, a donc

créé un film vidéo, *Visages d'une profession*⁴, qui souligne le rôle des bibliothécaires en université et les satisfactions que

4. *Faces of a profession.*

l'on peut retirer de l'exercice de cette profession. L'ACRL a aussi fourni aux bibliothèques des brochures intitulées *Vous pourriez être bibliothécaire à l'Université si...* et *Une grande carrière @ la bibliothèque*⁵.

Malgré son « *spectrum initiative* » (octroi de bourses aux écoles de bibliothéconomie pour étudiants de populations sous-représentées : afro-américains, hispano-américains, populations d'origine asiatique et indienne), l'ALA s'est également engagée à des recrutements plus divers en tous types de bibliothèques.

LE RÔLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS L'ENTREPRISE UNIVERSITÉ

Quel est l'avenir des BU et de leurs équipes ? Les mutations technologiques et l'accès à l'information hors de leurs murs rendent nécessaires la valorisation de leur utilité en soulignant leur caractère central dans l'université.

Les bibliothécaires ne peuvent aucunement se contenter de discuter de leurs missions en vase clos. Pour accroître leur influence, l'ALA et l'ACRL s'efforcent en particulier d'encourager la collaboration de leurs représentants avec d'autres organisations professionnelles. Le conseil de liaison de l'ACRL (COL) travaille donc à attirer l'attention des autorités universitaires et des associations de l'enseignement supérieur sur la façon dont les ressources et les services des bibliothèques peuvent participer à leur mission et leurs objectifs. Ce qui suppose de s'introduire dans des groupes de l'enseignement supérieur, y compris en faisant entrer des représentants de l'ALA dans les conseils de l'Association américaine de l'enseignement supérieur (AAHE), en présentant les programmes professionnels à ces organisations et en invitant les dirigeants de ces groupes à assister et participer aux réunions de l'ALA et de l'ACRL.

En 2001, l'ALA a lancé la campagne de sensibilisation et de soutien aux bibliothèques américaines « *@ your library* ». L'ACRL a participé activement à la campagne d'annonces dans *Chronicle of Higher Education*, le plus grand journal universitaire, pour promouvoir l'importance des bibliothécaires dans l'enseignement et la recherche. Elle a également créé une boîte à outil pédagogique *Toolkit for Academic and Research Libraries* comprenant des stratégies ingénieuses et des idées pratiques pour que les bibliothèques se vendent elles-mêmes ainsi qu'un « prix des meilleures pratiques » pour récompenser les bibliothèques des centres universitaires, facultés et universités qui se soucient le mieux de promouvoir leurs services.

5. *You might be an Academic Librarian If et A great Career @ Your Library.*

L'IMPACT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SUR LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

Les nouvelles technologies modifient la création, le stockage et l'évaluation de l'information. Le défi est donc lancé de redéfinir l'information que les bibliothèques peuvent fournir aux administrateurs, aux enseignants et aux étudiants. L'ALA a pris une part active dans les débats nationaux sur ce qui peut affecter le fonctionnement des bibliothèques universitaires et de recherche et a créé, avec d'autres associations voisines la Library Copyright Alliance (LCA) pour assurer aux bibliothèques le droit de fournir de l'information.

Aux États-Unis, le Digital Millennium Copyright Act (DMCA) a un effet significatif sur les bibliothèques et les institutions d'enseignement qui font un usage honnête des documents numériques. Les bibliothèques ont été déçues de voir que la loi continue d'empêcher l'utilisation légitime et habituelle des documents numériques. L'ALA et la LCA travaillent donc à introduire des modifications à cette loi.

L'ALA collabore également avec d'autres institutions ainsi qu'avec le Congrès des États-Unis pour soutenir *Net Neutrality*, initiative qui signifie qu'aucun autre système ne devrait pouvoir bénéficier d'une priorité sur la bande passante de l'Internet. Les bibliothèques risquaient en effet de se voir attribuer une faible priorité d'accès, et le monde universitaire de perdre l'accès au secteur privé qui paie cher [pour être prioritaire].

Pour aider les BU et leurs personnels à se tenir au courant sur ces questions et bien d'autres concernant les politiques publiques, le service d'alerte par messagerie électronique *Legislative Update* de l'ACRL leur fournit des informations courantes pertinentes.

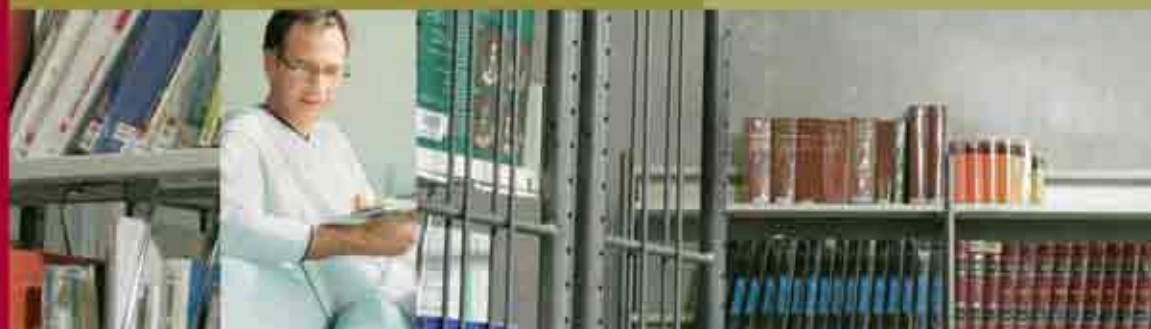
CRÉATION, CONTRÔLE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NUMÉRIQUES

La création, le contrôle et la préservation des ressources numériques sont aussi des sujets majeurs auxquels sont confrontés les BU. Là encore, l'ALA a travaillé sur le front législatif en faisant pression contre les législations proposées sur « la protection des bases de données » et sur « la gestion des droits du numérique » qui peuvent menacer la libre circulation de l'information et le domaine public. En 2001, l'ALA a révisé sa politique de conservation pour y inclure la préservation des ressources numériques. Elle indique que les éditeurs et les diffuseurs de contenus numériques doivent prendre en compte l'exploitation et la longévité de leurs œuvres électroniques et que l'ALA travaillera avec les éditeurs à l'élaboration de directives sur la préservation de l'information numérique.

ENCYCLOPÉDIE
INFORMATIQUE
RELIGIONS
PSYCHOLOGIE
PHILOSOPHIE
SCIENCES SOCIALES
DROIT
LANGUE FRANÇAISE
SCIENCES
NATURE
TECHNIQUES
MÉDECINE
CUISINE
BRICOLAGE
JARDINAGE
ARTS
SPORTS
LITTÉRATURE
HISTOIRE
GÉOGRAPHIE

"UNE BIBLIOTHÈQUE,
C'EST LE CARREFOUR
DE TOUS LES RÊVES
DE L'HUMANITÉ"

Julien Green



- > Bibliothèques & Médiathèques publiques
- > Espaces publics multimédias

Nouveaux enjeux... nouvelles postures

CONCENTRATION DES INDUSTRIES DE L'INFORMATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, DÉCENTRALISATION... LA BIBLIOTHÈQUE EST AMENÉE À CHANGER DE POSTURE. EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE PARTI PRIS ARCHITECTURAL, LE MOBILIER ET LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT DEVRONT PRÉSENTER LES QUALITÉS CORRESPONDANT À UNE VOLONTÉ DE CONCEVOIR UN ESPACE CHALEUREUX, LUMINEUX ET FONCTIONNEL... MAIS AUSSI UN LIEU DOTÉ D'UNE ÂME, UN LIEU HABITÉ.

C'est toute notre ambition >

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

> SIÈGE SOCIAL :

Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex
tél. : 05 49 82 10 40
fax : 05 49 74 02 91

> SERVICE COMMERCIAL :

862 rue des Crais - BP 32036
71020 Mâcon cedex 9
tél. : 03 85 20 50 15
Fax : 03 85 34 71 53

- > E-MAIL : brm-mobilier@brm-mobilier.fr
- > INTERNET : www.brm-bibliotheques.com

LE CHAOS DANS LA COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

La concentration dans l'industrie de l'information et l'émergence du web comme premier choix des enseignants et des jeunes chercheurs ont conduit à s'inquiéter de l'accès à l'information, de la hausse rapide des prix des revues et des bases de données et des changements dans le modèle traditionnel de communication de la recherche. Les bibliothèques doivent être en tête du plaidoyer pour des modèles équitables de communication scientifique.

L'ALA et l'ACRL ont pris l'engagement de travailler à la refonte du système actuel de communication scientifique en concentrant leur action sur la pédagogie, le plaidoyer, la création de coalitions et la recherche. En janvier 2002, l'ACRL a lancé son « initiative sur la communication scientifique » avec pour objectif de faire augmenter l'accès à l'information universitaire, en favorisant des moyens économiques alternatifs de publication – particulièrement les moyens qui profitent des technologies de l'information électronique – et en encourageant les chercheurs à accroître le contrôle sur leur communication scientifique. Une « boîte à outils du chercheur » et des instituts de communication scientifique ont été créés pour permettre aux bibliothécaires d'être à l'aise sur les sujets et les tendances de la communication scientifique et pour aider à développer des programmes d'information pour leurs campus.

Nous avons déjà obtenu satisfaction quant à l'accès assuré à l'information financée par le gouvernement. L'ALA travaille depuis plus de 60 ans avec une coalition nationale de groupes de plaidoyer infatigables et sans but lucratif (bénévoles ?), pour réclamer que les chercheurs financés par le National Institute of Health soient obligés de déposer leurs articles publiés sur la base accessible gratuitement, PubMed Central, six mois après la publication initiale. Avec le soutien d'autres associations, elle fait actuellement pression pour l'adoption du Federal Research Public Access Act, qui devrait exiger qu'il en soit fait de même pour toute la recherche publiée et financée par l'État fédéral.

L'ALA n'a pas limité ses efforts aux seuls États-Unis. Avec l'ARL et d'autres, elle a écrit à la Commission européenne et aux conseils de la recherche en Grande-Bretagne et a commenté leurs documents et propositions.

L'AIDE AUX NOUVEAUX UTILISATEURS

Les étudiants d'aujourd'hui doivent être initiés à l'information pour être compétitifs dans ce monde de l'économie globale. Il leur faut apprendre à discerner quand l'information est nécessaire et comment la localiser, l'évaluer et l'utiliser de manière

efficace. L'ALA a abordé ces besoins depuis 1989⁶ en pionnière dans le monde de l'éducation, et a développé des normes pour l'enseignement de l'information des étudiants, de l'école primaire jusqu'à l'université. L'ACRL a créé des normes de compétence en savoir informationnel pour l'enseignement supérieur auxquelles l'American Association for Higher Education (AAHE) et le Council of Independent Colleges ont souscrit.

Une personne formée doit donc savoir, entre autres :

- déterminer l'ampleur de l'information nécessaire ;
- accéder à l'information nécessaire, réellement et efficacement ;
- évaluer de façon critique l'information et ses sources ;
- incorporer l'information sélectionnée dans sa base de connaissances ;
- utiliser concrètement une information pour accomplir une action spécifique.

Les normes donnent un cadre à l'évaluation du savoir informationnel de chaque individu. Elles ont déjà été traduites en français⁷.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tout est une question de budget. L'ALA aide diversement les bibliothèques et les bibliothécaires à négocier des financements pour l'enseignement supérieur et les bibliothèques. Son bureau à Washington suit de près la législation fédérale, fait pression pour augmenter les sommes allouées et alerte la communauté des BU quand une action de défense est nécessaire.

Elle fournit des argumentaires pour les requêtes aux administrateurs ou aux législateurs, des astuces sur la façon de communiquer, d'utiliser des exemples et de devenir le « champion de sa bibliothèque ».

Ce travail de toute une année culmine au Library Legislative Day chaque mois de mai, à Washington D.C., lorsque les bibliothécaires vont sur Capitol Hill entretenir directement leurs législateurs de la nécessité de soutenir le financement de l'enseignement supérieur. Ce labeur est répété au niveau des 50 États, lors de chaque législature. En 2005, ces efforts furent récompensés quand le plus grand dispositif de financement des bibliothèques, le Library Services and Technology Act fut financé à hauteur de 210 millions de dollars, représentant un accroissement de 5 millions de dollars alors qu'étaient amputés la plupart des autres programmes imputés sur le budget fédéral. ■

6. « ALA Presidential Committee on Information Literacy ; Final report », publié le 10 janvier 1989 à Washington D.C. <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlpubs/whitpapers/presidential.htm>.

7. <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/InfoLit-French.pdf>.

DOROTHÉE MAKWANZA
MBISHI-AMBELE
Bibliothécaire en chef adjointe
de la BU de l'Université
de Kinshasa



En Afrique...

Congo : avant, après...

La BU de l'Université de Kinshasa

BREF HISTORIQUE

L'université Lovanium de Léopoldville, institution de droit congolais, fonctionna d'abord sous forme d'un Centre universitaire, établissement d'utilité publique créé par l'arrêté royal du 21 février 1949. Elle obtint le statut d'université à part entière en 1954¹. Les deux autres universités congolaises, l'Université officielle du Congo (UOC) – actuelle Université de Lubumbashi – et l'Université libre du Congo (ULC) – actuelle Université de Kisangani –, furent créées respectivement en 1956 et en 1963.

Les BU de ces trois universités ont fonctionné normalement, conformément aux normes bibliothéconomiques internationalement admises. Riches et budgétisées, tenues par un personnel qualifié, compétent et dynamique, leurs collections étaient régulièrement renouvelées.

L'âge d'or des BU congolaises en général et de celle de l'Unikin en particulier s'est étendu sur dix-sept ans, de 1954 à 1971, année de la première réforme de l'enseignement supérieur et universitaire congolais qui a conduit à la création de l'Université nationale du Zaïre (Unaza). Même sous l'Unaza, les BU disposaient de budgets autonomes au sein des campus universitaires jusqu'à la réforme de 1981.

À partir de 1980, les conditions de vie et de travail se détériorèrent au Zaïre et le sort des universités comme celui des bibliothèques alla de mal en pis : arrêt des nouvelles acquisitions, documents les plus importants indûment réquisitionnés par les professeurs pour leurs bibliothèques privées, ou volés par les usagers étudiants et autres, ce qui entraîna la baisse du niveau de l'enseignement et de la recherche.

¹. Sous l'appellation Université Lovanium.

C'est dans ce contexte qu'intervint la réforme universitaire de 1981, sanctionnée en ce qui concerne l'Unikin par l'ordonnance-loi n° 81-142 du 3 octobre 1981 portant création d'un établissement public : l'Université de Kinshasa. Cette réforme n'enraya pas la décadence de l'enseignement et de la recherche, conséquence notamment des fermetures fréquentes de l'université par l'autorité politique, en 1981 et en 1991, et des années « blanches » : 1994-1995, 1997-1998 et 2000-2001, tandis que certaines années académiques ont couvert deux années civiles (1999-2000).

Aujourd'hui, la plupart des BU congolaises, notamment celles du secteur d'État, font figure de parent pauvre. Dépôts de livres plutôt que bibliothèques, elles ne sont plus subventionnées. Les rares publications récentes que l'on y trouve de temps en temps sont des dons d'organismes internationaux, de missions de coopération des pays amis et autres, ou de quelques rares auteurs nationaux. Leur gestion est souvent confiée à un personnel non qualifié, démotivé et partant, incapable de les animer comme il se doit. Ceci n'a pu avoir qu'une incidence négative sur leur image. En dépit de cette situation lamentable, elles continuent d'être exploitées tant bien que mal par leur lectorat institutionnel, professeurs, chercheurs et étudiants.

L'Université de Kinshasa, conçue initialement pour accueillir 5 000 étudiants, a vu sa population estudiantine s'accroître même après que la réforme de 1971 vit partir à

En proie aux aléas de l'histoire, le destin des BU du Congo épouse celui d'un pays qui se construit difficilement. Quand les rats de bibliothèques ne sont plus métaphoriques, l'urgence ne se paie plus de mots. La coopération apparaît comme l'ultime recours.



D.R.

C'était l'accueil... par les parasites, dans la pénombre!



Hier, accès anonyme et dégradé...



... aujourd'hui, embelli et sécurisé.

Lubumbashi ou Kisangani certaines de ses facultés. Cet accroissement des effectifs se renforce encore aujourd'hui avec la réouverture des nouvelles facultés autrefois transférées à l'intérieur (1^{er} cycle en médecine, philosophie et lettres,

sciences sociales administratives et politiques, psychologie et pédagogie, agronomie, départements de géologie et géographie à la faculté des sciences...) : l'Unikin compte aujourd'hui près de 26 000 étudiants.



Hier, un catalogue sur fiches, obsolète et inexact !



Aujourd'hui, une base de données collective, actualisée.

ORGANISATION ACTUELLE DES BIBLIOTHÈQUES À L'UNIKIN

Selon l'organigramme de l'université et en conformité avec le statut qui la régit, et ceci dans les trois universités et instituts supérieurs publics de la République démocratique du Congo, la BU regroupe la bibliothèque centrale et les biblio-

thèques des différentes facultés.

La bibliothèque centrale, censée être la tête et la plaque tournante du service documentaire de l'université, n'assure guère sa mission bien qu'elle soit animée par 38 agents, dont 19 bibliothécaires scientifiques et 19 administratifs. Ils travaillent dans une bibliothèque en état de délabrement matériel et documentaire, qui fonctionne en autarcie par rapport aux bibliothèques facultaires qu'elle est censée coordonner, alors qu'elle devrait jouer un rôle moteur pour leur mise en réseau, en particulier en matière de NTIC.

Les bibliothèques facultaires fonctionnent donc en autonomie. Chacune d'elle enregistre et traite à sa manière la documentation qu'elle acquiert. La bibliothèque centrale ne connaît plus le nombre d'ouvrages que possède l'université. Celle-ci n'est plus qu'un musée de livres au fichier obsolète et inutilisé. On ne connaît plus ni le volume ni la qualité du

fonds ; son magasin, ni éclairé ni entretenu, est devenu le repaire des souris, des serpents et autres bestioles ; la documentation s'y trouve livrée à la poussière, à la vermine, à l'humidité et à la destruction.

Toutefois cette situation catastrophique est en train de changer grâce à la reprise de la coopération. Le « projet KIN 14 », inauguré le 6 avril 2006, est un projet institutionnel d'informatisation de la BU mis en route avec la CUD-Belgique. Depuis mars 2004, il a permis la restauration complète de la bibliothèque centrale et son informatisation. Le logiciel de gestion choisi est Koha, le module catalogue déjà paramétré est fonctionnel et permet l'encodage de la documentation, les autres le seront bientôt. La BU a reçu 352 ouvrages récents pour ses bibliothèques, un don important du gouvernement wallon sur l'histoire et la politique du Congo, 25 000 euros sont annoncés pour la documentation en 2006. En ce qui concerne le matériel, la BUC bénéficie grâce à ce projet de 12 ordinateurs dont 4 pour l'Opac des usagers, 11 autres reçus dans les bibliothèques facultaires pour l'encodage des thèses et des mémoires.

SOLUTIONS PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

Ressources humaines :

- Donner aux bibliothécaires en place des formations bibliothéconomiques et informatiques ;

- Adjoindre aux responsables des bibliothèques facultaires des bibliothécaires documentalistes et informaticiens, connaissant si possible la discipline de la faculté ;

- Organiser un service des ressources humaines au sein de l'administration centrale afin d'engager du personnel compétent et exiger des formations bibliothéconomiques pour les agents en place.

Pour les personnels administratifs, recruter au niveau du « graduat » et, d'ici à cinq ans, exiger une licence dans la spécialité pour les bibliothécaires documentalistes des bibliothèques facultaires ;



Un lieu repeint, un comptoir spacieux et résistant, une lumière agréable : soyez les bienvenus.



De nouvelles chaises en bois plein ont remplacé le matériel abîmé.

ALGÉRIE :**LES BIBLIOTHÈQUES DE L'UNIVERSITÉ DE TLEMCCEN**

En raison du jumelage Tlemcen-Nanterre, une mission d'aide à la réouverture du Centre culturel français de Tlemcen a été confiée en novembre 2005 au SCD de Paris 10-Nanterre.

À cette occasion, deux bibliothécaires ont été chaleureusement accueillies dans les bibliothèques de facultés et à la bibliothèque centrale.

Tlemcen, capitale de la région nord-ouest de l'Algérie, est une agglomération de 300 000 hab.

L'université Abou Bekr Belkaid, créée en 1974, comptait 28 000 étudiants pour 930 enseignants en 2004-2005. Elle comprend 6 facultés – sciences, médecine, sciences de l'ingénieur, droit, sciences économiques et de gestion, lettres, sciences humaines et sociales –, et dispose de 30 laboratoires de recherche. Les disciplines littéraires sont enseignées en arabe, les disciplines scientifiques en français. Le niveau de français n'étant pas très bon au baccalauréat, les étudiants s'orientent majoritairement vers les disciplines littéraires.

Au total, l'université dispose de 250 000 documents répartis entre les différentes bibliothèques.

La bibliothèque centrale a ouvert en 2001 : ce qui frappe le visiteur européen, c'est le contraste entre l'aspect luxueux du bâtiment (revêtement extérieur, hall immense au sol de marbre, grande salle de conférence aux fauteuils confortables) et l'absence de livres visibles.

En effet, le parti pris a été l'accès indirect aux documents, comme dans les autres BU en Algérie. Le livre est une denrée rare et chère qu'il serait trop risqué de mettre en libre accès.

Le fonctionnement est donc celui d'une bibliothèque à l'ancienne : les étudiants doivent remplir un bulletin, après avoir consulté les listings par thèmes (les 2 ordinateurs à disposition sont encore peu utilisés). Les agents de bibliothèque vont chercher les livres dans les magasins au sous-sol. Le prêt est manuel, d'une durée d'une semaine. Les salles de travail à l'étage, ouvertes sur le hall, sont très bruyantes. En revanche, les enseignants et chercheurs (à partir de la 5^e année) bénéficient de conditions privilégiées : autorisés à se servir directement en magasin, ils jouissent d'un prêt d'un mois et d'une salle de travail réservée.

Les collections se composent de livres, de thèses et travaux de recherche. Les périodiques sont presque absents (quelques échanges, quelques numéros isolés, quelques dons) en raison des coûts et des difficultés d'acheminement. Les ressources électroniques sont également trop chères. Les livres (environ 55 000) sont classés par disciplines selon la classification Dewey (aussi utilisée pour l'indexation matière), répartis entre les fonds en langue arabe ou française. Ce dernier apparaît plutôt daté et dépassé. La majorité des documents, à quelques exceptions près, ne sont pas recouverts de film plastique. Il semble que les budgets des facultés permettent l'acquisition d'environ 300 à 1 000 livres par an chacune.

Syngeb est le nom du SIGB développé pour toutes les BU algériennes : il permet de constituer la base bibliographique, au moyen d'une interface en arabe et en français. Le catalogage se fait en format Unimarc, en dérivant les notices « Electre » pour les livres en français. La base, mise à jour chaque mois, est accessible à distance au moyen d'un Opac très rudimentaire.

Chaque faculté dispose d'une bibliothèque, plus ou moins bien fournie (entre 2 000 et 17 000 documents), organisée selon les mêmes modalités que la centrale (accès indirect, magasins). La saisie informatique des collections est en cours.

Les besoins exprimés par les doyens des facultés et les bibliothécaires vis-à-vis des BU françaises concernent des dons de livres récents (avec une ouverture sur des collections de culture générale), un accès gratuit au prêt entre bibliothèque, un accès aux périodiques en ligne, un accès aux conférences en ligne et une aide en formation.

Martine BIGOT

- Regrouper le personnel des bibliothèques dans un cadre unique permettant une gestion plus efficace des compétences.

Ressources financières et actualisation des collections documentaires :

- Octroyer un budget de fonctionnement important aux bibliothèques en allouant des ressources budgétaires suffisantes pour les acquisitions de périodiques et de mono-

graphies, en poursuivant ainsi le deuxième volet du projet KIN 14 avec la création des Cadist. Si possible avoir recours aux partenaires extérieurs pour l'actualisation et l'enrichissement des collections qui constituent une priorité absolue pour les bibliothèques de l'Unikin, et demander la participation des pays amis à cette opération.

- Rendre obligatoire l'abonnement à la bibliothèque à tout étudiant de l'Unikin, fixer un taux pour les frais de la



Données virtuelles...

bibliothèque à payer dès l'inscription à l'université et rétrocéder ces frais à la BU.

- Travailler à institutionnaliser les apports des coopérations des pays amis (quinquennales ou décennales), comme avec la Belgique, pour éviter les coopérations ponctuelles qui favorisent le détournement du matériel et des ouvrages destinés aux bibliothèques.

Redynamiser les services des bibliothèques :



... ou mises en bouche à distance, les nouveautés attisent l'appétit des consultants.

- Rendre les bibliothèques facultaires et sectorielles plus proches des usagers (proximité géographique pour les fonds physiques et proximité disciplinaire du personnel, adaptant leurs

services aux spécificités locales et se perfectionnant dans les outils spécialisés) ;

- Rajeunir le corps des bibliothécaires, n'engager que ceux qui remplissent les conditions et exiger le recyclage obligatoire de ceux déjà en place, à défaut les ramener à l'administration centrale ;
- Former le personnel aux nouvelles technologies et spécialement la formation au service au public, à la recherche et à l'aide à la recherche ;

- Utiliser des bases de données et recherche documentaire. La BU de l'Unikin devra faire appel aux spécialistes des pays amis pour intervenir dans le cadre des cours orientés vers la recherche documentaire et bibliographique. Les autorités de l'université doivent reconnaître l'importance d'une telle formation et doivent s'efforcer d'organiser les horaires des cours de façon à ce que chaque étudiant puisse bénéficier obligatoirement d'une telle formation. Chaque responsable de bibliothèque verra avec son vice-doyen chargé de l'enseignement comment établir les volumes horaires et les contenus des cours d'initiation aux nouvelles technologies de l'information et de la recherche documentaire ;

- Maintenir des sites internet ciblés sur les ressources documentaires concernant les spécialités de chaque faculté : des liens utiles vers des portails thématiques ou spécialisés devront être proposés sur les PC dédiés à la recherche sur Internet ;

- Revoir la gestion administrative de la bibliothèque : il serait souhaitable d'installer quelques appareils de climatisation dans la salle des catalogues de la BUC, dans celle de formation et partout où il y a des ordinateurs. Il serait également utile d'acquérir une imprimante centralisée pour les PC mis à la disposition du public ;

- Harmoniser le règlement et les conditions de prêt et d'accès ;
- Contrôler de façon qualitative le catalogage et les fichiers d'autorités.

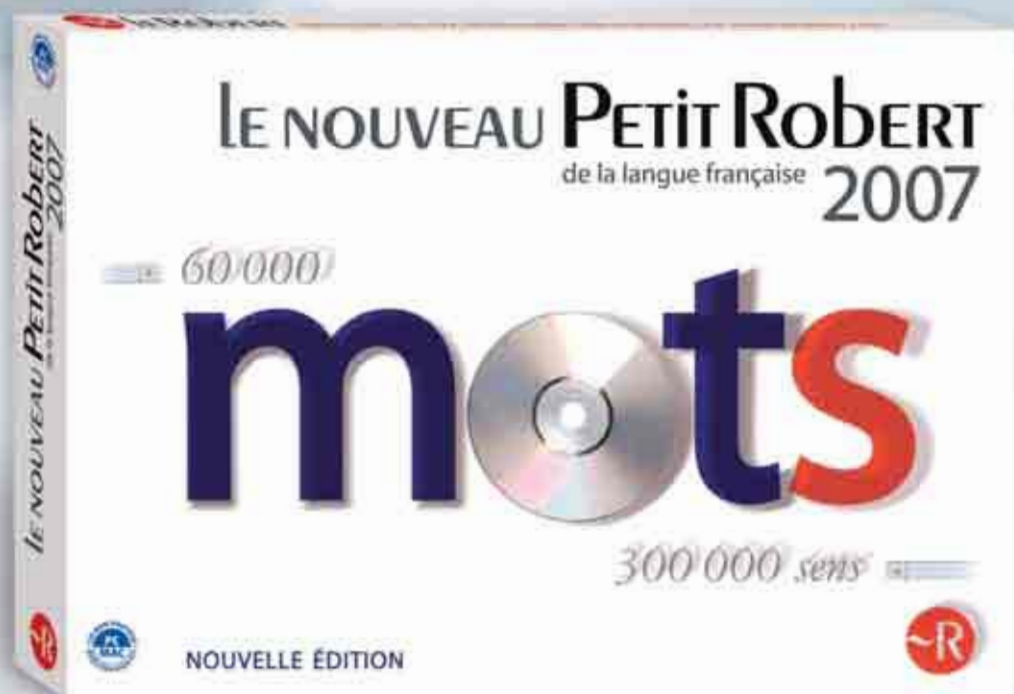
- Se munir, dans les années à venir, d'équipements pour assurer la gestion des acquisitions et des prêts. ■



Aujourd'hui, la nouvelle direction a le sourire (professeur Serufuri et Madame Makwanza) pour cette réouverture tant attendue.

LE NOUVEAU PETIT ROBERT - 40^E ÉDITION

NOUVEAU DE A À Z !



NOUVELLE ÉDITION

- **Plus de richesse et de modernité** : des milliers de nouveaux mots, sens, citations... des enrichissements spécifiques
- **Plus de clarté et d'accessibilité** : une nouvelle interface, une mise en page écran améliorée et des fonctionnalités inédites au service de l'utilisateur
- **À la pointe de l'édition numérique** : un moteur de recherche puissant qui optimise la consultation du dictionnaire

→ Disponible dès à présent en CD-ROM monoposte PC / Mac
Et dès mi-octobre en version réseau, intranet et en ligne



Aline Girard-Billon, conservatrice générale, quitte le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris où elle était, de 2000 à 2006,

responsable du Service technique central. Elle a rejoint la BnF le 2 janvier 2007 pour y prendre, au sein de la Direction des publics et des réseaux, la responsabilité du Département de la coopération (pôles associés, CCFr, Gallica, recherche, suivi du projet de Bibliothèque numérique européenne). Elle succède à Valérie Tesnière.



Thierry Grognet, jusque-là chef du Département des bibliothèques publiques et du développement de la

lecture au ministère de la Culture et de la Communication (DLL), a été nommé directeur de la Bibliothèque publique d'information, en remplacement de Gérald Grunberg, par décret du Président de la République en date du 16 novembre 2006.

Françoise Hecquard, directrice de la BDP 78, prendra la direction de la BM de Rouen à compter du 1^{er} janvier 2007.



Marie-Noëlle Laroux a quitté l'ENSSIB le 1^{er} septembre 2006 où elle était responsable des cycles professionnels territoriaux en

partenariat avec le CNFPT, pour prendre le nouveau poste de chargée de communication au SCD Lyon 2.



Christophe Pérales est le nouveau directeur du SCD de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines à partir du 9 février.

Marie-Jeanne Poisson a quitté le CUS de Strasbourg pour prendre les fonctions de directrice adjointe en charge de la Médiathèque de Nancy à partir du 1^{er} décembre 2006.



André-Pierre Syren a quitté la direction de la BM de Dijon pour prendre celle de la Bibliothèque-Médiathèque de Metz le 1^{er} janvier 2007.

En bref

■ L'ABF CHANGE DE NOM

« Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 14 septembre 2006, sont approuvées les modifications apportées aux statuts (1) et au titre de l'association reconnue d'utilité publique dite "Association des bibliothécaires français", dont le siège est à Paris, qui s'intitulera désormais "Association des bibliothécaires de France". » (JO 224 du 27/09/2006).

■ CONGRÈS ABF NANTES 2007

Le comité de pilotage, qui assure la conception et l'organisation des ateliers du Congrès de l'ABF et des événements associés ainsi que la préparation des visites, est constitué de Valérie d'Amico (médiathèque Benjamin Rabier, La Roche-sur-Yon), Bruno Dartiguenave (BDP du Maine-et-Loire), Elisabeth Fabart (BDP de Loire-Atlantique), Frédéric Guéguen (BDP de la Sarthe), Michelle Guiot (SCD Université de Nantes), Vincent Lecomte (DDP de Vendée), Agnès Marcetteau

(BM, Nantes), Jean-Pierre Meyniel (DRAC Pays-de-Loire), Olivier Michaud (BM, Laval), Michèle Nardi (médiathèque Louis Aragon, Le Mans), Jean-Charles Niclas (BM Toussaint, Angers), Françoise Nicol (IUT La Roche-sur-Yon), Olivier Tacheau (SCD Université d'Angers). Pour l'ABF : Annick Thomas-Hervouet (présidente du groupe Pays de la Loire), Jacqueline Beaussant Lafleur (trésorière), Elisabeth Cailleau (secrétaire), Danielle Chantereau (déléguée générale). Le comité scientifique, chargé de la préparation des

■ MARIE-COLETTE MAUJEAN NOUS A QUITTÉS



Marie-Colette Maujean, née Dotal, nous a quittés le 4 novembre dernier à l'issue d'une vie particulièrement riche, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain. Le mal implacable contre lequel elle a lutté pendant quelques mois a fini par avoir raison de son courage et a mis un terme à une retraite dont elle n'aura profité que quelques années. Née en 1939 dans un petit village du Haut-Doubs, elle n'avait que trois ans à la mort de son père. Marie-Colette fit ses études secondaires puis universitaires à Besançon. Reçue au concours d'entrée de l'École nationale supérieure des bibliothèques en 1965,

elle fut affectée l'année suivante à l'Île de la Réunion où elle arriva en quelque sorte « mère fondatrice » de ce qui deviendra plus tard la BU. Elle y resta quatre ans jusqu'à sa rencontre avec Jacques Maujean qui l'emmena dans son petit pays : l'Île Maurice. Quoique en disponibilité, elle porta un regard bienveillant sur le travail des bibliothécaires de Curepipe, Beau Bassin Rose-Hill, Quatre-Bornes, Vacoaz... quelques anciens se souviennent encore d'elle.

C'est en 1982 que la famille Maujean s'établit à la Réunion où Marie-Colette prit en mains les destinées de la Bibliothèque centrale de prêt qui deviendra quelques années plus tard Bibliothèque départementale. Marie-Colette était un conservateur passionné, exigeant, enthousiaste et en même temps bienveillant. Elle aimait son métier et voulait faire partager son amour des livres, mais plus généralement elle croyait à sa mission éducatrice et culturelle et voulait contribuer à ce que le plus grand nombre puisse accéder à la connaissance. Cela la conduisit à favoriser la réinsertion des prisonniers par la lecture, à se battre pour faire circuler les livres dans la prison, mais aussi à faire des dépôts de livres par hélicoptère dans les « îlets » perdus dans les cirques inaccessibles autrement, à partager les actions d'ATD-Quart monde. Bien que prise par ses innombrables tâches professionnelles qui lui valurent notamment une médaille pour son engagement auprès des personnes incarcérées, elle s'efforça de ne jamais négliger la vie de famille (...). Mais toute son œuvre n'aurait pu être accomplie sans la présence attentive, la compréhension généreuse et le soutien sans faille de son époux Jacques. Qu'il veuille bien trouver ici le témoignage de notre chaleureuse sympathie.

Il y aurait d'autres choses à dire ! Que ses trois enfants et Jacques sachent combien nous avons tous été peinés par la disparition de cette femme de cœur qui fut une bibliothécaire exemplaire et un grand serviteur de la lecture. Elle restera vivante dans nos cœurs.

Jean-Claude Roda

sessions plénières, est composé de : Gilles Éboli (président de l'ABF), Caroline Rives (BnF, secrétaire générale de l'ABF), Jean-François Jacques (Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris), Daniel Renoult (doyen de l'Inspection générale), Christophe Evans (BPI, service études et recherche), Romuald Ripon (BnF, délégation à la stratégie), Florence Schreiber (directrice des Médiathèques de Saint-Denis), Gil François Euvrard (directeur du SCD de Paris 8) et Anne-Marie Bertrand (directrice de l'ENSSIB).

■ BOURGOGNE

L'Assemblée générale du Groupe Bourgogne, le 29 janvier à Chenôve (21), sera suivie d'une visite des anciens pressoirs (XV^e siècle) et d'une dégustation modérée.

■ FRANCHE-COMTÉ

Le groupe prévoit l'envoi d'un questionnaire aux lauréats de la formation ABF Franche-Comté 2005/2006 pour savoir ce qu'ils ont devenu et en quoi leur diplôme ABF leur a été utile. L'AG du 22 janvier à la Médiathèque départementale du Doubs sera suivie d'échanges autour des expériences et des projets et d'une visite de la bibliothèque du Centre régional d'enseignement et d'éducation spécialisés pour déficients visuels (CREESDEV) aux Salins de Bregille (sous réserve).

■ LORRAINE

Suite à l'AG de 2006, le groupe Lorraine de l'ABF a créé une commission « Animation ». Coordinée

par quelques membres du CA, elle réunit tous les trimestres un groupe d'une dizaine de bibliothécaires, travaillant en direction de tous les publics. Elle se veut un lieu de réflexion et de ressources ; ses objectifs : organiser des journées d'étude, partager des animations ; premier projet : le lancement d'un répertoire interactif de ressources pour les professionnels lorrains, l'Animathèque lorraine, visible dans les pages « Lorraine » du site de l'ABF. Les professionnels du livre de Lorraine peuvent y présenter toute animation qu'ils ont organisée dans une bibliothèque de la région. Les fiches descriptives sur les intervenants ou les animations sont consultables dans les

rubriques de l'Animathèque. Les informations collectées permettront à des collègues – nous le souhaitons – de mettre en place plus facilement les animations dans leurs établissements. Nous insistons sur l'aspect qualitatif de notre répertoire. Il ne s'agit pas d'être exhaustif, mais de recommander aux collègues tel intervenant, ou de lui signaler telle forme d'animation. Nous travaillons également à la réalisation d'un « vademecum » rassemblant toutes les informations administratives et des conseils pour une bonne organisation des animations. Contacts commission Animation : Julie Brau (Médiathèque de Metz), Isabelle Huber (Médiathèque

COLLECTION MEDIATHÈMES

La prochaine publication de la série « Médiathèmes » sera consacrée aux publics empêchés.

En lien avec la thématique de notre prochain congrès, rappelons notamment que *Pluralité culturelle en actes. Un nouvel enjeu pour les bibliothèques publiques* est encore disponible (17 €). Au sommaire de ce « Médiathèmes » n°5 : les actes de la journée d'étude éponyme de 2002 en PACA, prolongés par la synthèse d'une autre JE sur le même thème à la BPI en mai 2003, le compte rendu du colloque de l'Ifla « Public libraries and multilingual collections » (Utrecht 2003) et des fiches pratiques sur les langues étrangères en bibliothèque, les librairies spécialisées, la translittération et les directives sur les communautés multiculturelles. Également disponible, *Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'Ifla/Unesco*. Un véritable vademecum du bibliothécaire (15 €).

Par ailleurs, le prix public de l'ensemble de la collection sera revu légèrement à la hausse courant 2007. Complétez vite vos collections en commandant vos « Médiathèmes » à l'ABIS, 31, rue de Chabrol – 75010 Paris.

Nouveau : pour les particuliers et l'étranger, un service de paiement en ligne est à votre disposition sur abf.asso.fr



Valérie Tesnière a quitté la direction du Département coopération de la BnF pour rejoindre l'Inspection générale des bibliothèques depuis le 1^{er} septembre 2006.



Emilie Thilliez a pris ses fonctions de responsable de la future Médiathèque de Jeumont (59) – ouverture prévue

en 2008 – pour sa mise en place et son inscription dans un réseau intercommunal à construire.

de Nancy) : abf.lorraine@gmail.com

■ NORD-PAS-DE-CALAIS

Le groupe Nord-Pas-de-Calais organisera son AG le jeudi matin 25 janvier à la médiathèque de Marquain-Barœul (59). Elle sera suivie l'après-midi d'une intervention de Yves Alix sur les implications sur les médiathèques de la loi DADVSI telle qu'elle a été votée et se conclura par une visite de la toute nouvelle médiathèque, la Corderie.

■ PARIS

L'Interassociation organise le jeudi 18 janvier une journée d'étude sur la DADVSI à l'ancien musée des Arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi, Paris XVI^e.

■ RHÔNE-ALPES

L'AG du groupe régional Rhône-Alpes le lundi matin 22 janvier à la BM de Lyon Part-Dieu se poursuivra par un examen de la fréquentation des bibliothèques d'après le rapport du CREDOC, par Christophe Evans, Département études et recherche de la BPI.

Journées d'étude

Groupe Midi-Pyrénées

L'avenir du document sonore en bibliothèque

Journée d'étude ABF/CRL du 22 juin 2006 à Auch

L'évolution de l'offre musicale, de la consommation, des techniques et du droit appellent à repenser les collections, le statut des départements et jusqu'au métier de bibliothécaire. La bibliothèque de l'avenir frappe à la porte du présent.

En Midi-Pyrénées, un regroupement de professionnels de la documentation musicale (BM, BDP, CNR) a vu le jour en mars 2005. Il résulte d'une volonté commune de confrontation et de partage d'expériences et de moyens. C'est à sa demande que le CRL a organisé cette journée en partenariat avec le groupe ABF de Midi-Pyrénées. Son thème, débattu un peu partout en France, intéresse de façon cruciale la profession des bibliothécaires musicaux.

Yves Alix (rédacteur en chef du *BBF*) a présenté sa réflexion sur « l'évolution de l'offre musicale et la dématérialisation des supports ». Depuis les années 1970, l'évolution de cette offre ainsi que sa consommation n'a cessé de croître. Ceci s'explique par l'augmentation de l'équipement des ménages, de l'éducation musicale, de la diffusion plus massive de musique par les radios et de la pratique amateur. Cette consommation est devenue de plus en plus individuelle et nomade car copiable et transportable. À l'origine des discothèques n'existaient que des formes de copies « dégradées » (cassettes). Avec la numérisation, apparaît pour le grand public la notion de clonage, de copie exacte. Avec Internet, cette copie devient répétable à l'infini sans exiger de support (en France, 50 % des personnes équipés d'un accès à Internet ont l'ADSL). Et c'est bien cette abondance qui, selon Dominique Lahary, constitue le nœud du problème.

Cela a entraîné la fragilisation du modèle bâti sur le support CD, qu'il ne faut toutefois pas encore enterrer car il bénéficie des avantages d'un produit standard, peu cher, auquel le public reste attaché.

Paradoxalement, 35 % seulement des bibliothèques en France proposent aujourd'hui de la musique. Ces établissements cumulent des atouts non négligeables : conservation des collections, de la production locale ; valorisation des collections les plus rares, ainsi que celles des indépendants et des autoproduits ; diversité culturelle et lieu créateur de lien social.

Yves Alix a ensuite présenté « la bibliothèque de l'avenir » qui pourrait proposer : un prêt de musique virtuelle, une offre de consultation à distance des collections, des bouquets de contenus thématiques sous réserve, bien sûr, d'une adéquation trouvée entre la gestion des droits et cette offre musicale. La bibliothèque deviendrait plutôt un centre de ressources multimédia sur la musique, et le bibliothécaire plutôt un documentaliste.

Jacques Larrieu (professeur à la faculté de Droit, Toulouse) a présenté la législation sur le droit d'auteur et ses exceptions ainsi que les différentes pistes qui se dessinent avec le projet de loi DADVSI suite au rejet de la proposition de licence globale. Avec pédagogie, il a eu l'art de transformer ce sujet aride sur le droit d'auteur et ses exceptions en un exposé plein d'humour, le rendant vivant et accessible.

À la mi-journée, visite de la Bibliothèque municipale d'Auch et de sa musicothèque par Jean Gulli, responsable musique. Cette bibliothèque municipale est une belle réussite de restauration d'un bâtiment historique, la chapelle des Carmélites¹.

1. Cf. *BIBLIOTHÈQUE(S)* n°23/24, p.68.

Dans l'après-midi, s'est tenue une table ronde, « Face aux réalités du marché et des publics, quel rôle pour le bibliothécaire musical ? » animée et introduite par Dominique Lahary (BDP du Val-d'Oise), avec André Nicolas (Observatoire de la musique), Louis Burle (BM de Troyes) et Nicolas Bordes (Les musicophages, Toulouse).

Comment réagir devant l'émergence de l'idée que « le P2P est la bibliothèque de l'avenir » ? Le mythe de la bibliothèque comme unité de savoir, de supports et de publics est dépassé. Nous devons mettre en chantier des politiques documentaires différentes à l'instar des « guichets du savoir ». Qui fait quoi ? Nous vivons « le grand frisson » d'une période d'expérimentation, d'une révolution en marche qu'il faut saisir. Il faut agir aux niveaux local et global avec des services en ligne. D. Lahary a conclu sur une expression reprise d'A. Nicolas : « Si vous n'êtes pas dans un marché de "niches" vous êtes mort. » L'avenir semble donc à la spécialisation.

Huguette Siréjol
Service musique, BDP31

Ces interventions ainsi que les comptes rendus sont consultables sur le site web des bibliothécaires musicaux de Midi-Pyrénées : www.abiblio.com/bmmp/wakka.php?wiki=Accueil (admin. Pierre Rebuffet, Médiathèque Odysud, Blagnac).

Groupe Poitou-Charentes-Limousin

Les médiathèques de comités d'entreprise partenaires du réseau institutionnel de la lecture publique

Journée ABF du 2 octobre à Châtellerault

Cette journée est née du désir de mettre en relation deux réseaux – qui ne se connaissent pas forcément –, et de la volonté de promouvoir une coopération qui renforcerait l'originalité et la vocation des unes et des autres.

La matinée fut consacrée à la découverte de trois médiathèques de CE.

Corinne Bigot et Laurence Guienne, pour Aker Yards à Saint-Nazaire, ont souligné la convivialité très forte qui imprègne l'activité de leur établissement ouvert aux 3000 salariés des chantiers navals et le choix d'un engagement soutenu dans les animations en partenariat – souvent avec des associations inter CE, l'ACENER et le Centre de culture populaire –, tout en déplorant le manque de temps consacré au traitement intellectuel des documents.

Aline Dubos dirige la bibliothèque du CER SNCF de Bordeaux qui coordonne l'activité des 12 bibliothèques des régions Aquitaine et Poitou-Charentes. Deux relais mobiles desservent aussi les gares sans bibliothèque. Ce réseau régional concerne 10 000 cheminots. Le service de proximité reste la force de la bibliothèque même si la récente initiative des élus de nommer les aires sociales et culturelles « espaces CE » réduit la visibilité de la structure. Comme les acquisitions sont traitées à Paris, au Service du livre et des bibliothèques, les bibliothécaires bénéficient ainsi du temps nécessaire pour les animations qui, sur certaines opérations, se font en partenariat avec la SNCF (Prix du Polar, En train de lire), d'autres bibliothèques de CE et certaines BM.

Martine Bodereau parla de la médiathèque d'Air France Industrie à Toulouse. En 2004, le site historique de Montaudran lié à l'histoire de l'aérospatiale est abandonné pour celui de Blagnac où

convergent de nombreuses entreprises aéronautiques. Dans cette petite usine de maintenance industrielle comptant 530 salariés, la très belle médiathèque a bénéficié des conseils de la DRAC et des subventions du CNL. Le travail essentiel de la médiathécaire est de l'ordre du corps à corps avec les lecteurs. Elle fait l'économie de l'équipement des documents et récupère les notices. Tout le temps est donc réservé aux usagers. Le métier de bibliothécaire en entreprise est un travail de militant, un combat permanent, conclut-elle, car la médiathèque de CE est fragile. Et d'évoquer la génération actuelle d'élus qui sont de moins en moins des militants de la culture. La politique culturelle est portée par les professionnels.

Le débat qui suivit traita essentiellement de la politique documentaire. Il fut notamment question de la manière de gérer le rapport aux usagers dans les réponses à leurs suggestions, de l'engagement contre la consommation, de la résistance au phénomène des nouveautés, de la possibilité d'être victime du relationnel, du changement dans les commissions culturelles où siègent maintenant plutôt des techniciens et des cadres, de la dégradation des conditions de travail dans les entreprises et du peu de disponibilité des bénévoles, ce qui pose le problème des relais au cœur même de l'entreprise.

L'après-midi, une table ronde animée par Philippe Pineau réunissait Jean-Pierre Burdin, responsable culturel confédéral de la CGT, Jean-Yves Abiven, président

de la commission culturelle au CE Aker Yards et Patrick Juin, secrétaire du comité central d'entreprise Thales Avionics, militant CFDT. Comme il n'existe aucune coopération entre BCE et bibliothèques territoriales en Poitou-Charentes-Limousin, aucune invitation d'élus territoriaux n'avait été lancée. Trois temps forts structuraient le débat :

- le sens culturel et social des BCE ;
- la mise en œuvre des moyens d'existence des BCE ;
- l'engagement coopératif BCE/bibliothèques des collectivités locales.

Ces 3 points furent abordés en profondeur par les intervenants. Jean-Pierre Burdin pose les éléments de réflexion en termes de « droits culturels », que tous ne possèdent pas également. Le travail est au cœur des processus sociaux et le travailleur est un être social. Ensemble, ils ont vocation à être reconnus comme l'expression dynamique d'une culture que les BCE savent valoriser. Jean-Yves Abiven s'appuie sur le développement des BCE dans la région de Saint-Nazaire/Nantes pour affirmer que ce mouvement devient visible lorsque le budget engagé est important. Patrick Juin estime, quant à lui, que la BCE exprime un choix social, politique et culturel. Il s'agit d'envisager l'émancipation du citoyen, du travailleur en l'absence d'une évolution sociale fondamentale. Les comités d'entreprise se doivent d'être ouverts à cette question. Jean-Pierre Burdin remarque qu'il n'existe pas de CE partout dans le monde du travail et que la Confédération est parfois en retard sur le réel. Il sou-

haïterait que le syndicalisme s'interroge sur ce que les gens ressentent.

Sur les moyens d'existence des BCE, Jean-Pierre Burdin revendique une cohérence entre les choix – qui sont politiques – et les moyens. Il insiste sur le fait que l'on n'est pas émancipé, mais que l'on s'émancipe : il s'agit de se construire avec d'autres. À quoi Patrick Juin répond que c'est là envisager des actions communes avec des moyens effectifs. Jean-Yves Abiven voit dans les ressources humaines l'essentiel des moyens à mettre en œuvre.

Sur l'engagement coopératif BCE/bibliothèques des collectivités locales, Jean-Pierre Burdin avance que la dimension sociale du travail est fondatrice, mais génère aussi une ouverture. Il est néces-

saire de réfléchir à des institutions communes pour sortir des misères quotidiennes. Lorsque, par exemple, une collectivité vote des subventions aux entreprises, elle pourrait négocier les équipements sociaux et culturels. Patrick Juin observe que CE et collectivités territoriales ont des objectifs communs, mais des référentiels différents. Le CE fonctionne sur un mandat de deux à quatre ans, le conseil municipal sur un mandat de six ans. Le statut de la fonction publique régleme les emplois d'un côté, de l'autre il n'existe pas de statut... Il s'agit donc de trouver l'axe qui permettra de réaliser des synergies. Jean-Yves Abiven décline les coopérations des CE avec les municipalités en Loire-Atlantique, facilitées par l'existence d'associations inter CE.

Le débat s'engagea sur le travail de recensement à réaliser pour connaître l'existence des médiathèques de CE quelque peu invisibles dans le paysage de la lecture publique, continua sur les difficultés à communiquer entre les deux instances puisque les syndicats sont préoccupés par la lutte quotidienne et les bibliothécaires attelés à leur tâches immédiates. Cependant, on reconnaît qu'il serait important de travailler ensemble comme cela se fait dans le milieu rural où les bibliothécaires territoriaux s'appuient sur le mouvement associatif local.

La journée se termina par la visite de la médiathèque Jean-Baptiste Clément du CE Thales Avionics où fut servi le pot de l'amitié.

Philippe Pineau

3 PIEDS 6 POUCES

C'est le joli nom que Florence Leclerc et Elsa Lopez, jeunes plasticiennes résidant à Bordeaux, ont choisi pour identifier l'association qu'elles ont créée avec l'idée, originale, d'inventer un bel environnement réunissant l'enfant, le livre et la mise en jeu des imaginaires. La gamme de propositions des artistes se décline en conception de scénographies, d'objets design et d'ateliers d'arts plastiques. Les scénographies, organisées à partir d'expositions, installent enfant, texte et conteur dans des paysages chatoyants. Chaque exposition est adaptée *in situ* et, inversement, chaque lieu connaît un nouvel éclairage. L'objectif avoué est de soumettre aux enfants une sensibilité, un regard et un rapport au monde qui les étonnent et suscitent leurs capacités d'invention. Deux expositions sont actuellement disponibles : « Raconte encore », structure ouverte à l'accueil d'histoires de tous les temps et de tous les pays dont le champ thématique s'avère illimité ; et « Le cochon rose s'expose », qui offre de multiples passerelles pour l'exploration narrative et vivante d'un animal emblématique de l'univers fabuleux littéraire, mais aussi culinaire.

Deux projets sont en cours de réalisation. Une cabane d'extérieur qui recevra bientôt un nom de rêve ; elle obéira à la conception originale des fabrications 3 pieds 6 pouces pour susciter une approche progressive de l'environnement extérieur de la bibliothèque. « Les habitacles nomades » (nom provisoire) seront, eux, des igloos détournés invitant au voyage dans les coins « froids » et « chauds » en divers points du globe.

« Le Tétrodon » est à la fois un espace et un objet. Espace de lecture modulable pour les nourrissons, il se présente comme un tapis de lecture molletonné, à déployer comme on l'imagine, mais toujours sous l'œil blanc et noir complice, vigilant et protecteur du poisson dépourvu de dents. « Le Tétrodon » est donc aussi un objet. Tout comme « Mimoza », « Faceécie », « Kazba », « Céphée », objets design conçus et prototypés par les joyeuses inventrices de 3 pieds 6 pouces, fabriqués par des artisans ou réalisés par le Centre d'aide par le travail de Mérignac. Ces quatre objets, structures à la plastique séduisante, permettant d'arpenter des lieux merveilleux ou fantastiques et de basculer dans les contes aux temps forts de la lecture.

La mise en œuvre de « chantiers », d'ateliers interactifs avec des plasticiens constituent un troisième axe d'intervention artistique pour stimuler chez les enfants leur sens de l'appropriation, de la construction et de l'investissement de l'espace, libérant ainsi la puissance des images et la magie des mots rencontrés dans les livres. Car l'ambition des plasticiennes est bien de s'inscrire dans un projet et une démarche de valorisation du livre Jeunesse. 3 pieds 6 pouces, dont les créations rencontrent l'agrément de la DRAC et du Conseil régional d'Aquitaine, apparaît comme un partenaire sympathique et dynamique des médiathèques, elles-mêmes à l'occasion passeuses de commande. Le champ d'intervention qui voit la plastique des mots mirer la mise en espace des histoires reste une dimension encore peu explorée. 3 pieds 6 pouces ouvre cette possibilité pour le plus grand plaisir des enfants... et des bibliothécaires.

Site : <http://www.3pieds6pouces.com>

Philippe Pineau

Voyages d'étude

Groupe Nord - Pas-de-Calais

La médiathèque est au garage...

Voyage d'étude à Anvers, 12 mai 2006

En partenariat avec le CNFPT, le groupe ABF a visité la nouvelle médiathèque du quartier de Permeke¹ à Anvers, ainsi que le musée Plantin-Moretus. Avec le soleil en prime, ce qui ne gâchait rien...

La dernière d'un réseau d'agglomération de 30 bibliothèques (Anvers : 4 millions d'hab.), elle a été édifée dans les locaux d'un ancien garage Ford des années 1930 dont elle a gardé notamment la rampe d'accès des voitures à l'étage. Construction résolument moderne et esthétiquement soignée dans un quartier paupérisé, flanquée d'un bâtiment de services municipaux et précédée sur la rue d'un café-restaurant fort sympathique, le bâtiment joue sur un design épuré mais élégant et deux grands plateaux fonctionnels permettant une bonne visibilité des espaces.

Les services internes et l'auditorium sont situés au sous-sol, les deux niveaux supérieurs étant consacrés aux espaces publics. Au rez-de-chaussée, on pénètre



immédiatement dans « *de markt* », « le marché », où des rayonnages bas et autres bacs proposent d'emblée les documents les plus attractifs : nouveautés, loisirs, musique et cinéma, BD (adultes et enfants confondues), romans..., tous supports mélangés et sur du mobilier à roulettes. Fauteuils confortables, tabourets mobiles et OPAC s'éparpillent dans l'espace pour l'aisance de la consultation. Ici, tous les usages sont permis : butinage, lecture plaisir, rencontres et papotages, même les petits en-cas et les téléphones portables sont tolérés à ce niveau, et sans gêne apparente.

Une immense banque de renseignements accueille d'emblée l'utilisateur qui peut y poser toute question, liée directement ou non aux activités de la médiathèque. Des points infos sont répartis dans tout le bâtiment. Les fonctions de prêt et retour sont entièrement automatisées, mais un utilisateur peut toujours faire enregistrer ses transactions par un agent de la bibliothèque. Toutefois, la grande majorité du public se sert des automates avec une grande familiarité. Le traitement des retours est remarquable : l'utilisateur dépose ses documents un par un dans une fente, un tapis rou-



MÉDIATHÈQUE PERMEKE

Date d'ouverture : 2005.

Architecte : Aat Vos.

Superficie : 3 500 m².

Nombre de documents : 235 000 (150 000 livres adultes, 35 000 documents jeunesse et ados, 50 000 documents audiovisuels).

100 places assises (50 avec PC) + auditorium de 150 places et espace supplémentaire de 300 places après déplacement des rayonnages au 1^{er} étage.

Heures d'ouverture : 4h30 (dont samedi matin et dimanche matin).

Personnel : 48 ETP.

1. Médiathèque de Permeke (Anvers, Belgique).
2. Le Grand café Permeke.
3. *De markt*, « le marché ».
4. Médiathèque de Permeke, le 1^{er} étage.

lant les entraîne, les trie et les répartit grâce à leur puce RFID dans de grands chariots (au plateau monté sur vérins pour éviter les trop grosses chutes) correspondants aux différents secteurs de l'établissement. Des agents viennent ensuite récupérer ces chariots pour en ranger le contenu. D'ici peu, l'opération devrait être étendue aux retours extérieurs au bâtiment, lorsque celui-ci est fermé au public. Le règlement des

1. <http://permeke.antwerpen.be/mida/>



La cyber rampe.

paiements se fait aussi par caisse automatique, le personnel n'ayant plus à gérer directement l'argent.

L'espace consacré aux enfants est loin de faire l'unanimité, surtout parmi les agents de Permeke. L'aménagement réalisé par l'architecte n'est guère adapté aux plus jeunes : mobilier beaucoup trop haut, ambiance austère, collections très mal mises en valeur... La bibliothèque attend un nouveau budget pour remédier à ces problèmes.

L'accès au premier étage se fait par la cyber-rampe qu'empruntaient autrefois les automobiles et où se déploie aujourd'hui une dizaine d'ordinateurs avec connexion à Internet en accès libre. Tous les usages légaux y sont permis : chat, messagerie, jeux en ligne et autres forums. C'est bien sûr un endroit très fréquenté par les jeunes (on y trouve également un agent de la médiathèque pour tout besoin d'accompagnement), très vivant, mais son emplacement évite les nuisances sonores et s'intègre harmonieusement dans le bâtiment.

L'étage supérieur ressemble beaucoup plus à une bibliothèque traditionnelle :



L'espace de lecture des périodiques.



Le tri des retours.

longues travées de documentaires, salle d'étude fermée (sans nourriture ni portables, cette fois-ci), nombreuses connexions informatiques pour des travaux plus studieux. Le long des baies vitrées, on peut consulter la presse sur de confortables banquettes rouges. Le classement des ouvrages a entièrement été revu avec des regroupements par centres d'intérêt selon un système appelé ZIZO (*Zoeken Zonder Inspanningen*, c'est-à-dire « rechercher sans effort »). Des pictogrammes très clairs reprennent les différentes thématiques.

Signe des temps ? Les rayonnages sont ici aussi montés sur roulettes, mobiles donc, bien que très lourds. Mais la raison en est moins la prévoyance bibliothéconomique que le souci de rentabilité : l'étage est en effet régulièrement loué pour des colloques, manifestations, et

réunions diverses, pas toujours sur l'initiative de la médiathèque... Les agents doivent tout de même tout remettre en place le lendemain matin !

Une grande partie du personnel est issue du réseau de lecture publique de l'agglomération anversoise. Les agents ont été recrutés sur la base du volontariat et ne sont pas dévolus à un secteur défini : ils

partagent les tâches et se déplacent dans tout l'équipement. Dans une médiathèque de proximité, la spécialisation s'efface ainsi devant le devoir d'orienter l'utilisateur quelle que soit sa demande. De même, si la notion de réseau ne s'étend pas totalement au public (les documents sont en effet liés à un seul site et ne peuvent voyager entre les bibliothèques, même pour de simples retours), elle joue pleinement son rôle dans l'organisation interne. Les acquisitions sont ainsi centralisées : de fréquentes réunions regroupent les acquéreurs de chaque bibliothèque autour d'une politique documentaire partagée. On procède également au catalogage et à l'équipement dans une centrale avant que le document ne rejoigne son site définitif. Le temps de travail est ainsi consacré au service public, aux animations et aux tâches intellectuelles autour des collections.

Sans être un établissement démesuré, la médiathèque de Permeke joue bien ici son rôle de forum : toutes les collections pour tous les publics et tous les usages dans une structure complètement intégrée à la ville (il est à noter que malgré la mauvaise réputation du quartier, le bâtiment n'a jamais souffert de vandalisme). Les Anversois s'en sont tout de suite emparés, et le million de visiteurs a été atteint en un an à peine.

Anne Verneuil

Groupe Champagne-Ardenne

La route des Flandres

Voyage d'étude à Rotterdam

Le groupe Champagne-Ardenne organisait les 18 et 19 septembre son premier voyage d'étude depuis sa reconstitution en décembre 2005 à Rotterdam, via Bruxelles. Une trentaine d'adhérents de toute la région, de la bibliothèque de Warnecourt (Ardenne) à la toute nouvelle bibliothèque Robert de Sorbon de l'université de Reims, ont visité tour à tour le musée de l'Imprimerie, la chalcographie de la Bibliothèque royale de Belgique et la Bibliothèque centrale du réseau de Rotterdam.

Hébergé par la Bibliothèque royale de Belgique, en plein cœur de la ville, le musée de l'Imprimerie abrite une collection intéressante de matériel typographique et de presses anciennes. Ces objets permettent d'effectuer une promenade à travers l'histoire des procédés d'impression et de gravure. Sans rivaliser avec le musée Plantin d'Anvers, celui de Bruxelles permet d'approcher concrètement le travail des typographes, graveurs, compositeurs et linotypistes. Une entreprise pédagogique soutenue par une association qu'il convient de saluer.

Dans les sous-sols de la Bibliothèque royale, nous poursuivons la visite par la découverte de la chalcographie. Ce département collectionne et reproduit à la demande des estampes anciennes et contemporaines. Après la salle des catalogues, présentant les gravures disponibles à la reproduction sur de grandes banques en bois, nous avons assisté, par petits groupes, à des démonstrations d'encre et de mise sous presse dans l'atelier.

Parvenus à bon port, dans la banlieue de Rotterdam, nous décidons de gagner le centre-ville après un repas à l'heure nordique et finissons par dénicher le « centre historique » de cette ville rasée pendant la guerre grâce à un francophile dévoué.

Le lendemain, frais et dispos, nous nous dirigeons vers la Bibliothèque centrale de Rotterdam. La plus grande des Pays-Bas, sa silhouette en forme de paquebot est emblématique de cette ville de marins. Elle s'ouvre sur une place animée ce jour-là par un marché.

Au centre du vaste hall se trouvent des jeux d'échecs géants, des vitrines d'exposition, les livres désherbés proposés à la vente, et des toilettes payantes. Sur les côtés, les banques d'information, de prêt-retour et les automates de prêt. La plus grande discothèque d'Europe ouvre aussi sur ce hall. Cette structure privée, créée par un particulier, Rob Maes, prête plus de 300 000 vinyles et CD. Un grand escalator central dessert les différents niveaux thématiques reconnaissables à leur couleur. Le mobilier sur roulettes, notamment les rayonnages, et de faible hauteur, permet d'avoir une vue dégagée sur l'espace et un accès favorisé pour tous. Chaque étage a son caractère associé à une couleur de moquette et de signalétique, une disposition particulière des rayonnages et des fauteuils, un mobilier adapté à la thématique du niveau : des fau-

teuils club en littérature, une table et un lustre XVIII^e siècle en musique. On a pu voir des usagers jouer aux échecs, un philatéliste classer ses timbres, un lecteur déchiffrer une partition pour piano dans un box du centre d'étude. Dans



1. La banque de renseignements.
2. L'espace musique.
3. La banque d'accueil
4. La banque du prêt-retour.

l'espace musique, on trouve plus de 40 000 partitions et, sur écran géant, des documentaires musicaux sont programmés chaque jour. Le classement des documents est inspiré de la classification Dewey. Pour les romans, les genres sont signalés au dos des ouvrages par des logos.

La bibliothèque est organisée en quatre services : accueil du public ; acquisitions et traitement intellectuel des collections ; informatique et prospective ; animations (dont un théâtre). Ces services sont indépendants les uns des autres mais des réunions mensuelles permettent l'échange et la transmission d'informations.

Le personnel est entièrement municipal et se divise en deux catégories : le personnel scientifique et le personnel d'accueil. Le premier s'occupe des acquisitions et du développement des collections, de l'informatique et des animations. Le second est présent dans les salles 2 x 2h30 par jour. Il n'est pas situé derrière des banques mais dans des points d'accueil ouverts sur le plateau afin de favoriser l'échange avec les lecteurs. Pour les questions les plus pointues, les usagers s'adressent au service national de questions/réponses à distance, Aladin, dont les bornes d'interrogation sont disponibles dans la bibliothèque. Le traitement des documents est externalisé pour le catalogage et

Réseau :

- 600 000 hab.
- Taux de fréquentation : 46% de la population
- 3,9 millions de documents dans le réseau
- 34 documents prêtés par abonné par an
- Taux de rotation : 3,5
- 3,4 millions de visiteurs par an
- 23 bibliothèques de quartier et un bibliobus
- 400 employés

Bâtiment :

- Construit en 1983
- Rénové en 2002-2003
- 24000 m²
- 7 niveaux
- 45 ordinateurs au Centre d'étude

en plus des catalogues informatisés dispersés dans tout le bâtiment

Conditions d'accès et services :

- 27 € par an pour 10 documents durant 3 semaines
- Gratuit pour les -18 ans + 65 ans : 22 € par an
- Prêt payant pour les nouveautés : 0,55 € par jour au-delà de la première semaine de prêt
- Top Ten : liste des documents les plus empruntés
- Retard : 0,50 € par document et par jour de retard
- 62 heures d'ouverture hebdomadaire du lundi au samedi en été
- Ouverture le dimanche après-midi pendant l'hiver
- Site : www.bibliotheek.rotterdam.nl

l'équipement. C'est une centrale d'achat nationale qui effectue ces deux opérations en tenant compte des spécificités de la bibliothèque.

Les animations sont organisées de façon thématique et renouvelées chaque mois. Le service Animations gère également un théâtre situé dans les locaux de la bibliothèque ainsi qu'une revue mensuelle qui résume la programmation. Tous les ans, la Fête des lecteurs transforme la biblio-

thèque en discothèque géante jusqu'à 3 heures du matin !

Les conditions de prêt sont très arrangeantes : un marin en haute mer emprunte pendant un an une malle de livres, les baigneurs profitent d'une bibliothèque de plage gratuite... Tout est fait pour favoriser l'accès le plus pratique pour le lecteur.

Cette volonté de placer l'utilisateur au centre des missions de la bibliothèque se traduit par un souci constant d'évaluation des services et par un système de sondages et d'enquêtes. Le taux de satisfaction est de 85 %.

Cette bibliothèque tire sa force d'une large ouverture sur la ville et sur tous les habitants. Elle réussit à intégrer des pratiques culturelles qui ne font pas partie de l'univers du livre (instruments de musique, échiquiers géants), et développe un lieu de sociabilité incontournable au cœur de la ville. Ces résultats ont de quoi nous laisser admiratifs même si l'organisation compartimentée du travail et l'externalisation suscitent des questions que le manque de temps ne nous a pas permis de poser.

Marie-Cécile Bailloud, Marie Lissart, Étienne Rouziès, Richard Roy



Un lecteur à l'aise...

Groupe Picardie

Les bibliothécaires picards en République tchèque !

23 bibliothécaires picards se sont envolés le vendredi 8 septembre 2006 pour la République tchèque pour un séjour de quatre jours dans « la ville aux cent clochers ».

Un emploi du temps très serré concocté par nos correspondants tchèques nous a permis de profiter pleinement de ces journées alliant visites professionnelles et touristiques, et découverte des spécialités culinaires ou shopping. Je retiendrai plus particulièrement notre rencontre avec les membres du SKIP ainsi que les visites de la BM de Prague, de sa filiale du quartier Smichov, et celle de la BN de la République tchèque.

> SKIP

L'Association des bibliothécaires et des documentalistes de la République tchèque (*Svaz knihovníků a informačních pracovníků*) est une organisation professionnelle et corporative dont les 1366 membres, répartis en 11 comités régionaux, se réunissent selon leurs propres décisions. SKIP se donne pour objectif de promouvoir la qualité du travail des bibliothécaires et documentalistes et le prestige de la profession. Elle entend veiller, auprès des organismes officiels – l'État et les tutelles – à la création de conditions favorables au meilleur exercice de leurs tâches et à l'essor des bibliothèques et des centres d'information dans le pays.

> La bibliothèque municipale de Prague

Créée à la fin du XIX^e s., la BM est une bibliothèque publique de mission universelle. La bibliothèque est fréquentée par 130 nationalités. Malgré les régimes politiques différents, elle a toujours été très respectée et a gardé une image neutre. La direction a de très bonnes relations avec les autorités de tutelle. Les bibliothèques de quartier, toutes très différentes, reflètent l'ambiance et les besoins de sa population.

L'ensemble du réseau fonctionne grâce à 520 employés. Il existe une très bonne coopération entre les bibliothèques du réseau mais aussi entre les autres (BN, BU et bibliothèques spécialisées). Il en est de même avec les autres services culturels de la ville : cinéma, théâtre, musique... 60% des lecteurs sont des étudiants. Tous les espaces sont accessibles quel que soit l'âge des usagers. En 1990, de nombreux bâtiments ont été reconstruits sous la surveillance de la Protection des monuments qui a dû inclure le système informatique et marier les aspects culturels et techniques. Pour permettre l'accès direct à la BM il a fallu construire un nouveau bâtiment relié à l'ancien par une cour abritée, utilisée par les usagers pour lire même par temps froid ou pluvieux. Un nouveau système informatique, créé par la bibliothèque, continue aujourd'hui de se développer et correspond aux besoins du service.

Pour les usagers, le règlement et le service sont les mêmes pour toutes les bibliothèques du réseau qu'elles soient informatisées ou non. L'inscription annuelle s'élève à 60 couronnes (2€) mais l'objectif est de proposer très vite la gratuité. L'utilisateur peut emprunter 60 documents dans toutes les bibliothèques du réseau. L'accès à Internet est gratuit. Actuellement la bibliothèque centrale est ouverte 5 jours dans la semaine. Un projet est en cours pour proposer une ouverture 7 jours sur 7. Les usagers peuvent également interroger à distance. La centrale compte 58 000 inscrits, reçoit 3 000 à 4 000 adhérents par jour et prête en moyenne 160 à 180 documents par heure. Avec les bibliothèques du réseau, le prêt de documents s'élève à sept millions par an. On compte 150 000 livres dont 120 000 en libre accès. Un service de



Bibliothèque nationale de la République tchèque. Le Klementinum.

renseignements est mis à disposition. Une des particularités de la centrale est la présence de 12 000 partitions en magasin et d'un piano électronique utilisable avec un casque.

La pyramide de livres, une particularité située à l'entrée de la bibliothèque centrale est l'œuvre d'un auteur slovaque vivant à Prague. Les miroirs placés à l'intérieur et les jeux de lumières donnent une impression d'infini.

> La bibliothèque du Quartier Smichov (Prague 5)

Le responsable des dossiers techniques de construction et reconstruction du réseau des bibliothèques de Prague nous présente la bibliothèque du quar-



La bibliothèque du quartier Smichov.

tier Smichov, le deuxième plus gros quartier de Prague.

Construite dans un ancien local de stockage de supermarché, cette bibliothèque a su exploiter tous les avantages de la construction d'origine. D'une superficie de 1 400 m², elle possède 24 ordinateurs, 12 dans la bibliothèque et 12 dans une salle séparée où sont donnés des cours pour le public mais aussi pour le personnel des bibliothèques.

Ouverte en 2003, elle va servir de modèle aux prochaines constructions de Prague.

> Le Klementinum, BN de la République tchèque

On y trouve plusieurs bâtiments spectaculaires : la chapelle, la tour astronomique et la bibliothèque des Jésuites. Aujourd'hui salle de concerts et d'expositions, dotée d'une très bonne acoustique, la chapelle dédiée à la Vierge, appelée également « chapelle des miroirs », a été construite entre la fin de la Renaissance et le début du Baroque. Miroirs, étoiles au plancher, fresques et tableaux retracent l'histoire de Marie.

La tour astronomique domine le Klementinum et offre de son sommet

une vue complète de Prague. Aux différents étages, on découvre avec curiosité des appareils de mesure (sexants, etc.) et la représentation du méridien de Prague.

La bibliothèque des Jésuites de style baroque tchèque, construite en 1727, protège 50 000 livres et conserve aujourd'hui de nombreux globes terrestres et astronomiques. Le degré d'hygrométrie étant correct, cette salle ne nécessite ni électricité ni chauffage. Elle n'est pas accessible au public.

La BN contient 6 millions de volumes et remplit les fonctions de dépôt légal, de prêt interbibliothèques et autres fonctions identiques à toutes les BN en Europe. Son département de musique – très impressionnant –, ses collections slaves, sa collection

spéciale destinée aux bibliothécaires et étudiants en bibliothéconomie sont particulièrement remarquables.

Sur le plan touristique, nous avons arpenté, pendant de longues mais riches heures, de nombreux quartiers de Prague. Jarmila Burgetova et Anna Machova, nos correspondantes tchèques du SKIP, nous avaient programmé de belles visites guidées de la ville. Ainsi nous avons pu découvrir le château Hradcany, le quartier du Château, la maison de Kafka, la cathédrale Saint-Guy, l'ancien quartier de Mala Strana, la vieille ville, le quartier juif et bien sûr le pont Charles ainsi que les nombreuses boutiques de marionnettes. Une sortie au Théâtre National nous a permis de (re)voir l'opéra-comique de Georges Bizet, Carmen, dans ce lieu prestigieux, et d'admirer les belles peintures du théâtre.

Un très beau séjour !

Christiane Mécozzi



En haut : Mala Strana, la maison de Kafka.
Ci-dessus : le groupe Picardie à la BM de Prague.
Ci-contre : BM de Prague, la pyramide de livres.

Les bibliothèques après la loi DADVSI

En résumé, le scénario d'une série à rebondissements qui a tenu en haleine – mais point jusqu'à en perdre le souffle – l'ensemble de l'Interassociation.

Le 3 août est parue au Journal officiel de la République française la loi n° 2006-961 du 1^{er} août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information¹. Ainsi était clos un épisode qui aura défrayé la chronique nationale et internationale durant plus de six mois et connu une gestation de plus de quatre ans. Personne n'aurait pu croire qu'un sujet apparemment aussi technique allait à ce point enflammer les esprits ; ni que les bibliothécaires, archivistes et documentalistes allaient y jouer un rôle, certes marginal, mais à leurs yeux décisif pour l'avenir de leurs missions.

> La directive européenne

Une directive sur « l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information » a été adoptée par la Commission et le Parlement européens le 22 mai 2001. Elle a essentiellement

¹. Journal officiel n° 178 du 3 août 2006, p. 11529, et sur Internet : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MCCX0300082L>.

pour objectif de favoriser « la croissance et une compétitivité accrue de l'industrie européenne » dans le domaine culturel grâce à « un niveau élevé de protection de la propriété intellectuelle ».

Le cœur de la directive, c'est la protection juridique des mesures de protections techniques, le plus souvent désignées sous le sigle DRM (Digital Right Management). Tout fichier électronique peut *a priori* être facilement copié. On a donc vu se développer des logiciels qui brident l'utilisation selon diverses modalités : impossibilité de copier, sauf sur certains matériels, chronodégradabilité, etc. La directive européenne vise à interdire le contournement de ces mesures de protection technique. Mais elle admet également, quoiqu'à titre facultatif, un certain nombre d'exceptions au droit exclusif de reproduction et de communication (voir encadré), notamment en faveur « des bibliothèques accessibles au public, des établissements d'enseignement ou des musées ou par des archives, qui ne recherchent aucun avantage commercial ou économique direct ou indirect. »

> Les aventures du projet de loi français

Comme tous les États membres de l'Union européenne, la France avait obligation de transcrire dans son droit national la directive. Elle aura été l'avant-dernière à le faire, après avoir été plusieurs fois rappelée à l'ordre.

Le 12 novembre 2003, le Conseil des ministres du gouvernement Raffarin a adopté, sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon, le projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information, qu'on allait désigner sous le sigle DADVSI. Il s'agissait d'une transposition particulièrement restrictive de la directive. La répression du contournement des mesures de protection technique était sévère (jusqu'à 300 000 € d'amende et trois ans de prison). Mais le projet prévoyait également, il faut s'en réjouir, l'institution d'un dépôt légal d'Internet par prélèvement.

Deux rapporteurs ont été désignés dans chacune des assemblées : Christian

L'INTERASSOCIATION ARCHIVES-BIBLIOTHÈQUES-DOCUMENTATION

AAF : Association des archivistes français.

ABF : Association des bibliothécaires de France.

ACB : Association des conservateurs de bibliothèques.

ACIM : Association de coopération des professionnels de l'information musicale.

ADBBDP : Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt.

ADBGV : Association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France.

ADBS : Association des professionnels de l'information et de la documentation.

ADBU : Association des directeurs et des personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation.

ADDNB : Association pour le développement des documents numériques en bibliothèque.

AIBM-France : Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux, groupe français.

APRONET : Association des professionnels Internet des collectivités publiques locales.

FILL : Fédération interrégionale pour le livre et la lecture.

IB : Images en bibliothèques.

Site : <http://droitauteur.levillage.org>

Courriel : contact@droitauteur.levillage.org

LES EXCEPTIONS AU DROIT D'AUTEUR ET AUX DROITS VOISINS

Le Code de la propriété intellectuelle (CPI) reconnaît aux auteurs d'œuvres de l'esprit et aux titulaires de droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, entreprises de communication audiovisuelle) un droit exclusif d'autorisation de reproduction et de communication au public sous toutes ses formes et sur tout support. Avant le vote de la loi DADVSI, il prévoyait quelques exceptions à ce droit exclusif comme les représentations privées et gratuites dans le cercle de la famille, les copies réservées à l'usage privé du copiste ou les courtes citations. Une exception dispense de la demande d'autorisation mais peut être compensée financièrement. Les nouvelles exceptions dans le CPI par la loi DADVSI et concernant directement les bibliothèques introduites sont les suivantes :

L'exception de reproduction à des fins de conservation et de communication sur place. Est dispensée d'autorisation « la reproduction d'une œuvre » ou « d'une interprétation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme », « effectuée à des fins de conservation ou destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place, par des bibliothèques accessibles au public, par des musées, ou par des services d'archives, sous réserve que ceux-ci ne recherchent aucun avantage économique ou commercial. »

On peut penser que ces dispositions permettent notamment la reproduction :

- de documents électroniques qui seraient conservés sur des supports ou dans des formats obsolètes, afin de garantir la conservation du contenu et l'accès à celui-ci ;
- de documents fragiles ou précieux afin que l'accès à leur contenu ne porte pas atteinte à l'intégrité du document original ;
- de documents qui ne font plus l'objet d'une exploitation commerciale ;
- de documents audiovisuels.

Elles devraient également permettre la communication sur place au moyen d'ordinateurs des documents ainsi reproduits. Mais la formulation « destinée à préserver les conditions de sa consultation sur place », introduite par un amendement sénatorial visant à éviter des reproductions substitutives à l'achat, introduit une restriction dont la portée sera à apprécier.

L'exception de reproduction destinées aux personnes handicapées. Sont libres « la reproduction et la représentation [...] en vue d'une consultation strictement personnelle de l'œuvre par des personnes atteintes de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant, et dont le niveau d'incapacité est égal ou supérieur à un taux fixé par décret en Conseil d'État. [...] par les personnes morales et les établissements ouverts au public tels que bibliothèques, archives, centres de documentation et espaces culturels multimédia dont la liste est arrêtée par l'autorité administrative. »

Ces dispositions pourraient permettre aux bibliothèques, sous réserve qu'elles figurent sur une liste établie par le ministre de la Culture, de proposer des modes de consultation ou d'écoute adaptés à certains handicaps, à partir de fichiers déposés « auprès d'un organisme désigné par décret qui les met à leur disposition dans un standard ouvert ».

Vanneste à l'Assemblée nationale et Michel Thiollière au Sénat. Mais l'examen du projet de loi n'a cessé, de mois en mois, d'être repoussé. Si bien que, pressé par la commission européenne, le gouvernement Villepin a fini par la faire inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en procédure d'urgence les 20, 21 et 22 décembre 2006, prévoyant que l'affaire serait réglée avant la trêve des confiseurs.

Il en a été tout autrement.

À la surprise générale fut adopté un amendement instituant une licence globale qui légalisait le téléchargement de musique par le procédé de pair à pair (peer-to-peer ou P2P) moyennant la

perception d'une taxe forfaitaire destinée à rémunérer les ayants-droit.

C'était un véritable coup de tonnerre. Les trois jours prévus ne suffirent évidemment pas à épuiser les débats, d'autant que le gouvernement, gravement désavoué, ne souhaitait pas en rester là. L'Assemblée nationale finit par adopter le 23 mars un texte sans licence globale, mais avec des exceptions nouvelles, notamment en faveur des bibliothèques. La répression du déchargement illicite était adoucie puisqu'elle ne devait le plus souvent se traduire que par une contravention. Et le Sénat apporta lui-même des modifications substantielles.

L'opposition et l'UDF ayant saisi le Conseil constitutionnel, ce dernier censura la simple contravention prévue en cas de téléchargement illégal par le procédé de pair-à-pair, qui finalement pourra bien valoir à ses auteurs jusqu'à 300 000 € d'amende et trois ans de prison.

> L'Interassociation à l'action

Entre 2002 et 2004, s'était progressivement constituée une Interassociation archives-bibliothèques-documentation regroupant 13 associations professionnelles (*voir encadré p. 61*). Celle-ci mobilisa les professionnels grâce

à un site web et une pétition en ligne qui recueillit plus de 7 000 signatures. Elle rédigea de nombreux communiqués, des textes de référence et finalement des amendements et s'efforça de toucher la presse. Elle fut reçue au ministère de la Culture, et par les deux rapporteurs parlementaires du projet de loi.

Elle se groupa avec deux importantes associations pluralistes d'élus locaux : la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) et l'Association des maires de France (AMF), avec lesquelles elle tint une conférence de presse et signa plusieurs communiqués communs. Cette alliance allait se révéler décisive dans les contacts avec les parlementaires. Elle entreprit également des démarches conjointes avec la Conférence des présidents d'université (CPU).

Les amendements rédigés par l'Interassociation s'inspiraient directement d'exceptions autorisées par la directive européenne : droit de reproduction et droit de communication pour les bibliothèques et services d'archive, et exception pédagogique. L'Interassociation souhaitait également que l'exception en faveur des handicapés concerne explicitement les « établissements ouverts au public tels que bibliothèques, archives et centres de documentation » ce qui n'était pas le cas dans la rédaction initiale.

À la veille de l'ouverture des débats, une vingtaine d'amendements reprenant ceux de l'Interassociation avaient été déposés par des députés de tous bords. Un seul eut le temps d'être défendu le 21 décembre 2005 par un député UMP et repoussé avant que l'adoption de la licence globale ne jette son coup de tonnerre.

C'est alors que le jeu s'ouvrit. Reçues au cabinet du ministère de la Culture, et non plus seulement à la Direction du livre, puis au cabinet du Premier ministre, l'Interassociation et la FNCC purent enfin aborder la question des exceptions. Et c'est le gouvernement lui-même qui, lorsque les débats reprirent le 7 mars au Palais-Bourbon,

proposa une exception de reproduction, assortie de restrictions qui furent levées par l'adoption d'un amendement socialiste.

Le Sénat, dont la commission des affaires culturelles avait auditionné l'Interassociation, approfondit la question. Il précisa les finalités de la reproduction : la conservation et la communication sur place. Il institua un collège des médiateurs pouvant être saisi notamment en cas d'empêchement de l'exercice des exceptions par les DRM. Il introduisit enfin l'exception pédagogique dont furent finalement malheureusement exclues, par la commission mixte paritaire des deux assemblées, les partitions et les « œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit ».

> Et maintenant ?

La mobilisation des archivistes, bibliothécaires et documentalistes sur la loi DADVSI a représenté un moment exceptionnel à plusieurs égards. Elle a permis d'obtenir des résultats incontestables alors que la situation paraissait au départ désespérée. Elle a été l'occasion d'une alliance étroite et déterminée avec les associations d'élus locaux et s'est traduite par une reconnaissance officielle allant bien au-delà du traditionnel dialogue avec les directions ministérielles spécialisées, puisque c'est avec les cabinets, jusqu'à celui du Premier ministre, que le dossier fut examiné, ainsi qu'avec des parlementaires des deux assemblées. La mobilisation professionnelle a été d'autant plus remarquable que la compréhension des enjeux n'était pas aisée.

Le numérique a ceci de particulier qu'il nourrit – à juste raison – des espoirs ou des craintes contraires. Il peut, c'est vrai, signifier la copie facile, parfaite, rapide. Mais il peut également être le contraire : la limitation et le contrôle des usages, en particulier grâce aux DRM.

Dans certains milieux de l'édition, on craignait que l'objectif des bibliothécaires ne fût de se livrer à une diffu-

sion incontrôlée, sur Internet, d'œuvres numérisées par elles. Il s'agissait tout bonnement de garantir que, dans l'univers numérique, les missions reconnues des bibliothèques, que sont la conservation et la communication, pourraient continuer d'être assurées.

Il faut savoir que la directive de 2001, dont beaucoup pensent qu'elle est déjà dépassée, fait l'objet d'une procédure de révision par la Commission européenne. En attendant, l'Interassociation travaille sur un texte de nature déontologique, précisant les bons usages à recommander en matière de numérique.

Dominique Lahary
porte-parole de
l'Interassociation
archives-bibliothèques-
documentation



DOCUMENTATION
MINISTÈRE DE LA
PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

RESOURCES

TOUT SUR CLEA

Une base de données juridiques établie par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) permet d'accéder aisément aux traités et lois nationales sur la propriété intellectuelle : Clea (Collection de lois accessible en ligne) est mise à disposition gratuitement à l'attention de toute personne intéressée : chercheurs, étudiants, administrateurs... On peut effectuer sa recherche par pays, date, type de document ou sujet. Clea fournit également les coordonnées des offices de propriété intellectuelle.

<http://www.wipo.int/directory/fr/urls.jsp>

Les bibliothèques : des moteurs dynamiques pour la société du savoir et de l'information

Congrès de l'Ifla, Séoul 2006

C'est en Corée du Sud que s'est déroulé, du 20 au 24 août dernier, le 72^e Congrès mondial des bibliothèques et de l'information de l'Ifla. Face à près de 400 interventions, chacun choisit sa perspective. Cette année, Christiane Barylà nous donne sa version d'un sommet particulièrement attendu.



Soirée de gala.

L'Ifla, en français FIAB (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques), a été créée en 1927. Rappelons que son objectif principal est de favoriser un développement mondial des bibliothèques et des services de documentation de haute qualité. Organisation non gouvernementale et non politique, l'Ifla rassemble 1 700 membres de 150 pays : soit des associations de bibliothécaires, des bibliothèques, des services documentaires de différents secteurs mais aussi des membres individuels qui soutiennent ses objectifs et participent à son travail. L'Ifla publie une revue, des manuels, des rapports et des monographies sur de nombreux sujets. Elle organise aussi des séminaires et des ateliers dans le monde entier pour améliorer la

pratique professionnelle et, surtout, faire prendre conscience du rôle croissant que les bibliothèques sont amenées à jouer dans un monde devenu numérique. L'ensemble de ses activités sont présentées sur : www.ifla.org.

> Un véritable sommet mondial

Chaque année au mois d'août, dans une région du monde différente, a lieu ce que Frédéric Saby a appelé, dans une analyse très pertinente, le rituel de l'Ifla (ou son « bras séculier ») : la Conférence annuelle¹. Déjà, en 1989, année du Congrès de Paris qui rassem-

1. *Bulletin des Bibliothèques de France*, tome 4, n° 5, 1989.

bla plus de 3500 personnes, celui-ci s'étonnait : « Comment est-il possible qu'un congrès annuel attire autant de professionnels ? » Cette année, ce sont plus de 3000 délégués qui ont arpenté les espaces ultramodernes du COEX, le Palais des Congrès de Séoul. Juste en face, de l'autre côté de la rue, cerné par des écrans géants, l'immense Bouddha de pierre du temple Bongeunsa semblait observer avec bienveillance toute cette effervescence. Et il était délicieux de pouvoir s'échapper du Congrès pour remonter le temps dans les allées ombragées et parfumées des temples, là où le pavillon du sutra abrite une tablette de bois signée par le célèbre calligraphe Chusa.

L'importance du Congrès, le poids symbolique de son installation en Corée nous furent d'emblée signifiés par l'insistance avec laquelle les autorités du pays ont souhaité l'accueillir à Séoul. Et la communication était réussie. Dès l'aéroport, des drapeaux aux couleurs de l'Ifla balisaient la route jusqu'au centre de la ville. La cérémonie d'ouverture, somptueuse, s'honorait de la présence de Mme Yang-Suk Kwon, Première Dame de la République de Corée. Auparavant, c'est Dae-Jung Kim, 15^e Président de la République et Prix Nobel de la Paix en 2000 pour sa longue lutte pour la démocratie et la défense des droits de l'homme en Asie qui ouvrit le Congrès, par un vibrant hommage aux bibliothèques et un appel à voir leur rôle s'intensifier et se transformer.

En ce qui me concerne, une petite anecdote vous fera partager mon étonnement devant la couverture médiatique

de l'événement : à Séoul, depuis quelques heures seulement, abattu par le décalage horaire et la chaleur, c'est la veille de la cérémonie d'ouverture, il est 7h du matin et vous vous apprêtez à bondir de votre lit pour assister aux premiers séminaires. Vous zappez sur votre téléviseur et là, dans le brouillard du réveil, vous assistez sur la chaîne nationale à un talk-show très animé entre Alex Byrne, président de l'Ifla, Claudia Lux, présidente élue, notre hôte le président de l'Association des bibliothécaires coréens et des journalistes apparemment très informés sur le problème des formats dans les bibliothèques...

Ce qui est passionnant avec la Conférence annuelle, c'est son côté « sommet mondial » de la documentation : le rassemblement de 3000 délégués venus de tous les pays du monde et les conférences présentées par 48 sections illustrant à peu près tous les champs de compétence de notre profession. Cela permet des échanges uniques, des rencontres étonnantes et des découvertes. Directeur d'un programme fondamental de l'Ifla dédié à la Conservation et à la préservation du Patrimoine et hébergé à la BnF depuis 1992, je suis bien entendu arrivé à Séoul avec la liste des conférences dédiées à la conservation. De fait, en suivant librement ce fil conducteur, j'ai assisté à des débats concernant des continents et des pays très différents par leur économie, leur climat, leurs richesses et leurs traditions culturelles. Le terrain de la conservation concerne tous les supports de la communication : du livre jusqu'au numérique. Mener une réflexion sur la conservation du patrimoine conduit immédiatement à envisager comme corollaire la sélection et l'accès aux documents.

C'est ainsi qu'appartenant à une très grande bibliothèque nationale européenne (BnF) qui développe chaque jour l'accès à ses collections numérisées, j'ai découvert, à la cérémonie de remise du Prix de la Fondation Bill et Melinda Gates que, sur les chemins de Katmandou, Internet et Digital sont

aussi à l'ordre du jour. L'association népalaise READ se bat pour fournir un accès public gratuit à Internet et promouvoir ainsi l'alphabetisation et l'information auprès des habitants d'une des régions les plus pauvres du monde.



Le Caucus francophone.

> Matières à discussions

Cette année, le Congrès s'intitulait « Les bibliothèques : des moteurs dynamiques pour la société du savoir et de l'information » : notre société a changé, transformée par l'arrivée du numérique et le développement des technologies de l'information et des communications. Les bibliothèques unies aux chercheurs en science de l'information doivent travailler à devenir les moteurs dynamiques de la société du savoir et de l'information. Les propos généreux de Dae-Jung Kim dans son discours d'ouverture s'articulaient en six points qui se sont révélés être les sujets les plus analysés et discutés lors des sessions ou même dans les couloirs. Ce qui, par la même occasion, m'a fait prendre conscience du fait que la conservation du patrimoine est au cœur de tous les sujets.

Pour le Prix Nobel de la Paix, les bibliothèques doivent être d'abord les entrepôts du savoir et de l'information. Une matinée entière était justement dédiée aux entrepôts numériques et c'est une réflexion qui a animé cette année en Europe bon nombre de journées d'études.

Deuxièmement, les bibliothèques auront à jouer un rôle bien plus dynamique qu'aujourd'hui en échangeant l'information à un niveau planétaire et en s'interrogeant sur leurs systèmes de référence. Le forum de l'Unesco, organisé autour de la présentation des projets de Bibliothèque numérique mondiale, de Bibliothèque numérique européenne et africaine, était emblématique de ce sujet parce que l'on y insistait notamment sur les collections, les critères de sélection

et le multilinguisme. N'oublions pas non plus la question provocatrice et dérangeante posée par Alan Danskin de la British Library lors de la session ICABS : « Demain, sait-on jamais, la fin du catalogage ? »

En troisième lieu, Dae-Jung Kim nous a proposé le concept de « bibliothèques omniprésentes » (douées d'ubiquité) accessibles à tous, partout, numériques, en ligne sur nos téléphones portables et nos ordinateurs de poche. Là encore, l'exemple népalais et les actions de READ sont aussi suggestifs que les recherches menées sur les encres électroniques ou encore les actions présentées dans la session des Bibliothèques d'agriculture. On y découvrirait des centres d'information spécialisés, mis en place en Afrique et au Sri Lanka, pour aider les fermiers à gérer leurs productions agricoles.

Quatrièmement, les bibliothèques ont le devoir d'aider les habitants des pays les plus pauvres à accéder au savoir et à

Quelques chiffres

2 900 participants dont :

- Corée : 1367
- Europe : 477
- USA : 366
- Afrique : 241
- Chine : 233
- Russie & CIS : 90

215 réunions

382 communications

Exposition :

150 exposants

522 visiteurs



Le Palais des Congrès.

des contenus intellectuels de très haut niveau. Et c'est dans les sessions des Bibliothèques de recherche que toutes les possibilités de l'enseignement en ligne ont été évoquées.

Cinquièmement, les bibliothèques du XXI^e siècle peuvent aider à combattre la pauvreté et à réduire l'écart entre riches et pauvres. Les bibliothèques doivent être des forces de paix et des lieux de formation pour les citoyens. Dae-Jung Kim a beaucoup insisté et sur la fracture nord-sud et sur la possible « guerre des civilisations » contre lesquelles les bibliothèques pourraient jouer un rôle. La session du programme FAIFE (Comité Ifla pour le libre accès à l'information et la liberté d'expression) était consacrée, entre autre, à l'affaire des caricatures de Mahomet : des congressistes musulmans « offensés » tout autant que des partisans de la liberté d'expression se sont exprimés sans, bien entendu, épuiser le sujet.

Par rapport à ce cinquième vœu de Dae-Jung Kim, je voudrais mettre l'accent sur le programme proposé par Claudia Lux dans sa session dite de la « présidente élue ». Elle a intitulé son programme « Bibliothèques à l'ordre du jour – Le Sommet mondial de l'Information et les suites qui en seront données ». Ce programme, que Claudia

a choisi de développer pendant sa présidence (2007-2009) consiste à inscrire les bibliothèques à l'ordre du jour de tous les décideurs, politiques et économiques. En France, par exemple, il me paraît très souhaitable de travailler dans le cadre de l'inter-association, avec l'Ifla pour lancer des initiatives en ce sens : journées d'études avec les hommes politiques, actions auprès des parlementaires et des partenaires économiques ou des responsables à l'Éducation nationale et à la Culture mais aussi au ministère de la Santé, par exemple.

> Au-delà de Séoul

Si les congressistes étaient nombreux, ils venaient principalement d'Asie : 2045, dont 1367 coréens. 56 Français figuraient parmi les 477 Européens. Certes, nous étions moins nombreux que d'ordinaire mais cela n'a pas empêché le Caucus francophone de remporter un joli succès sous la houlette du belge Jacques Hellemans. Nous y avons salué la création de l'Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD) dont Réjean Savard assure la présidence et Pascal Sanz la vice-présidence. Comme pour anticiper sur 2008, année du Congrès de l'Ifla à Québec, Jean-Noël Jeanneney,

président de la BnF et Lise Bissonnette, présidente directrice générale de la Bibliothèque et des archives nationales du Québec (Montréal) ont signé de nouveaux accords de coopération franco-québécois.

Il faudrait dire encore l'émotion partagée par tous les congressistes lors de la magnifique soirée de ballets au Séjong Center, les délires musicaux de la soirée de gala où les congressistes se sont déchaînés au son d'un orchestre disco, le délicieux buffet traditionnel, le shopping à Cheonggyecheong : tous ces moments qui semblent partagés avec la planète bibliothèque toute entière.

Nous avons aimé Séoul, alors nous serons tous en Afrique du Sud l'année prochaine. Le 73^e Congrès mondial des bibliothèques et de l'information se déroulera à Durban du 19 au 23 août 2007 avec pour thème : « Bibliothèques du futur, progrès, développement et partenariats ». Ellen Tise, présidente du Comité d'organisation nous a invités sous les bravos lors de la cérémonie de clôture : inscrivez-vous ! Comme l'a répété la présidente, ce sera très différent et tout aussi formidable. Après Durban, les congrès auront lieu en 2008 à Québec et en 2009 à Milan.

Christiane Baryla
Conservateur général à la BnF
Délégation aux relations
internationales
Directeur du programme
fondamental PAC (Conservation
& préservation) de l'Ifla.



Le 73^e Congrès de l'Ifla aura lieu à Durban (Afrique du Sud) du 19 au 23 août 2007, sur le thème : « Bibliothèques du futur, progrès, développement et partenariats ».

Regards croisés : les bibliothèques publiques des grandes villes du monde

Patronnée par la section des bibliothèques métropolitaines de l'IFLA¹ et co-organisée par la Mairie de Paris et l'ABF, la conférence annuelle des directeurs des bibliothèques publiques des grandes villes du monde tenue à Paris du 24 au 29 septembre² a réuni une cinquantaine de délégués étrangers venus d'Europe et d'Amérique du Nord, mais aussi de Chine, Singapour, Australie, Afrique du Sud et Colombie autour du thème : « La valeur ajoutée des bibliothèques publiques dans le monde de l'information ».



Au Pavillon de l'Arsenal.

Depuis 1968, cette conférence associe présentations du système de lecture publique de la ville hôte, visites de bibliothèques remarquables et contributions scientifiques pour des regards croisés sur les pratiques, les expériences et les perspectives des bibliothèques métropolitaines.

> Points de vues sur Paris et la France

Des présentations à l'auditorium de l'Hôtel de Ville (Jacques Van Dem Borghé et Aline Girard-Billon³, Jean-

1. Pour en savoir plus sur la section des bibliothèques métropolitaines de l'IFLA (Metlib), plus connue jusqu'en 2003 sous le nom d'INTAMEL (International Association of Metropolitan Libraries) : <http://www.ifla.org/VII/s46/index.htm>

2. Responsabilité scientifique et coordination de la conférence de Paris 2006 : Aline Girard-Billon (BBLPM) ; organisation logistique : ABF. Les bibliothèques de la Ville de Paris accueillent pour la troisième fois les directeurs des bibliothèques publiques des grandes villes du monde. Les deux premiers congrès parisiens ont eu lieu en 1976 et 1987.

3. Bureau des bibliothèques, de la lecture publique et du multimédia de la Ville de Paris.

Paul Brandela et Anne-Marie Culerier⁴) et un programme de visites dense et varié⁵ donnèrent un coup de projecteur sur les bibliothèques parisiennes à l'intention d'une assemblée avide d'infor-

4. Délégation à la modernisation de la Mairie de Paris.

5. BM tout d'abord, avec la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris, la bibliothèque Parmentier et la Médiathèque musicale de Paris, mais aussi plusieurs bibliothèques dépendant de l'Etat ou subventionnées par celui-ci : la BnF, la BPI, la Médiathèque de la Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette, la Bibliothèque du Film (BiFi).



Accueil à la BnF par J.-N. Jeanneney, aux côtés de Liv Saeteren, présidente de la section des bibliothèques métropolitaines de l'Ifla.

mations. Benoît Yvert, directeur du livre et de la lecture, a, quant à lui, dressé un tableau des bibliothèques françaises, insistant sur l'évolution spectaculaire de la lecture publique en France depuis vingt ans et précisant les champs d'intervention de l'État dans le domaine du livre et de la lecture. Une matinée passée au Pavillon de l'Arsenal, centre d'information, de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la Ville de Paris, permit aux architectes Michel Sebban (Agence Babel) et Anouk Legendre (Agence X-TU), ainsi qu'aux chefs de projet des futures Médiathèque Marguerite Yourcenar et Bibliothèque du cinéma François Truffaut, d'exposer deux des nouveaux projets de la Ville de Paris⁶. Selon le témoignage de quelques participants, les présentations et visites leur ont permis de saisir ce qu'était la conception française de la culture, ainsi que l'importance et l'urgence qu'il y avait pour tous à lutter contre l'uniformisation culturelle par la défense de différentes formes de pensée et d'expression linguistique. À cet égard, les discours de Jean-Noël Jeanneney, président de la BnF, et de Christophe Girard, adjoint au Maire de Paris chargé de la culture, ont été pour eux particulièrement éclairants. Deux jours passés en région, aux BMVR de Marseille et Montpellier, leur ont donné en outre un aperçu des politiques locales de lecture publique et du partage des rôles entre les collectivités et l'État.

6. Cf. Aline Girard-Billon, « Paris, le futur s'écrit enfin au présent » in *BIBLIOTHÈQUE(S)*, n° 26/27, pp. 22-32.

> Images du monde



Silvia Prada Forero, Bogotá.

Les 12 interventions internationales⁷ traduisirent toutes un grand dynamisme face à des enjeux divers.

Enjeu éducatif, mais aussi politique et économique, pour Silvia Prada Forero, directrice de Biblored⁸, réseau des bibliothèques

publiques de Bogotá. Avec près de 8 millions d'habitants, dont la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté, la municipalité ne peut répondre à tous les besoins. Elle a choisi d'investir dans la lecture publique et de donner accès à tous à des outils d'éducation et de formation dans les nouveaux « temples urbains » que sont les bibliothèques, selon les termes d'Enrique Peñalosa, maire de Bogotá de 1998 à 2000, à l'origine du programme. Ces « îles de civilisation au milieu de la violence et de l'écrasante pauvreté » sont un des éléments majeurs du plan de développement de la capitale colombienne, dont la création a été rendue possible grâce à un important financement de Colsubsidio, la CAF de Colombie. Le programme s'articule autour de la construction d'un réseau hiérarchisé de proximité (aucun habitant de Bogotá n'aura à parcourir plus d'un km pour trouver une bibliothèque), composé de trois grandes bibliothèques ouvertes en 2001 d'une superficie totale de 30 000 m², de six bibliothèques de secteur et de dix bibliothèques de quartier proposant une offre Internet et multimédia abondante⁹, un accès entièrement libre et gratuit, des activités culturelles et des programmes intensifs de promotion de la lecture et de formation des usagers aux nouvelles technolo-

7. Voir l'article de Véronique Heurtematte paru dans Livres-hebdo N°663, 27/10/2006 : « Changer ou disparaître », qui rend compte de quelques interventions particulièrement significatives.

8. <http://www.biblored.org.co/>

9. En 2002, la fondation Bill et Melinda Gates a décerné à Biblored le prix « Access to learning », assorti d'un financement d'un million de dollars, en reconnaissance du travail réalisé pour offrir un accès aux nouvelles technologies à plus de 3 millions d'habitants proches des zones d'influence des bibliothèques du réseau de Bogotá.

gies. Biblored accueille chaque année 5 millions de personnes en moyenne, majoritairement des enfants et adolescents. Un programme du même type est mis en œuvre depuis 2004 à Medellín, deuxième centre urbain de la Colombie (plus de 2 millions d'hab.), plus connu jusqu'à aujourd'hui par son taux de criminalité et ses narcotrafiquants que par l'exemplarité de ses bibliothèques.



Josephine Bryant, Toronto.

Enjeu sociétal pour Josephine Bryant, directrice de la bibliothèque publique de Toronto, la plus grande bibliothèque du Canada avec 99 annexes et plus

de 11 millions de documents, une des plus concernées par les services aux « populations multiculturelles »¹⁰. La ville de Toronto (2,5 millions d'hab.) accueille 75 000 nouveaux immigrants chaque année, et la population née à l'étranger est aujourd'hui équivalente à celle née au Canada. Dans les années 1960, plus de 90% des nouveaux arrivants venaient d'Europe ; en 2002, 60% viennent d'Asie. Plus de 100 langues étrangères sont parlées à Toronto et le taux d'immigrants récents utilisant une langue autre que l'anglais et le français y excède 60%. Dans ce contexte extrême, la bibliothèque publique, au service des citoyens et de la « communauté », a un rôle fondamental à jouer dans l'aide à l'intégration. Telles sont ses missions dans le plan stratégique 2004-2007 « Urban stories : the next chapter ».

Quelles sont les clés du succès ?

- Des collections : 40 langues représentées déclinées sur tous médias, des documents itinérants pour augmenter l'offre locale selon la demande, l'anglais comme seconde langue (ESL) dans 95 annexes, des ressources électroniques abondantes et variées (500 magazines chinois accessibles!).

10. <http://www.tpl.toronto.on.ca/>

- Des services : des informations multilingues grâce à des personnels recrutés sur des bases linguistiques, des cours d'anglais pour adultes et enfants, des groupes de conversation, une préparation à l'examen pour l'obtention de la citoyenneté canadienne, des pages dédiées sur le site web de TPL (« Connexions multiculturelles », « À la recherche d'un emploi »), L'heure du conte par téléphone « Dial a story », ou plutôt des contes 7/24/365 en huit langues différentes et pour deux tranches d'âge distinctes.

- Des partenariats : avec des travailleurs aidant à l'insertion dans 29 annexes, des interprètes, des assistants juridiques, des associations ethnoculturelles.

Résultats ? L'emprunt de documents en langues étrangères a augmenté de 40% depuis 1999 et représente aujourd'hui 15% du total des prêts ; l'utilisation des ressources ESL a crû de 40% depuis 2001. « Dial a story » reçoit 18 000 appels/mois, soit 600/jour ! Deux langues supplémentaires vont être introduites : le somali et le tamoul. Les travailleurs sociaux ont porté assistance à 4 400 personnes en 2005. Il n'y a pas meilleure façon d'évoquer le succès rencontré qu'un témoignage : « Je suis un nouvel immigrant, et ce ne serait pas facile pour nous de vivre ici si nous n'avions pas une bibliothèque comme celle-là ! »

La plupart des grandes bibliothèques publiques du monde font aujourd'hui des choix stratégiques, et parfois radicaux, en matière de collections, de services, de publics, de partenariats. Mais ce qui rapproche et unit beaucoup d'entre elles, c'est une inquiétude sur leur devenir à moyen terme (on hésite à évoquer le long terme !). « Comment les bibliothèques publiques peuvent-elles se construire un avenir ? », interroge Susan Kent, directrice des 85 annexes de



Susan Kent, New York City.

la *New York Public Library*¹¹. La bibliothèque est devenue *volens volens* un organisme en mutation permanente, obligé de s'adapter à une société et à un environnement eux aussi en incessante évolution. C'est la capacité des managers et des décideurs à transformer l'institution qui peut faire la différence entre une bibliothèque vivante et une bibliothèque en coma dépassé. La conviction de Susan Kent – de nouvelles responsabilités et un rôle majeur pour les managers/leaders dans la capacité d'adaptation des bibliothèques – est largement partagée par les professionnels américains. Il est vrai que la responsabilité du directeur est lourde : « L'un des défis majeurs auxquels les managers de bibliothèques ont à faire face aujourd'hui est d'imaginer et de décrire la bibliothèque de l'avenir ».

> Survivre

La bibliothèque publique a déjà mué plusieurs fois en quarante ans. Aujourd'hui l'emballage technologique et une concurrence échevelée la placent dans une situation périlleuse. Maija Berndtson d'Helsinki et Tomáš Řehák de Prague ont exprimé leur sentiment sur l'enjeu fondamental pour les bibliothèques aujourd'hui : la survie de l'institution.

11. <http://www.nypl.org/branch/>



Maija Berndtson, Helsinki.

La première s'est interrogée sur la place des bibliothèques « dans la société virtuelle (*ubiquitous society*) »¹². Après avoir misé sur la « bibliothèque hybride » dans le plan d'action 2000-2004, les bibliothèques d'Helsinki¹³ veulent développer aujourd'hui la « bibliothèque sans frontière », tout en assignant un nouveau rôle aux bibliothèques physiques qui doivent impérativement devenir des lieux attractifs, cibler leur offre et leur public, avec par exemple le nouveau concept de Library 10, ouverte en avril 2005, combinaison d'une offre de musique et de technologies de l'information, avec prêt de documents musicaux, mais aussi d'appareils et de périphériques¹⁴, stations d'écoute sur place, studios de répétition et d'enregistrement audio et vidéo, postes informatiques d'édition musicale et vidéo, concerts et performances : « Un lieu pour consommer, créer et mettre en valeur la culture. » Elles doivent aussi se délocaliser pour toucher d'autres publics et, comme tout « alien » qui se respecte,

12. Les visites virtuelles sont aujourd'hui presque équivalentes aux visites physiques à la bibliothèque.

13. <http://www.lib.hel.fi/>

14. DVD et ZIP drives, clés USB, câbles de connexion, lecteurs de cartes mémoires, Bluetooth, casques audio, lecteurs de CD portables, lecteurs de DVD, ...

prendre l'apparence d'un être familier pour mieux envahir notre monde : c'est la mission assignée aux Information Gas Station, des stations mobiles d'information et de recherche documentaire (dont un des modèles ressemble à une pompe à essence) qui se déplacent avec une équipe de bibliothécaires dans les gares, centres commerciaux, maisons de retraite, foires et attractions touristiques. Elles doivent enfin se mettre au service de groupes de citoyens aux besoins spécifiques, comme le fait le centre Meeting point@lasipalatsi, ouvert en juin 2006¹⁵. Meetingpoint offre un accès libre à des sessions en ligne de formation et de conseil ; ses installations sont proposées aux acteurs de différents secteurs pour des réunions et campagnes (public/privé, recherche/offre d'emplois, marketing, etc.) ; les seniors s'y livrent à de multiples activités ; certains services municipaux y tiennent des permanences.

Et la « bibliothèque sans frontière » ? Que recouvre cette appellation ? Dans les bibliothèques d'Helsinki, ASKO, la deuxième génération de portail documentaire, met les usagers en relation avec le monde entier et le nouvel équipement informatique (350 postes dans 36 bibliothèques) offre, outre les classiques accès à Internet, à des bases de données et à plusieurs suites logicielles (Microsoft Office, Adobe, etc.), des terminaux web simplifiés développés spécialement pour ASKO avec accès multilingues (actuellement interfaces en 9 langues) et claviers spéciaux (russe, arabe, etc.), ports USB et connexions pour caméras numériques.

En dehors des sites eux-mêmes, la bibliothèque sans frontière doit offrir l'information par tous les moyens d'aujourd'hui et de demain : de nouveaux outils, mais aussi de nouveaux modes d'accès pour une population non restreinte aux usagers. Les principes moteurs sont :

15. Library 10 et Meetingpoint@lasipalatsi n'ont pas ouvert dans des bâtiments neufs. C'est l'offre de collections et de services qui a été modifiée en fonction de ce que l'on sait des nouvelles demandes du public. Cette réaffectation des équipements est la preuve d'un dynamisme éclairé des politiques et des professionnels et d'une capacité de réaction exceptionnelle, avec comme souci permanent un coût d'investissement relativement faible.



À la Cinémathèque française.

« Connexion facile aux réseaux, n'importe quand, n'importe où, par n'importe qui et n'importe quel moyen » et « Les usagers peuvent aussi être des fournisseurs, la puissance du réseau créant une force qui se compte en millions de « prosommateurs¹⁶. » Pour réussir et mettre l'information à disposition de tous, il faut s'appuyer sur les développements les plus récents : techniques (lecteurs MP3, iPod, Podcasting, réseaux locaux sans fil du type Wifi, flux RSS, téléphonie mobile GPRS, téléphonie gratuite sur Internet Skype), mais aussi de traitement et de contenus (Web 2.0., web sémantique, wikis comme l'encyclopédie collaborative Wikipedia, folksonomies, web blogs, web mashups). Le « web communautaire » a révolutionné la construction et la consommation de l'information. Selon Maija Berndtson, dans ce maelstrom technologique, le rôle des bibliothèques, qui doivent se transformer en cœur de réseau et développer de nouveaux partenariats, y compris avec des entreprises commerciales, est d'assurer les interconnexions et les relations entre différents groupes ; elles doivent donc réagir vite et virer de bord si nécessaire. Mais cette conviction est-elle réaliste ?



Tomáš Řehák...
par lui-même, Prague.

Tomáš Řehák s'est livré à un impressionnant exercice de style sur le thème de l'avenir des bibliothèques à l'âge de la culture on line. Les exemples avancés par le directeur de la bibliothèque de Prague sont perc-

tants. « La lecture d'un livre électronique ne remplacera jamais le plaisir et le confort de lecture d'un livre physique », avance-t-on. Mais cette certitude tiendra-t-elle longtemps face à des arguments offensifs :

- le coût : pourquoi refuser d'acheter un livre au quart de son prix actuel, constitué de 60 à 80% par l'impression et la diffusion ?
- le stockage : une carte mémoire de la taille d'un timbre poste peut stocker 8 000 volumes ;

¹⁶. Hybride entre « Professionnel » et « Consommateur ». En anglais *prosumer* (*profesional and consumer*).

- la disponibilité de l'offre : un ordinateur de poche permet de lire tout et n'importe où, en toutes circonstances. Imaginons un passager en transit, coincé une nuit dans un aéroport : il sort son PC de poche, télécharge les e-books de son choix, paye par Internet. Pratique, facile et bon marché ;



À la Bibliothèque administrative de la Ville de Paris (BAVP).

- la qualité et le confort de lecture : l'écran noir et blanc du nouveau livre électronique (17,5 x 12,4 cm, mis au point par Sony) se passe de rétroéclairage, la page lue n'est pas « lumineuse et se rapproche donc d'un effet papier. Un bouton permet de tourner les pages et les caractères peuvent être grossis jusqu'à trois fois »¹⁷ ;
- le marché : dans les aires linguistiques limitées où un livre s'imprime à moins de 1 000 ex., résistera-t-il économiquement au livre numérique ?

« L'ampleur et la qualité de l'offre de livres électroniques n'équivalront jamais à celles de livres imprimés ». Mais nous savons aujourd'hui que eBooks.com propose 70 000 titres en vente (à 7 US\$ au lieu de 25 pour un livre papier) ; que Project Gutenberg offre gratuitement 19 000 titres qui font l'objet de 2,4 millions de téléchargements par mois ; que World eBook library, bibliothèque semi-commerciale, propose 400 000 titres à lire en ligne ou téléchargeables en PDF pour un forfait annuel de 9 \$ payables à distance ! Et il est probable que les fournisseurs de contenus offriront sous peu pour 1 € symbolique l'équipement de lecture, comme cela a été le cas pour les téléphones mobiles !

« La question du copyright est tellement cruciale qu'il n'y aura jamais d'accord des éditeurs pour la publication en ligne de livres récents. » Or, depuis quinze ans, les éditeurs disposent des fichiers numériques correspondant aux millions de titres publiés. N'attendent-ils

¹⁷. « Des milliers de pages à lire dans le creux de la main », par Michel Alberganti et Alain Beuve-Méry (Le Monde, 15/10/2006).

pas que le marché s'ouvre à eux dans de bonnes conditions pour lancer leurs nouveautés électroniques et bouleverser définitivement la donne ?

Entre l'éditeur et le lecteur, Internet fait aujourd'hui le lien. Où est donc la place des bibliothèques et des librairies à l'heure de l'« internetisation » de la culture ? Combien d'années ont-elles devant elles ? Dix ? Cinq ? Trois ? Si l'on se limite à leur rôle de fournisseur d'informations et de collections, la question aujourd'hui, selon Tomáš Řehák, n'est plus de savoir si les bibliothèques sont destinées à disparaître, mais quand. À moins qu'elles ne se transforment en autre chose...

La richesse des interventions étrangères a fait du congrès de Paris une étape majeure pour les directeurs des grandes bibliothèques publiques. La Mairie de Paris, consciente de la portée de l'événement, avait apporté tout son soutien à l'organisation de cette conférence dont le succès a été complet. La prochaine aura lieu à Seattle (USA) du 6 au 10 mai 2007, sur le thème : « Les bibliothèques métropolitaines face au changement : s'envoler vers l'avenir tout en gardant le meilleur du passé ».

Aline Girard-Billon
Conservateur général
Bureau des bibliothèques,
de la lecture publique
et du multimédia



Une sélection des interventions données dans le cadre de cette conférence sera disponible en ligne sur les sites de l'ABF et de l'IFLA.

Espaces, pensée

De l'idée à la décision, de l'engagement d'un budget à la commande puis à la réalisation, le film d'une construction, en accéléré et en stéréoscopie : celui de la BU de Toulouse 2-Le Mirail (1997-2004), et de la Bibliothèque Robert de Sorbon à Reims.

L'esthétique fonctionnelle de Pierre Riboulet

« Penser la construction d'une bibliothèque dans l'université, c'est l'occasion de réaliser des concepts longtemps envisagés, de rassembler des principes, de concrétiser des ambitions profondes. C'est définir le lieu bibliothèque comme le lieu fondamental de l'université. Lieu où les étudiants vont apprendre à apprendre, lieu d'accès à la connaissance et d'organisation des savoirs, de discussion et de développement de l'esprit critique, de confrontation des disciplines, de métissage, et aussi de réduction des inégalités. La décision de construire libre de grands espoirs : tout devient possible¹. »

Dans le cadre du schéma Université 2000, l'université Toulouse 2-Le Mirail a décidé la construction d'une nouvelle bibliothèque centrale : le bâtiment édifié à partir de 1970, d'une surface utile de 4 200 m² est jugé peu fonctionnel et mal distribué. Son expression est difficilement lisible, son grand hall d'entrée guère utilisable comme espace d'accueil et de circulation, ses magasins saturés. Nous sommes loin du minimum indispensable avec 0,26 m² par étudiant ! Le partage des collections squelettiques avec la bibliothèque d'origine au centre-ville (Droit/Lettres) a été mal réalisé et très mal vécu. Les étudiants se contentent de ce qu'ils trouvent. Les enseignants et les chercheurs se débrouillent comme ils peuvent, par toutes sortes d'artifices !

¹ Madeleine Jullien, « Une bibliothèque dans son temps », in *Penser, bâtir la bibliothèque de l'Université de Paris 8*, 1998, p 5.

En 1990, devant l'accroissement spectaculaire des effectifs, l'État décide d'investir dans de nouveaux bâtiments. L'université saisit cette opportunité. Le concours financier des collectivités locales est prévu. Mais d'autres programmes jugés prioritaires sont servis les premiers. De 1991 à 1996, indéci- sions et atermoiements retardent la mise en route du processus.

Le financement disponible en 1996 ne semble pas permettre la réalisation d'un bâtiment important. Pressentie au départ comme maître d'ouvrage, la Région a une idée bien à elle : une sorte de BU à vocation régionale, témoignant du savoir-faire des collectivités en matière universitaire. Le projet fait long feu. Le dossier part aux oubliettes, après ce conflit larvé de conceptions. Le projet est relancé sur de nouvelles bases à l'occasion d'un changement d'équipe à la direction de l'université.

> Le cœur battant de l'université

La future bibliothèque devrait offrir les fonctionnalités d'un service documentaire qui puisse accueillir plus d'étudiants dans de meilleures conditions, leur offrir l'accès aux nouveaux supports de l'information, développer le libre accès, donner au personnel des conditions de travail plus satisfaisantes.



La Bibliothèque centrale universitaire conçue par Pierre Riboulet, angle Nord-Ouest.

Le 11 avril 1996, à peine élu, le président Gagnard décide de constituer un groupe de travail pour donner corps au projet. Réuni régulièrement du 2 mai au 2 juillet, avec une exigence d'ouverture et de participation, il a pu construire une analyse fonctionnelle lucide et réaliste, même si les aspirations, les besoins et les représentations de ses membres (chargés de mission, personnels de bibliothèque, enseignants chercheurs, informaticiens, ingénieurs du rectorat) ont révélé bien des paradoxes et des contradictions. Il s'agissait avant tout de comprendre ensemble quelle devait être la logique organique d'un bâtiment adapté aux besoins du campus pour mieux appréhender son unité et sa cohérence.

Le groupe de travail a réussi à trouver un équilibre au fil des réunions, une sorte de communauté de raison, en particulier dans la définition de quelques orientations fonctionnelles impératives : proposer un équilibre réel entre espaces publics et espaces internes, prêter une grande attention au trajet du lecteur, au circuit du document, aux déplacements du personnel aux différents postes de travail interne et en service public, faciliter la lisibilité des espaces et des

circulations, minimiser les contraintes induites, optimiser l'adaptation des équipements mobiliers et techniques.

Mais dynamique amorcée, intentions précisées, complémentarités éclaircies, il a fallu revoir toute l'organisation : la qualité attendue de ce nouveau bâtiment et de son aménagement doit donner une image vraiment nouvelle, bien au-delà de la simple adaptation fonctionnelle.

> Le programme du concours

À la mi-juillet 1996, l'université, en concertation avec le Service académique des constructions immobilières (SACIM), a procédé au choix d'un cabinet de programmation. C'est DA&DU (Définition architecturale, Définition urbaine) qui s'est vu confier l'élaboration du programme. Dès la rentrée de septembre, le groupe de travail a repris son rythme hebdomadaire pour apporter aux programmistes toutes les précisions requises.

Le 2 décembre, le programme était bouclé et validé pour permettre aux concepteurs de bien appréhender les objectifs du maître d'ouvrage et des utilisateurs ainsi que les contraintes du site.

Il s'agit, avant tout, de donner une réelle cohérence organisationnelle à la fonction documentaire (création du SCD) dans l'accompagnement de l'enseignement et de la recherche. Le projet de construction en est l'expression la plus vive, puisqu'il amorce la reconstruction globale du campus.

- 15 831 m² SHON ; 53 x 86 m ; 3 niveaux publics, 2 niveaux services internes.
 - 2 salles de formation, 3 salles de travail de groupes.
 - 1 620 places de lecture ; 160 postes informatiques publics.
 - 15 000 lecteurs actifs ; 70 emplois (65 ETP)
 - 300 000 livres : 4 500 titres de périodiques dont 400 électroniques ; 31 000 thèses ; 44 000 microformes ; 900 vidéo-cassettes et DVD.
- Coût de la construction :** 21 200 000 € (État : 86 %, Région : 12 %, Ville de Toulouse : 2 %).

Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de l'Académie de Toulouse.

Maîtrise d'oeuvre : Pierre Riboulet assisté de Frédérique Keller et Kevan Esna.

Mobilier : rayonnages : Schulz-Speyer/Dubich ; tables : Dyes/Dubich ; rayonnages mobiles : Brunzell ; chaises : Sitec/Dubich et Souvignet ; fauteuils et tables (espaces périodiques) Artek ; vitrines et bureaux : TBAmenagement ; banques, tables filantes, carrels : dessins Frédérique Keller ; système d'information : Archimed ; système intégré de gestion : Horizon/Dynix.

En dépit de ce que l'on a coutume d'appeler « la dislocation de la culture générale classique » cette nouvelle bibliothèque veut s'affirmer comme un lieu d'étude et d'apprentissage de la pensée personnelle, de l'échange intellectuel.

Elle constitue pour l'université un symbole collectif fort de partage des savoirs et un enjeu politique majeur. Saura-t-elle se vivre comme un lieu de responsabilité intellectuelle ? Saura-t-elle s'inscrire dans une économie de service public performant ? Saura-t-elle porter les valeurs collectives et remplir sa mission éducative, culturelle et citoyenne ? Tels sont, parmi d'autres, les souhaits et les désirs exprimés par la communauté universitaire au moment du concours.

L'implantation de ce nouveau bâtiment entre la Maison de la Recherche et l'Arche, devrait permettre une plus grande synergie entre documentation recherche et documentation d'appui à l'enseignement.

L'appel à candidature a été publié le 24 octobre 1996. Les candidats ont été invités à envoyer leurs dossiers d'ici au 25 novembre. L'objet du concours concernait, à terme, la réalisation d'un bâtiment de 15 000 m² en deux tranches. Après ouverture des plis, le 26 novembre, la commission technique a examiné les 85 dossiers de candidature. Le jury du concours de maîtrise d'œuvre s'est réuni le 6 décembre sous la présidence du recteur de l'académie. Cinq équipes ont été retenues pour



La Bibliothèque centrale universitaire conçue par Pierre Riboulet, façade Nord.

concourir sur esquisse : Almudever et Lefevre (Toulouse), Atelier 13, Jean-Philippe et Nicole Loupiac (Toulouse), Bizouard et Pin (Paris), Dubesset et Lyon (Paris) avec Ambite et Isarague (Toulouse), Pierre Riboulet (Paris). Dès le 13 décembre, ces cinq équipes ont reçu le programme du concours avec les plans complémentaires.

C'est Pierre Riboulet qui a remporté le concours à l'issue des entretiens avec le jury, le 23 avril 1997.

> Une réponse juste et chaleureuse aux attentes et aux besoins

Dans sa note de présentation du projet, l'architecte prend la mesure de l'enjeu : « Une bibliothèque, malgré la profusion des supports immatériels qu'elle accueille, leur instantanéité, l'étrange rapport qu'ils installent pouvant à la limite faire douter de la réalité des choses, recèle toujours certaines valeurs du temple, d'un lieu où l'on perçoit, même de façon fugitive, qu'on pourrait avoir à faire avec l'infini, avec le temps.

C'est pourquoi, il nous a paru nécessaire de donner un certain caractère à ce bâtiment, dans son intérieur, mais aussi dans sa manière de se manifester à cet endroit. Il est revêtu entièrement de briques – Toulouse oblige, bien que l'environnement immédiat semble l'avoir oublié – ce qui lui confère cette chaleur irremplaçable, cette plénitude et cette unité que l'on sentira, espérons-nous, dès l'entrée. Il n'est pas un bâtiment



« La beauté naît de la proportion et de la symétrie... La grâce s'engendre de l'harmonie des mouvements intérieurs... ».

ordinaire, déterminé seulement par son utilité immédiate. Il doit dire autre chose, de plus permanent². »

> Une beauté sage et intime : une esthétique méditative

« Ici, tous les livres sont en vue, comme dans une sorte de corps mental transparent, un quelque chose qui fait penser à un sanctuaire spatial. (...) Si une bibliothèque devait un jour servir le lecteur et non le livre, tel est l'idéal qu'il faut garder en mémoire³. »

Rien ici n'est enfermé dans la seule fonctionnalité. Le bâtiment, d'une grande maîtrise technique est reconnaissable avant tout par l'esprit qui s'en dégage plutôt que par son style, même si l'on peut trouver des connivences avec la BFM de Limoges et la BU de Paris 8. Il y a là une exigence qui nous imprègne et nous prend en charge avant que nous puissions nous approprier l'espace : est-ce une transformation du regard, une lente imprégnation, une subtile intériorisation de l'esprit du lieu ? Soudain, nous voilà pris dans un réseau de possibilités, sans lignes de fuite ni points de fracture. La beauté naît de la proportion

et de la symétrie des espaces. La grâce s'engendre de l'harmonie des mouvements intérieurs. Il y a là une cadence, un accord juste, ce quelque chose d'imperceptible comme un clin d'œil, un sourire, une clairière. La lumière naturelle, cette belle lumière du Nord, vient nourrir les « lumières » de la raison, sans véhémence ni défiguration. La pensée a toujours besoin de sérénité pour viser la plus grande perfection, même si elle doit souvent faire l'épreuve des turbulences et de la discontinuité irréfléchie.

« Le bâtiment doit dire et témoigner de l'importance des choses dans le temps. Il doit s'ouvrir, admettre ce qui va suivre, advenir. La bibliothèque a ce double caractère – tradition et modernité – même si cette formule est un peu vide de sens, et a pour principe fondateur d'exprimer le passage⁴. »



« Une cadence, un accord juste ».

Un tel bâtiment est en processus constant d'adaptation. Il suscite un sentiment de plénitude et d'unité, de calme et de concentration. C'est un lieu qui respire et qui inspire. Il dégage une énergie chaleureuse. Il déploie un territoire qui se déplace au fur et à mesure qu'on s'y déplace. On y retient son souffle pour écouter le silence qui mûrit entre les livres.

Novembre 2004 : les deux tranches du bâtiment ouvrent au public.

Jean-Claude Annezer
Directeur du SCD
de Toulouse 2-Le Mirail



« Cette belle lumière du Nord ».

² Pierre Riboulet, « Note de présentation du projet », avril 1997.

³ Umberto Eco, in *l'Espresso*, 13/11/1983

⁴ Pierre Riboulet, « La bibliothèque n'est pas une usine à lire », in *Livres-Hebdo*, n° 303, 4/09/1998, p. 82.

Espèces d'espaces : la Bibliothèque Robert de Sorbon

En hommage à Georges Pérec*

« Le problème n'est pas tellement de savoir comment on en est arrivé là, mais simplement de reconnaître qu'on est arrivé là, qu'on en est là (...) »

1997, Reims, Université de Reims-Champagne-Ardenne, BU du Campus Croix-Rouge. Premiers résultats d'expertises sur le bâtiment construit en 1970 (arch. Dubard de Gaillarbois) : corrosion foisonnante sur les poutrelles des planchers ; conséquence : déménagement d'une partie des collections vers des magasins distants et fermeture provisoire.

1999 : dans le cadre du contrat de plan État-région 2000-2006, la construction d'une nouvelle bibliothèque est décidée, c'est la Région qui obtient la maîtrise d'ouvrage, le cabinet Café programmation est chargé de rédiger le programme. En juin 2002, le concours d'architectes élit les Ateliers Chabanne associés au cabinet BLP.

« L'espace commence ainsi, avec seulement des mots, des signes tracés sur la page blanche. »

L'année 1999 est consacrée à la rédaction du programme. Avant d'être construite, la bibliothèque a été imaginée et son fonctionnement complètement renouvelé. Adaptée aux nouvelles technologies, elle est voulue comme un soutien puissant à la recherche, à l'enseignement, à la culture et à la pédagogie. La transdisciplinarité héritée des sciences de l'homme est consacrée dans ses thématiques de développement, elle a vocation à servir tout le campus. Créer l'espace, c'était d'abord le décloisonner pour faire se rencontrer les hommes et

les idées. Dès 2001, la bibliothèque existante est transformée en ateliers, en groupes de travail et de réflexion. Le groupe « Dewey » – classification à adopter – est la pierre angulaire de toutes les transformations.

« Espace inventaire, espace inventé. L'espace commence avec cette carte modèle qui, dans les anciennes éditions du *Petit Larousse Illustré*, représentait sur 60 cm² quelque chose comme 65 termes géographiques miraculeusement rassemblés, délibérément abstraits. »

Premier chantier : chantier de livres, d'indices, de tables de correspondance... Jusqu'en 2004, la mise en œuvre de ce projet a entraîné la création d'une organisation transversale superposée aux deux sections en place. Quinze personnes, toutes volontaires, forment le groupe Dewey chargé de la coordination du travail sur les collections réparties en 5 groupes thématiques. Il est chargé de préparer les conditions scientifiques, techniques et matérielles de la fusion et de l'organisation des collections dans la

- 9000 m² SHON sur trois niveaux.
- Budget : 22 M €.
- Coût des travaux 17,6 M €.
- 1 000 places assises dont 175 équipées de postes multimédias.
- 2 salles de formation ; 1 salle d'autoformation ; 1 salle pour les enseignants-chercheurs ; 1 salle d'exposition ; 5 salles de travail en groupe.
- 1 service déficients visuels.
- 3 banques d'accueil du public.
- Libre accès : 170 000 volumes, 1 050 périodiques, 3 000 vidéos, 5 000 CD audios.
- Magasins : 362 838 volumes.

future bibliothèque. Une conservatrice et une bibliothécaire adjointe spécialisée ont été missionnées pour en assurer la coordination : organisation des réunions, contacts privilégiés avec les coordinateurs de groupe, suivi des travaux et du calendrier. Chacun est invité à participer aux débats, parfois houleux, et à la mise en œuvre des projets : inventaire et récolement, désherbage, définition des pôles thématiques, établissement des tables de correspondance CDU/Dewey, organisation des magasins. Le nouveau plan de classement est composé de 1548 indices Dewey, une tranche de cote pour 20 à 200 exemplaires.

Au mois de mars 2004, l'équivalent de quatre équivalents temps plein s'y



BU de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

* Georges Pérec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1985. Toutes les citations en gras sont tirées de cet ouvrage.

consacrent avec pour objectif le futur libre accès qui exige de traiter 143 606 ouvrages. En février 2005, la recotation physique des ouvrages démarre et se poursuit jusqu'en janvier 2006 à la vitesse moyenne de 40 livres recotés à l'heure... et 7 couleurs pour 7 pôles thématiques.

« Les lecteurs studieux lisent dans les bibliothèques. Les professeurs font leurs cours. Les étudiants prennent des notes. »

L'enjeu principal reste d'améliorer l'accueil et le service apporté aux publics. En amont, les services internes, réorganisés, ont fusionné pour confronter leurs méthodes de travail.

La politique documentaire s'écrit aussi par le biais d'un plan de développement qui décrit précisément les objectifs des collections et les usages : la fusion a révélé lacunes et doublons.

« Habiter un lieu, est-ce se l'approprier ? (...) À partir de quand un lieu devient-il vraiment vôtre ? »

Parcours et espaces documentaires clairement identifiés se liront dès l'entrée dans la bibliothèque. Les architectes et les bibliothécaires ont travaillé à offrir à nos lecteurs des lieux de travail cohérents capables de préserver le silence tout en permettant des réunions de travail. Espaces dédiés à la formation, lieux de rencontre, d'expositions et de manifestations culturelles : autant de

nouveaux lieux et de services proposés. La Région avait aussi souhaité que ce bâtiment soit l'une des premières bibliothèques à s'inscrire dans la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). Ce qui a permis de cibler le confort de nos usagers : confort acoustique, visuel et thermique. Un cabinet de conseil en ameublement a concrétisé ces exigences dans le choix des mobiliers. Le public pourra s'approprier les espaces en choisissant des places différentes et toutes confortables. Les personnels n'ont pas été oubliés et les zones de travail interne sont particulièrement soignées.

« Je ne sais pas, je ne veux pas savoir où commence et où finit le fonctionnel. Ce qui m'apparaît en tout cas, c'est que dans la partition modèle des appartements d'aujourd'hui, le fonctionnel fonctionne selon une procédure univoque, séquentielle et nyctémérale (...) »

En voici deux modèles dans la bibliothèque :

8 : 00 Le premier lecteur de la journée pénètre dans le **hall**.

8 : 10 Il s'adresse au bureau d'**accueil** pour demander où il peut trouver la revue *Esprit*.

8 : 15 Il se dirige sur les conseils du bibliothécaire vers l'espace **actualités**, regroupant les revues et quotidiens d'intérêt général.

8 : 20 Il se dirige vers le **rez-de-jardin** pour approfondir sa recherche.

8 : 25 Il remplit un bulletin de communication en **magasin** et demande à consulter les numéros de l'année.

8 : 35 Il remonte vers le **niveau hall** pour choisir un DVD et un CD audio, avant d'emprunter le périodique dont il a besoin.

8 : 50 Il se dirige vers l'**automate de prêt**. Ce dernier ne



BU de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

lui permet pas d'emprunter son DVD, il prendra donc place dans la file devant le **bureau d'emprunt**.

De l'autre côté du hall, un autre cheminement s'est mis en place, invisible au lecteur :

8 : 15 Livraison des premiers colis dans l'aire de **livraison**.

8 : 17 Les colis sont acheminés vers le bureau de **réception** (niveau +1) des commandes par l'**ascenseur** interne.

8 : 45 Les bons de livraison et les factures vérifiés, les ouvrages sont acheminés sur des **chariots** vers le bureau de stockage provisoire.

8 : 50 Un bibliothécaire poussant lui aussi un chariot vient chercher le travail du jour — une dizaine de volumes arrivés de la veille — rejoint son bureau, récupère les notices du **Sudoc** et, une fois ce travail achevé, conduit son **chariot** vers le bureau d'**équipement**.

9 : 00 Des magasiniers s'activent aux différentes opérations d'exemplarisation et d'équipement, puis conduisent des chariots vers l'**ascenseur public** et répartissent les collections vers le **niveau hall**, puis **niveau jardin** et enfin **magasins**, sans croiser un lecteur.

(«... Personne ne vit exactement comme ça bien sûr, mais c'est néanmoins comme ça, et pas autrement que les architectes et les urbanistes nous voient vivre ou veulent que nous vivions.»)

« Déménager. Vider les lieux. Décamper. Faire place nette. Débarrasser le plancher.



BU de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

« LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉTUDE FERME POUR TRAVAUX, LES SERVICES DOCUMENTAIRES CONTINUENT » !

Tel est le défi qu'il fallut relever à Dauphine, pour surmonter le quasi-scandale que représentait le lancement en pleine année universitaire du chantier de restructuration de la bibliothèque d'étude prévu pour durer dix mois.

En obtenant de l'université, avec le soutien des représentants des personnels, la mise à disposition des locaux d'un restaurant du personnel de 320m², il fut possible d'envisager d'y installer une « bibliothèque temporaire » réunissant l'essentiel des services documentaires dont les étudiants ont besoin :

- des manuels à emprunter : 11 000 livres sélectionnés parmi les plus demandés.
- les revues indispensables : les 90 titres les plus consultés n'ayant pas de version électronique.
- 15 micro-ordinateurs offrant l'accès aux 6 000 revues électroniques en ligne, à la trentaine de bases de données statistiques, financières et sur les entreprises.

L'installation d'un bureau d'information bibliographique et d'une banque de prêt a permis d'assurer la continuité du service public. Rayonnages, photocopieurs, et 42 postes de travail réservés à la consultation rapide y ont trouvé place.

Par ailleurs les magasins faisant également l'objet de travaux, l'ensemble des collections (à la notable exception de celles de la bibliothèque de recherche, maintenue ouverte) a pu être transféré dans d'anciens magasins en sous-sol, récemment quittés par la FNSP. 150 000 volumes et 3 500 revues — soit près de 6 000 m linéaires — furent ainsi regroupés et la communication organisée dans un local en rez-de-chaussée, dit guichet de la réserve. Seuls les périodiques sont demeurés incommunicables, à l'exception des « unica » de niveau recherche.

Pour accompagner cette opération, une importante campagne d'information a été organisée avec l'aide des représentants étudiants :

- large affichage dans l'université faisant connaître ces services documentaires provisoires.
- nouvel accueil sur le portail de la bibliothèque pour informer de l'évolution du chantier.
- orienter et réorienter les étudiants vers d'autres bibliothèques acceptant de les accueillir. Réservant les places assises en priorité aux étudiants de Dauphine, un accueil limité à la bibliothèque de recherche a été maintenu pour le public extérieur justifiant de recherches nécessitant la consultation des collections Cadist.

Durant les quinze mois de travaux, cette organisation a permis d'assurer dans les locaux mêmes de Dauphine l'accès aux collections de livres et aux revues les plus utilisées, les ressources en ligne assurant un élargissement documentaire très apprécié. C'est l'absence de salles de bibliothèque qui pénalisa le plus les étudiants.

La patience des étudiants fut remarquable et la curiosité pour cette bibliothèque entièrement repensée n'a pas été déçue à la réouverture début septembre. Les nouveaux locaux et les différents types d'installation prévus, notamment les salles de travail en groupe, ont d'emblée rencontré un franc succès.

Isabelle Sabatier

Inventorier ranger classer trier Éliminer jeter fourguer (...)

L'impatience grandit. Les équipes s'activent autour des plans d'implantations. Les déménageurs sont choisis, une page se tourne. Le bâtiment est (presque) prêt à recevoir personnes et collections. La vieille bibliothèque est fermée au public, fait les derniers honneurs à la télévision locale qui s'inquiète de sa fermeture. Travail de fourmi : trier et encore trier, étiqueter tablettes et mobiliers, enfermer les premiers dossiers dans les cartons et, enfin, distribuer les clés.

« Emménager. Nettoyer, vérifier, essayer, changer Aménager signer attendre imaginer Inventer investir (...) S'installer habiter vivre »

Le 23 juin 2006, les personnels se sont installés dans la bibliothèque. Il leur reste à prendre possession de leur bureau, étiqueter de nouvelles tablettes et rayonnages, tester le matériel informatique (175 postes pour le public dont 90 clients légers) et GTB, SSI, etc. Le 11 septembre à 13 heures s'ouvrent les

portes sur le premier lecteur. Il lui reste à s'approprier, à chercher, à faire sienne cette nouvelle bibliothèque.

« J'aimerais qu'il existe des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés ; des lieux qui seraient des références, des points de départ, des sources. »

Carine El Bekri-Dinoird, directrice du SCD de l'Université Reims-Champagne-Ardenne

Les bibliothèques de la santé

À l'hôpital, la bibliothèque est un lieu unique. À Paris, elle prend place dans un réseau unique, celui de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Si ce n'est pas une sinécure, c'est peut-être un bon observatoire. Sophie Marchaud, bibliothécaire à l'Hôpital Européen Georges Pompidou en témoigne.



© DR. Sophie Marchaud.

• Le réseau des bibliothèques d'hôpitaux de l'AP-HP compte 22 médiathèques et 17 points de lecture. La présence de professionnels dans ce réseau

est relativement récente. Pouvez-vous nous expliquer l'évolution de ce bibliothécaire un peu particulier ?

Sophie Marchaud : Les bibliothèques des hôpitaux existent depuis longtemps déjà. Initialement rattachées au service social des hôpitaux, elles ont été abandonnées à leur triste sort quand les assistantes sociales ont obtenu leur statut particulier. Elles ont rejoint la Direction générale. De 1976 à 1992, plus précisément vers 1985, les bibliothécaires ont réussi à faire valoir leur qualité de professionnels. Ils étaient alors embauchés avec le CAFB et un statut d'adjoint des cadres hospitaliers (ACH), charge à eux de passer le concours qui

leur offrait davantage de sécurité. Mais l'employeur restait l'AP-HP. Ensuite, nous avons assisté à la décentralisation des hôpitaux qui a donné aux directeurs d'établissement plus de latitude dans les recrutements. Il est devenu beaucoup plus difficile de faire valoir nos qualités professionnelles : les directeurs d'établissement avaient parfois des choix cornéliens à faire entre une infirmière et une bibliothécaire... Vous imaginez bien quelle était la priorité.

Le réseau a compté, au plus fort de ses effectifs, une petite quarantaine de

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HÔPITAUX DE PARIS

Dans le cadre de la qualité d'accueil des patients et de la politique sociale en direction des personnels, l'AP-HP s'est dotée d'une organisation performante et unique en France et des moyens financiers nécessaires à cette exigence de qualité : 22 médiathèques gérées par 40 bibliothécaires et aides-bibliothécaires diplômés.

• Les publics :

Les patients et leurs proches, les personnels et leurs enfants, étudiants et retraités sont accueillis dans les médiathèques. Les patients sont en outre desservis dans les chambres des services une fois par semaine par un chariot piloté par les bibliothécaires.

• Les collections :

350 000 documents sont disponibles dans le réseau : livres, périodiques, CD, DVD, CD-Rom, jeux... En fonction des établissements, les fonds varient de 6 000 à 17 000 documents.

25 000 nouveaux documents sont acquis chaque année sur les budgets hospitaliers pour renouveler les collections. Grâce aux postes connectés à Internet, les collections s'élargissent à tous les documents accessibles sur le réseau.

Elles sont informatisées et un catalogue partagé est en cours de réalisation avec le logiciel Cadic Intégrale.

500 000 documents sont empruntés en moyenne chaque année. 50 % en moyenne des agents d'un hôpital sont utilisateurs assidus de la médiathèque de leur établissement.

• Les rendez-vous culturels :

Plus de 300 rendez-vous culturels rassemblent tout au long de

l'année plusieurs milliers de patients et personnels les accompagnant autour de contes au chevet, lectures à voix haute, concerts-lectures, expositions, ateliers graphiques, rencontres avec des auteurs et illustrateurs... Tous les intervenants sont des artistes professionnels. Le réseau participe aux manifestations le Printemps des poètes et Lire en fête. L'ensemble des activités bénéficie du soutien du ministère de la Culture. Pour connaître les services offerts par chaque médiathèque et la programmation des rendez-vous culturels : www.aphp.fr rubrique Lire, voir et se documenter. Gérés par des bénévoles, 17 points-lecture sont implantés dans les établissements où il n'y a pas de médiathèques.

• Le Centre Inter-Médiathèques :

Il est responsable de la politique de lecture publique à l'AP-HP développée au travers des médiathèques et les points-lecture ; il propose des ressources sur la lecture et les métiers du livre aux personnels de l'institution ; il organise des formations institutionnelles autour du livre et de la lecture ; il intervient sur site pour l'élaboration de projets de création de médiathèques, projets lecture en services de soins, crèches et centres de loisirs ; il organise la promotion et la communication interne et externe.

• Renseignements :

Délégation à la formation et au développement des compétences/DDRH

Centre Inter-Médiathèques

Claudie Guérin, 10 rue des Fossés St Marcel – 75005 Paris

01 40 27 50 00 / claudie.guerin@sap.aphp.fr

bibliothécaires diplômés. Au gré des ans, les collègues partent à la retraite et ne sont pas remplacés. La disparition du CAFB et des formations courtes a multiplié les difficultés. Lorsqu'une de mes collègues est partie, sa remplaçante a été recrutée en catégorie C. Dommage pour elle ! J'ai obtenu qu'elle suive un DU Métiers du livre. Mais cela signifiait une formation deux jours par semaine durant toute une année scolaire. Dans ces conditions, tenir une bibliothèque devient de plus en plus lourd.

• **Vous recrutez des bibliothécaires issus des concours ?**

Lorsqu'il y a recrutement, c'est presque toujours sur détachement. Nous disposons d'un Centre Inter-Médiathèques, géré par Claudie Guérin, qui coordonne les bibliothèques et centres de documentation. Pour remplacer une personne qui partait, alors qu'il fallait affronter le dossier complexe de la réinformatisation des bibliothèques et centres de documentation, nous avons recruté sur détachement ; c'était le seul moyen d'avoir quelqu'un rapidement étant donné les contraintes imposées par l'AP-HP qui souhaite avoir de moins en moins de personnes sous contrat.

• **Le réseau des bibliothèques de l'AP-HP est unique en son genre : 38 groupes hospitaliers, 25 000 lits, 996 000 hospitalisations par an. L'AP-HP compte elle-même 89 000 agents et 11 000 étudiants. Je ne connais pas d'équivalent en France.**

En effet, et nous essayons de le faire valoir. Nous sommes un peu moins aujourd'hui, mais l'AP-HP reste une grosse maison qui garde cette particularité juridique de n'être qu'un seul établissement réparti sur plusieurs sites. À l'Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP) où je travaille, il y a une bibliothèque, 2 700 personnes non-médicales et à peu près 800 médecins, équivalents temps plein, plus les étudiants en médecine et tous les élèves d'écoles paramédicales en stage régulièrement dans la maison. Rien que sur ce site, ça fait déjà pas mal de monde.

• **À cette première spécificité s'ajoute celle du public lui-même : vous desservez les patients d'un côté et de l'autre les agents hospitaliers et les étudiants de l'agglomération parisienne. Là encore, ce réseau est unique.**

C'est à la demande grandissante des personnels eux-mêmes – du type : « On passe un concours, où peut-on trouver des livres pour le préparer ? » – que nous nous sommes penchés sur le sujet. Peu de BM ou autres s'intéressaient à la question. Il y a quelques années, on trouvait très peu de publications. Ce créneau a été largement exploité depuis. La bibliothèque offre aussi la seule occasion de doter l'hôpital d'un lieu neutre où se croisent patients, personnels et médecins, abattant ainsi les barrières sociales. L'hôpital est un milieu très sectorisé, très hiérarchique. Ceci est d'autant plus vrai dans les gros établissements qui comptent 700 lits ou plus, on perd en qualité humaine, les gens passent d'un secteur à l'autre, d'une filière à l'autre, et la bibliothèque est parfois le seul lieu où ils se rencontrent.

• **Il est vrai que les bibliothèques jouent souvent ce rôle de lieu « démedicalisé » pour les patients. N'est-ce pas là quelque chose d'important qui définit l'offre de lecture à l'hôpital ?**

Le travail n'est pas tout à fait le même dans un hôpital de court, de moyen ou de long séjour. Ma collègue de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches reçoit des patients qui sont là pour des séjours très longs, voire toute la vie pour certains. Elle n'effectue pas du tout le même travail que moi, à l'HEGP, où les patients séjournent 4 ou 5 jours en moyenne. Leur emploi du temps est très chargé pour limiter les dépenses médicales et hospitalières, le passage à la bibliothèque n'est donc pas évident. Il y a des exceptions, puisque certains restent malheureusement plus longtemps que prévu, d'autres sont habitués, d'autres encore – et ça c'est nouveau – passent à la bibliothèque pour s'inscrire lors de leur pré-hospitalisation, après avoir vu l'anesthésiste, et nous demandent : « Je viens dans quinze jours, qu'est-ce qu'il faut faire ? »



La médiathèque de l'Hôpital Européen Georges Pompidou.



La médiathèque des patients et du personnel du groupe hospitalier Bichat-Claude-Bernard.

• **Vous couvrez donc tout l'ensemble de la population, de la pédiatrie jusqu'à la gériatrie ?**

À l'HEGP, il n'y a pas de pédiatrie mais nous recevons les enfants des crèches pour leur présenter des livres, les leur montrer dans une bibliothèque et essayer de les ouvrir au monde de la lecture et de l'image. Cette démarche est à la fois nécessaire et compliquée car les crèches hospitalières – il y en a 3 à l'hôpital où je travaille – sont souvent, hélas, cantonnées au bien-être et au suivi des enfants qui ont déjà des horaires terribles ! Quand ils viennent chez nous vers 10 heures du matin, ils sont en état d'hypoglycémie juste avant le repas car ils déjeunent très tôt en fonction des horaires de leurs parents ! Comme dans beaucoup de bibliothèques, nous recevons les enfants, du moins les plus grands, tous les mardis. Nous essayons également de mobiliser et de sensibiliser le personnel des crèches à la lecture aux enfants. Dans le cadre du plan de formation institutionnel de l'AP-HP, des formations

sont promues par les collègues du Centre Inter-Médiathèques qui essayent d'intégrer davantage le livre auprès des éducatrices de jeunes enfants, aussi bien dans les crèches qu'auprès des personnels des services de pédiatrie.

• **Quels types de supports proposez-vous ?**

Livres, CD, DVD, et CD-roms dans certaines bibliothèques. Selon les équipements, il peut y avoir aussi des postes Internet. Nous avons un poste de télévision que les patients peuvent venir regarder mais il n'y a malheureusement pas la possibilité de voir une vidéo ou un DVD. Il est vrai que les patients en séjour plus ou moins longs viennent avec des ordinateurs portables et peuvent ainsi utiliser des DVD. On constate donc de plus en plus d'emprunt de DVD dans les chambres.

• **Une des spécificités du réseau de l'AP-HP, c'est aussi la collaboration entre professionnels et bénévoles. Considérez-vous cette collaboration comme une chance ?**

C'est un sujet « qui gratte » ! J'ai effectivement dans mon équipe une personne

bénévole qui vient nous aider deux après-midi par semaine. Lorsqu'elle était en activité, elle travaillait dans une bibliothèque de CE : elle avait donc déjà une maîtrise de la bibliothèque. Il est très important d'avoir des aides efficaces et non des gens qui débarquent complètement. Mais le tempérament des uns et des autres est aussi pour beaucoup dans la gestion quotidienne.

Je pense que les patients font bien la différence ; les directeurs un peu moins parce qu'ils ont des contraintes financières. Nous sommes les danseuses de la direction ! Mais je crois aussi que si les bibliothécaires arrivent à rester en poste c'est que tout le monde y trouve son compte : par exemple, parmi les arguments que les DRH utilisent pour garder les personnels, il y a notamment la bibliothèque, les crèches et toutes ces « petites » choses moins quantifiables mais importantes.

• **Le monde des bibliothèques d'hôpitaux a été légèrement oublié par le reste des réseaux de lecture. À Paris, vous avez la chance d'avoir un réseau autonome et important qui marche bien, mais vous n'avez pas pour autant**

des bibliothèques spécialisées à destination du personnel. Collaborez-vous avec les autres structures de bibliothèques publiques parisiennes ou les BU ?

C'est vrai que nos fonds sont quand même très « bibliothèque publique », nous sommes tout à fait semblables aux BM, parfois un peu meilleurs sur les professions paramédicales – les professions médicales, elles, se retrouvent dans les bibliothèques d'universités.

Nous avons des relations assez privilégiées avec le réseau de la Ville de Paris. On organise ensemble des formations ou des événements, comme Lire en fête ou des choses sur ce thème : on a ainsi partagé les frais d'une plaquette sur la lecture en Afrique il y a quelques années. On pratique aussi des échanges avec ce réseau : par exemple, je participe à une formation organisée par la Ville de Paris et, en contrepartie, un certain nombre de leurs personnels peut assister à des formations organisées par l'AP-HP. Avec les bibliothèques médicales, c'est beaucoup plus compliqué parce que l'université est un monde à part. J'ai travaillé auparavant

La lecture à l'hôpital : état stationnaire, critique ou convalescent ?, Frédéric Duton, préf. de Guy Cobolet, Presses de l'Enssib, 2005, 114 p., 24 cm. ISBN 2-910227-63-4

Ce mémoire offre un panorama de la situation des bibliothèques d'hôpitaux en France. Rappelant l'évolution d'une institution qui a transformé les hospices en établissements de soins, l'auteur note que, sous l'impulsion de bénévoles, sont créées dans les années 1930 quelques petites bibliothèques, pendant que l'ABF et l'Ifla font progresser l'idée de lecture publique auprès des publics spécifiques.

Malgré une circulaire ministérielle de 1947 insistant sur le rôle pédagogique de la bibliothèque, sa mission vise essentiellement à « humaniser » le service sanitaire. Il faut attendre les années 1980 pour que la réflexion s'approfondisse, et 1999 — après la publication de la charte du Conseil supérieur des bibliothèques et des rapports annuels du président — pour que se concrétisent les efforts conjoints des ministères de la Culture et de la Santé. Une convention signée le 4 mai 1999 définit un programme, « Culture à l'hôpital », incluant le livre et la lecture.

F. Duton découvre ensuite le « paysage contrasté » des bibliothèques d'hôpitaux. Les moyens en locaux, en budgets, en collections, en personnels formés sont très souvent insuffisants pour des structures surtout gérées par des associations regroupées au sein de la FNABEH. À l'exception des médiathèques de l'AP-HP, très bien organisées, dotées de personnel professionnel, seuls quelques projets importants ont pu voir le jour, comme à Dijon, Nîmes ou La Rochelle.

Se posent alors les questions du respect des « publics empêchés » et de l'égalité de traitement, que ce soit en médecine générale, en psychiatrie, en pédiatrie ou en gériatrie. Convaincu que les agences de coopération restent des acteurs privilégiés du processus, Frédéric Duton appelle les réseaux de lecture publique à se mobiliser pour que le maillage passe aussi par les bibliothèques d'hôpitaux.

Philippe Pineau



Guide du détenu bibliothécaire, Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation, Agence régionale pour l'écrit et le livre en Aquitaine, 2006, 40 p., 24 cm. ISBN 2-915327-20-3

Ce guide reparait en une 2^e édition entièrement refondue, réalisé par la FFCBml (devenu FILL) et l'ARPEL, sous l'égide du ministère de la Culture et du ministère de la Justice avec le concours du Conseil régional d'Aquitaine. Une plaquette d'une quarantaine de pages avec de belles photographies des espaces de la bibliothèque Landowski de Boulogne-Billancourt illustrant les usages de la bibliothèque dans ses composantes bibliothéconomiques.

C'est un outil pratique organisé en dix chapitres riches en informations techniques logiquement présentées – de la définition de la bibliothèque aux animations autour de celle-ci en passant par l'identification des types de documents, leur circuit, le catalogage, le classement et les systèmes de prêt. Il trace à grands traits le sens fondamental de la bibliothèque, valorise le métier de bibliothécaire et précise les missions du détenu bibliothécaire. Celui-ci a désormais en main la possibilité de bien mener son travail, de comprendre comment il s'inscrit dans le réseau de la lecture publique et pourquoi son classement dans l'économie générale de la prison doit s'analyser en terme de partenariat.

Le guide affirme, à plusieurs reprises, la place des bibliothécaires professionnels dans le processus d'organisation de l'établissement, de l'accueil des lecteurs et de la formation des détenus. Mais la responsabilité accordée à ce dernier, à qui est demandé de mener « un vrai travail de bibliothécaire » au quotidien sans que soient examinées concrètement les modalités de sa formation, les conséquences de son placement sous main de justice, et le positionnement catégoriel dévalué dans le service de la prison, laisse le lecteur averti perplexe. Le guide aurait été complet s'il avait envisagé la question primordiale de la présence permanente de bibliothécaires professionnels aux côtés du détenu classé.

Philippe Pineau



dans la documentation et c'est quelque chose qui me choque de voir toutes ces ressources bloquées sous prétexte que nous n'avons pas le titre « médical » ou étudiant en médecine. Nous disposons sur l'établissement d'une annexe de la bibliothèque médicale de la faculté de Médecine de Necker. Avec les circonstances du regroupement de l'hôpital – il y avait plusieurs universités réparties sur les trois établissements, il n'y en a plus qu'une : Necker est devenu l'université de référence pour les étudiants en médecine qui travaillent chez nous – l'espace prévu pour la bibliothèque se trouvait sans documentaliste. L'hôpital a donc engagé une personne venue d'une bibliothèque médicale de l'Hôtel-Dieu, qui travaillait depuis dix-huit ans dans ce domaine, possédant de bonnes connaissances du sujet et une solide maîtrise des problèmes, des bases de données médicales et des revues électroniques en ligne. De son côté, l'université a engagé un adjoint administratif, au rectorat d'académie, qui se trouve donc démuné voire perdu

face aux problèmes de documentation médicale. L'université, qui connaît aussi des difficultés financières, a embauché en plus un contrat aidé CAE à la bibliothèque médicale. J'ai aussi un contrat d'avenir pour nous aider, ici, à la bibliothèque de l'HEGP, puisqu'on a deux bibliothèques en plus.

• **Le statut de technicien supérieur, relativement nouveau, a permis une reconnaissance de ces métiers : les bibliothécaires d'hôpitaux n'avaient pas de statut propre, donc pas d'évolution de carrière possible. Ceci a-t-il permis également de reconnaître l'existence d'une filière culturelle dans les bibliothèques hospitalières ?**

C'est en effet une nouveauté qui me tient particulièrement à cœur parce que depuis des années je fais du lobbying partout. En 2004, est sortie une circulaire sur ce nouveau statut de technicien supérieur. L'AP-HP a donc organisé juste avant l'été 2005 une enquête auprès des différents établissements pour ouvrir un concours. Malheureusement, les DRH

n'avaient pas épluché la circulaire jusqu'au bout et pensaient que ce statut était destiné à des personnels ouvriers. On a quand même obtenu l'ouverture d'un certain nombre de postes au concours. Les épreuves écrites ont été passées en janvier. Nous sommes dans l'attente des résultats, j'ai moi-même concouru. Mais davantage pour la reconnaissance du fait que le travail de bibliothécaire ou de documentaliste est un métier à consonance technique et surtout un métier en soi. En dehors des métiers très techniques des ouvriers, des chauffagistes, des frigoristes, des cuisiniers... qui concouraient, il y a d'autres métiers à consonance technique qui n'entraient jusque-là dans un aucun statut : c'était le cas des webmasters ainsi que des bibliothécaires. Quatre postes ont donc été ouverts et nous attendons beaucoup de ce nouveau statut.

Propos recueillis
par Frédéric Duton





Abonnement 2007

Abonnement individuel

Cet abonnement sera adressé à domicile et réglé par un paiement personnel.

Nom, Prénom

Adresse personnelle

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

Je souscris un abonnement pour l'année 2007 (5 numéros dont un double) au prix de 50 € TTC
Je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'ABIS.

Abonnement collectivité

Cet abonnement est souscrit par les collectivités, sociétés et organismes.

Établissement/Collectivité

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Courriel

Adresse de facturation (si différente)

Souscrit un abonnement pour l'année 2007 (5 numéros dont un double)

Premier abonnement Renouvellement

N° abonné : ABO

(sur l'étiquette d'expédition de la revue ou votre dernière facture)

Règlement sur facture (joindre un bon de commande)

Règlement par chèque joint à l'ordre de l'ABIS

France : 88,15 € HT (TVA 2.10%) 90 € TTC / Étranger : 93,05 € HT 95 € TTC (frais d'envoi compris)

Ce bulletin est à renvoyer à l'ABIS 31, rue de Chabrol 75010 Paris / SIRET 434 971 610 00010 - APE 221A

Conditions générales d'abonnement

2 abonnements possibles :

- Les collectivités, sociétés et organismes. Le règlement peut s'effectuer sur facture (joindre alors un bon de commande à ce formulaire)

- Les personnes individuelles. La livraison des revues se fera à l'adresse du domicile et le règlement par chèque joint à ce formulaire à l'ordre de l'ABIS.

L'abonnement est valable pour une année civile.

Le tirage étant limité, il est conseillé aux abonnés de renouveler leur abonnement au cours du premier trimestre de l'année. Il est possible d'acquérir certains anciens numéros à l'unité (dans la limite des stocks disponibles).

Abonnement et adhésion à l'ABF : quelle différence ?

Le présent abonnement ne requiert en aucun cas l'adhésion à l'association. Si vous souhaitez adhérer en tant que personne individuelle ou collectivité, veuillez vous reporter au formulaire d'adhésion disponible au siège ou sur le site www.abf.asso.fr

Nouveau ! Règlement en ligne possible sur www.abf.asso.fr

Remplissez le bulletin d'abonnement en ligne et réglez l'abonnement par carte bancaire

Courants porteurs ?

Entre deux congrès et au terme d'une année qui a vu se multiplier les études, s'aiguiser la réflexion sur la fréquentation des bibliothèques, l'état de la lecture publique et celui des BU, il convient de prendre le recul nécessaire afin d'orienter l'action des temps à venir pour aborder au mieux le grand tournant de la bibliothèque hybride.

Le prochain congrès de l'ABF, qui se tiendra à Nantes, traitera des publics. Ce choix s'inscrit dans la logique du congrès de Paris au cours duquel diverses enquêtes avaient été présentées concernant les publics, enquêtes suffisamment stimulantes quant aux résultats et aux interrogations ouvertes pour nécessiter un approfondissement. Parmi ces enquêtes, celle menée sur la fréquentation des bibliothèques publiques, dont Bruno Marescat a rendu compte à Paris au nom du CREDOC, constitue un excellent point de départ pour la réflexion, complétée par celles concernant les bibliothèques universitaires qu'à Paris encore le doyen de l'Inspection générale, Daniel Renoult, a évoquées.

Sans doute est-il utile d'en donner ici une synthèse pour lancer le débat devant nous conduire à Nantes.

> Nouvelle donne

Commandée par la DLL et pilotée par la BPI, l'enquête du CREDOC, menée à l'automne 2005, a concerné 2001 personnes âgées de 15 ans et plus (elle ne concerne donc pas les enfants) réparties en 352 communes du territoire métropolitain (Corse exclue) interrogées face-à-face à leur domicile. L'ensemble des résultats repose donc sur des déclarations et non pas sur des statistiques que la DLL élabore à partir des rapports annuels des bibliothèques (nous ne développerons pas ici cet aspect). Pour aller à l'essentiel, ces résultats fort riches mettent en avant la progression de la fréquentation des bibliothèques publiques qui est passée de 1989 à 2005 de 23 % de la population (soit 10,5 millions de personnes) à 43 % (21,4 millions), soit un quasi doublement. L'analyse proposée par le CREDOC pour expliquer cette progression souligne les

apports du modèle de la médiathèque qui a diversifié l'offre documentaire et de services et a permis de nouveaux usages, élargissant ainsi les publics. Cette progression est mise en perspective dans le temps et dans l'espace : si cette progression se poursuit au même rythme, elle touchera en 2010 la moitié de la population française, offrant alors à notre pays des taux comparables à ceux des bons élèves de la classe européenne, Grande-Bretagne, Finlande et pays scandinaves. Des constatations concomitantes viennent encore éclaircir le tableau : « l'hémorragie des gros lecteurs » est stoppée et les lecteurs d'au moins un livre par an plus nombreux (25 livres lus par an : 24 % en 1989, 14 % en 97, 15 % en 2005 ; au moins un livre lu par an : 75 % en 1989, 74 % en 1997, 78 % en 2005) alors même que les connexions Internet à domicile explosent (6 % des foyers en 1997, 46 % en 2005).

S'appuyant sur des chiffres très parlants, le CREDOC insiste sur un balancement essentiel : la bibliothèque est de moins en moins vue et vécue par le public comme lieu d'emprunt de documents (16 % des personnes interrogées) alors que la notion d'espace culturel où l'on séjourne est confortée dans la perception (38 %) comme dans les usages : lecture sur place (50 %), lieu d'étude (76 % des 15-25 ans), lieu d'animation culturelle (expositions : 28 %, lectures-débats : 20 %, utilisation d'Internet : 14 %). Autres éléments à prendre en compte : alors que le nombre des visiteurs réguliers reste stable, celui des irréguliers augmente. De même, alors que les séjours inférieurs à 30 minutes diminuent (47 % en 1997, 29 % en 2005), les séjours supérieurs à cette durée passent de 53 à 71 %.

L'image gagne donc en netteté : rendre compte de l'activité des bibliothèques aujourd'hui, ce n'est plus seulement se focaliser sur le prêt désormais stable mais prendre aussi en compte les usages libres de séjour permis par le modèle de la médiathèque. Là, il faut alors parler non plus de stabilité mais de progression, forte, et d'élargissement des publics.

> Printemps tardif

Bien entendu, ces quelques vues résumées appellent des commentaires mais tout d'abord, pour préciser l'image mieux encore, quelques données BU. Pour l'enseignement supérieur, Daniel Renoult a fait état lui aussi au Congrès de Paris d'un élargissement global. De 1991 à 2005, les bibliothèques de l'enseignement supérieur ont vu leurs surfaces augmenter de 400 000 m² (+40 %), les crédits de fonctionnement croître de 178 %, l'accès direct passer de 25 à 35 %, les horaires de 40 heures d'ouverture à 57. Résultat : 3 étudiants sur 4 fréquentent aujourd'hui les BU contre 2 sur 4 il y a quinze ans. Ici encore, il convient de porter un autre regard sur l'offre en ne considérant plus les seuls inscrits ni les seuls emprunteurs, mais de constater, désormais également, des usages diversifiés, un public élargi. À l'accroissement global du niveau d'étude (on passe en quinze ans de 30 à 62 % de bacheliers), il faut ajouter une nouvelle géographie universitaire, un véritable essaimage qui a coïncidé avec la dynamique nouvelle impulsée, avec un léger décalage, par les collectivités locales à leur politique culturelle.

Toutefois, Daniel Renoult déclare qu'« un sondage ne fait pas le printemps », pointant tout d'abord des diversités régionales rendant l'analyse plus complexe qu'il n'y paraît, mais aussi des facteurs de stagnation, voire de régression et même d'inquiétude : retard dans le libre accès, stagnation des acquisitions, obsolescence des fonds, offre peu diversifiée, horaires inadaptés et manque de dynamisme culturel, tous ces obstacles ne peuvent être rayés d'un trait de plume. De même, la stagnation constatée du

nombre de bacheliers (on est encore loin des fameux 80 % d'une classe d'âge), l'individualisation grandissante des pratiques culturelles au détriment des pratiques collectives posent au moins question, ainsi que la pérennité, pour étendre cette fois la réflexion aux bibliothèques publiques, du modèle de la médiathèque. Et le doyen de l'Inspection de s'interroger à son tour : les embellies constatées par le CREDOC rendent-elles compte du mouvement actuel des établissements et du métier ? Ne renvoient-elles pas au succès tardif d'un modèle désormais révolu, en tout cas mis en face d'un défi, celui d'un Internet, dont le train aurait été manqué par ce modèle et que le nouveau modèle de la bibliothèque hybride peinerait lui aussi à prendre, en raison d'un déficit flagrant de formation des usagers à la recherche documentaire numérisée ? Ces questions posées, un appel est lancé à une meilleure observation de ces phénomènes pour une meilleure prise de décision à travers le projet d'un observatoire des pratiques et des usages rassemblant les parties prenantes.

> Encore un effort...

Mais revenons au CREDOC pour quelques vues complémentaires et une série d'interrogations.

Des vues complémentaires tout d'abord pour souligner la dimension familiale des usages et surtout la place majoritaire des femmes. Ces dernières représentent désormais 64 % des emprunteurs et 55 % des non-emprunteurs. Quelques données ensuite sur les CSP : « depuis 1997, la répartition sociologique de la fréquentation est restée stable : les catégories sociales modestes et moyennes sont majoritaires, puisque 58 % des usagers appartiennent à des foyers dont le revenu net mensuel est inférieur à 2300 euros. » Bien, mais précisons : « si toutes les catégories sociales fréquentent les bibliothèques municipales, la proportion d'usagers varie du simple au double selon les catégories : 20 % des agriculteurs et des ouvriers se rendent en bibliothèque, 40 % des employés, 44 % des professions intermédiaires, 50 % des

cadres supérieurs ». De plus, « au-delà de la stabilité sociologique, la part des diplômés du supérieur est en augmentation ; cela s'explique par l'élévation des niveaux de diplôme dans la population et par le renforcement de la présence des étudiants dans les bibliothèques : les diplômés du supérieur représentent 42 % du public en 2005, contre 32 % en 1997. Le niveau de diplôme reste le critère le plus explicatif : le taux de fréquentation dans les bibliothèques municipales varie entre 20 % pour les Français sans diplôme et 58 % pour ceux qui ont un niveau égal ou supérieur à Bac + 5. Enfin, plus le niveau de diplôme augmente, plus les usagers sont des emprunteurs actifs : la proportion d'inscrits varie de 11 % pour les sans diplôme à 42 % pour les Bac + 5 ». Les pistes de réflexion sont ouvertes.

Si l'enquête du CREDOC ne liste pas stagnations, régressions ou inquiétudes, elle énumère toutefois les conditions d'une poursuite positive vers un horizon 2010 sinon radieux du moins comparable aux normes anglaises et scandinaves : poursuite de l'effort des collectivités locales, accompagnement par les bibliothécaires du mouvement, rattrapage Internet.

> Au milieu du gué

Commençons par le rattrapage Internet : le bât blesse ici très fort. « Toutefois, la plus grande mutation, celle du livre dématérialisé, reste à venir. D'ores et déjà, devant les progrès d'Internet, les bibliothèques ont perdu du terrain dans leur rôle de centre de ressources documentaires. Quand ils ont à chercher des informations pratiques, pour le bricolage, la cuisine, le jardinage, les Français citent d'abord Internet (26 %) plutôt que d'aller en bibliothèque (7 %) : celle-ci vient au 4^e rang des lieux et modes de recherche, après les grandes surfaces et le réseau relationnel. Il en va de même quand ils veulent aider leurs enfants dans leurs études (49 % privilégient Internet, 19 % vont en bibliothèque). » Une réponse a déjà été esquissée ci-dessus, avec, oui, une bibliothèque hybride mais aussi – surtout ? – une formation des usagers.

Accompagnement des bibliothécaires : le Congrès de Paris a suffisamment montré l'adhésion de la profession au mouvement. Adhésion théorique, que démentiraient les réalités quotidiennes du terrain ? Ces réalités sont bien souvent celles des moyens accordés : parler de bibliothèque hybride, de mouvement du métier vers les publics, de bibliothèque comme forum dans la cité, c'est sans doute une question de conviction professionnelle, encore faut-il disposer des outils nécessaires à sa mise en œuvre. L'ABF ne manquera pas pour sa part de poursuivre son travail de pédagogie, entamé avec le cycle de journées d'étude sur les bibliothèques dans la société de l'information et un centenaire axé sur les bibliothèques de l'avenir.

Mais la problématique nous amène ici encore à la première des conditions posées par le CREDOC : la poursuite de l'effort des collectivités. Nul doute que ces dernières, répondant à une impulsion très volontariste de l'État, ont porté les développements des années 1980-1990, séduites sans doute par le modèle de la médiathèque qui a bien répondu aux attentes politiques de l'époque. Qu'en est-il aujourd'hui, dès lors que ce modèle est mis en question ? Est-ce que le modèle de la bibliothèque hybride complété par la formation des usagers, la volonté d'élargissement des publics et l'affirmation des établissements comme des centres culturels faisant vivre et animant leurs ressources documentaires au cœur de la cité répond aux attentes actuelles des élus ? Quid du rôle de l'État en termes d'impulsion, d'initiative et d'accompagnement, bref de volonté et de moyens ?

Les questions s'accumulent tant il est vrai qu'un sondage ne fait pas le printemps. Sans doute annonce-t-il, au mieux, sa possibilité : c'est déjà beaucoup, ce ne peut être suffisant, et il est clair que beaucoup reste à faire, sans même qu'il soit besoin de parler d'Angleterre, de Finlande ou de Scandinavie. L'ABF pour sa part s'attelle à la tâche dans la perspective du congrès de Nantes.

Gilles Éboli,
Président de l'ABF



Liban, un programme à l'épreuve du feu

Le plan engagé par FSP Lecture publique et Édition jeunesse au Liban a résisté à la guerre qui n'a pas entamé la politique volontaire de développement de la lecture publique. Une manière de hâter la paix.

Au Liban, un des premiers producteurs de livres dans le monde arabe, le réseau des librairies, très dense à Beyrouth, demeure assez peu développé dans le reste du pays. Depuis la dernière guerre de 1975, celui des bibliothèques a été en partie reconstruit et renforcé : bibliothèques universitaires, scolaires et de lecture publique réparties inégalement sur l'ensemble du territoire (privées et publiques).

L'été 2006 s'annonçait festif et joyeux : le pays s'apprêtait à accueillir 1300 000 touristes : amateurs de sites archéologiques et de nature, très grand nombre de familles d'émigrés en visite pour la

première fois au pays. Les festivals dont le prestigieux festival international de Baalbek affichaient complet. L'été marque aussi un temps fort dans l'activité des bibliothèques publiques des villages : les familles vivant à Beyrouth « estivent » au village pendant trois mois.

Et puis, une fois de plus, la guerre. Le bombardement massif du pays par Israël – un million de bombes largués les deux derniers jours avant le cessez-le-feu –, la destruction des infrastructures, des usines, des villages. La fuite des habitants du sud et du nord que l'on appelle « les déplacés » pour bien les différencier des « réfugiés », ceux de Palestine qui vivent dans des camps depuis près de soixante ans.

La vie reprend difficilement son cours normal.

La fracture intérieure s'est agrandie. Il y a ceux qui n'ont plus rien, ni maison, ni champ à cultiver, ceux qui, plus « fortunés », ont repris leurs activités ou émigré (une guerre de trop à accepter). Il y a ceux qui restent : soit parce qu'ils veulent encore construire leur pays soit parce qu'ils n'ont pas d'autres choix.

Certains libraires, comme la Cédéthèque ou El Bourj ont résisté en demeurant ouverts. Les éditeurs – une trentaine d'entre eux ont perdu une grande partie de leur stock dans la destruction de la banlieue sud de Beyrouth – tentent de surmonter cette crise. Si certaines bibliothèques ont dû fermer à cause des bombardements, d'autres ont effectué un travail remarquable, en étendant leur activité habituelle à des actions d'animation auprès des enfants déplacés.

> Un bilan provisoire

Il est encore trop tôt pour établir le bilan définitif des effets de cette guerre sur la chaîne du livre. Le ministère de la



Projet de Bibliothèque de Tyr, ouverture début 2007.

Culture et les associations ont dressé un premier état des lieux : cinq bibliothèques publiques et de nombreuses bibliothèques scolaires ont été particulièrement affectées par les bombardements, deux bibliothèques de lecture publique ont été totalement détruites. Seul le réseau des BU a été épargné.

Si le projet de réhabilitation de la Bibliothèque nationale (détruite pendant la guerre civile) financé depuis 2003 par l'Union européenne s'est achevé en juillet 2006, la phase suivante, construction du bâtiment et acquisition des collections, financée par le Qatar, a été retardée, laissant 30 salariés au chômage.

Un collectif de bibliothécaires libanais et français a créé un blog (bibli-ban.over-blog.com) pour informer les bibliothécaires du monde entier et solliciter leur soutien pour la réhabilitation des bibliothèques. Le président de l'Ifla et plusieurs associations de bibliothécaires ont proposé leur aide (France, Danemark, Espagne...), ainsi que l'OIF et des collectivités territoriales françaises. L'objectif du ministère de la Culture est de permettre une réouverture très rapide de ces équi-

Le FSP Lecture publique et Édition jeunesse

Projet de coopération entre la France et le Liban, signé le 20 septembre 2006 : 1 500 000 Euros de crédit sur 3 ans attribués par le ministère français des Affaires étrangères, 1 100 000 euros de participation de l'État et des collectivités territoriales libanaises.

Les principales composantes :

- Appui institutionnel au ministère de la Culture.
- Appui au réseau de lecture publique par la formation et la dotation de documents en langue arabe et française.
- Création de huit bibliothèques régionales.
- Appui à l'édition jeunesse.

Une assistante technique française est mise à la disposition du ministère de la Culture depuis avril 2005.

www.culture.gov.lb

m.h.bastianelli@culture.gov.lb



D.R.
Lancement de la campagne sur la lecture des 0 à 3 ans par M. Tarek Mitri, ministre de la Culture.

pements et la reprise du projet de la Bibliothèque nationale.

> Le soutien de la France

C'est dans ce nouveau contexte que le Fonds de solidarité publique (FSP) Lecture publique et Édition jeunesse, sollicité auprès de la France depuis 2002 par le gouvernement libanais, a été signé le 20 septembre 2006.

Ce projet vient en soutien au ministère de la Culture pour favoriser l'accès au livre et à la lecture pour la population libanaise et pour la jeunesse en particulier. Créé en 2000, ce ministère est tout récent et les textes définissant ses missions et son organisation sont toujours en cours d'approbation par le parlement libanais. Ce dernier doit aussi valider la création d'un établissement public pour la BN.

Grâce au soutien de l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) en 2002, le ministère de la Culture a mis en place un service de la lecture publique et créé 14 Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC). Depuis cette date, il a poursuivi seul la création de 4 nouveaux CLAC et mis en place une convention de partenariat avec les autres bibliothèques de lecture publique associatives, privées ou publiques déjà existantes qui le souhaitent. La municipalité ou l'association qui signe avec lui la convention de partenariat s'engage à mettre en place un comité de gestion composé de représentants de la population et des usagers. Celui-ci soutient l'action du bibliothécaire, souvent seul salarié dans l'équipement, avec l'objectif d'im-

pliquer des habitants dans le développement de la lecture.

La France a été aussi très présente en dotant les bibliothèques de lecture publique et les bibliothèques scolaires de collections en français et en proposant des formations et l'accueil de bibliothécaires sur son territoire. En 2005, le ministère a organisé le colloque « Pour une politique du livre et de la lecture au Liban » qui a réuni plus de 250 professionnels de la chaîne du livre à Beyrouth, a mis en place un comité permanent du livre et de la lecture et a lancé une première campagne de sensibilisation à la lecture des 0-3 ans avec le soutien financier de l'Ambassade de France.

Les municipalités ont également commencé à s'impliquer dans la création de bibliothèques. Si le réseau était majoritairement associatif avant 2002, la situation s'est inversée. Le partenariat s'est aussi renforcé entre les associations et les municipalités.

> Un exemple : le réseau de Beyrouth

La première bibliothèque a été créée par l'association Assabil, association pionnière dans le développement de la lecture publique au Liban. Aujourd'hui la municipalité a signé une convention avec l'association et la région Île-de-France. Une deuxième bibliothèque a été ouverte en 2006 et un plan de développement de dix autres a été officiellement annoncé. La ville propose les locaux et subventionne les salaires du personnel. L'Île-de-France réhabilite les locaux, achète le mobilier et la collection de départ. L'association gère les bibliothèques : salarié, animation... Le réseau de Beyrouth est partenaire du ministère de la Culture.

> Grande volonté, petits moyens

L'effort financier nécessaire à la reconstruction du pays va encore accentuer la

Quelques projets prévus en 2007

- Formation spécialisée bibliothèque pour la jeunesse.
- Formation critique du livre jeunesse pour les journalistes.
- Soutien à la création de collections pour la jeunesse.
- Campagne nationale sur la lecture.
- Colloque « Bibliothèques et écoles ».
- Traduction en arabe de documentation professionnelle.
- Soutien au premier festival du livre jeunesse itinérant.

Quelques unes des actions soutenues par le FSP en 2006

- Dotation documentaire des bibliothèques partenaires et de 2 bibliothèques régionales en cours de création : Tyr et Saïda.
- Formation « politique documentaire » et stage en France pour 13 bibliothécaires.
- Édition 2006 de la brochure *Auteurs, illustrateurs, éditeurs de livres de jeunesse au Liban* en arabe et en français.
- Soutien à la revue *Hamzet Wasl*.
- Création d'un centre de documentation professionnelle au ministère.

Agenda, ici et ailleurs

2006 : espace du livre francophone au Salon du livre arabe de Beyrouth.

2007 : Liban invité des Belles étrangères.

2008 : candidature de Beyrouth comme capitale mondiale du livre auprès de l'Unesco.

2009 : jeux de la francophonie.



Animation, Bibliothèque d'Amioun.

faiblesse du budget du ministère de la Culture, et des municipalités. Le projet de coopération signé avec la France renforcera donc les capacités d'intervention du ministère, en particulier pour la formation des professionnels de la chaîne du livre, l'actualisation et le rééquilibrage des collections des



CLAC Bint Jbeil aujourd'hui en partie détruit.

bibliothèques de lecture publique existante, le soutien à l'édition jeunesse en concertation avec les municipalités, les associations et les professionnels du livre. Il permettra aussi de mener à bien les projets en cours de création notamment dans les régions les plus défavorisées qui ont subi la guerre. Des financements extérieurs au pays sont recherchés pour chaque projet. L'OIF examine la possibilité de compléter ce soutien de la France par la création de nouveaux CLAC dès 2007. Plusieurs collectivités territoriales ont décidé d'apporter leur concours financier dans le cadre de la coopération décentralisée notamment sur l'acquisition du mobilier (non pris en charge par le FSP). Quelques exemples : le territoire de Belfort avec la ville de Qab Elias, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur avec le sud du Liban et la bibliothèque de Tyr. D'autres pays, comme l'Allemagne, soutiennent aussi le secteur du livre.

L'objectif recherché est de favoriser la complémentarité entre les différentes institutions. Le FSP devrait permettre au Liban de faire un bond quantitatif et qualitatif dans l'accès au livre et à la lecture pour tous les Libanais, notamment pour les plus jeunes. Il contri-

À suivre

Une nouvelle maison d'édition en langue arabe pour la jeunesse : Onboz, 4 titres parus en 2006, présente au Salon du livre de Montreuil 2006.

www.daronboz.com

À consulter

Le livre et la ville. Beyrouth et l'édition arabe, Actes Sud, coll. « Sindbad », Arles, 2005.

Hamzet Wasl, revue critique du livre jeunesse éditée au Liban, Beyrouth, 2004.

buera au développement socio-culturel du Liban dans un souci d'égalité des chances, d'accès au savoir, d'aide à la lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme.

Rendez-vous est pris dans trois ans pour évaluer les progrès réalisés dans un Liban reconstruit et vivant dans une paix durable.

Marie-Hélène Bastianelli,
Chef de projet FSP Lecture publique
et Édition Jeunesse

LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette nouvelle rubrique signalera régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Elle témoignera de vos réalisations au niveau local et national. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr

N'oubliez pas d'envoyer vos catalogues et publications associés à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».

04 : Digne, Bibliothèque François Mitterrand, « *Frédérique Fau : Jeux de femmes* » (14/12-13/01). – **06** : Nice, BMVR, « *Avati, une œuvre au noir* » (18/11-13/01). – **13** : Aix-En-Provence, Cité du livre, « *Textes avec vues : Saint-John Perse à Giens* » (17/11-31/01) ; Marseille, BDP, « *Matières du monde/Nature du livre – Le Livre d'artiste contemporain : nouveau territoire de création* » (12/01-24/02). – **21** : Dijon, BM « *Ex libris... Marques de possesseurs* » C (14/11-20/01). – **33** : Bordeaux, BM « *Nouvelles acquisitions et René Maran aujourd'hui* » (30/01-17/03). – **38** : Grenoble, Artothèque « *La traversée des apparences* » et « *... choses lointaines, chères et lumineuses. Photographies de Bruno Boudjelal et Thierry Boulgakoff* » (08/12-28/02) ; BM « *Stendhal. La révolte et les rêves* » (10/03/2006-21/03/2007) P. – **42** : Roanne, Médiathèque « *La Hulotte. Invasion de la nature au cœur de la Médiathèque* » (18/11-13/01). – **51** : Chalons-en-Champagne, BMVR « *Cabu 60 ans de dessins* » (24/11-25/02). – **59** : Lille, BM « *La Grâce des modernes* » C (20/01-22/04). – **67** : Strasbourg, BNU « *Le poète Alsacien André Weckmann* » (.../03-20/05). – **69** : Lyon, BM « *Donation Georges Baguet* » (02/12-17/03). – **75** : Paris, BnF, site Arsenal « *Le siècle des saint-simoniens : du Nouveau Christianisme au Canal de Suez* » (28/11-25/02) ; site François-Mitterrand « *Antonin Artaud* » (07/11-04/02) ; « *Homère, sur les traces d'Ulysse* » (21/11-27/05) ; site Richelieu « *Rembrandt, la lumière de l'ombre* » (11/10-07/01) P ; « *La photographie humaniste 1945-1968. Autour d'Izis, Boubat, Brassai, Ronis...* » (31/10-28/01) ; BPI « *Livre* » (08/11-22/01) ; BHVP « *Regard d'un parisien sur la Commune* » (8/11-4/02) P ; Bilipo « *Gangsters de Paris – Une histoire du milieu (1920-1970)* » (13/10-31/01) ; Bibliothèque Forney « *L'Ambassadeur extravagant, Alexandre Vattemare, 1796-1864 ou le partage des savoirs* » (31/01-14/04) ; Bibliothèque de l'INHA « *La revue La Plume, 1889-1899 "pour l'art !"* » (15/02-14/04). – **78** : Versailles, BM « *Marie-Antoinette, femme réelle, femme mythique* » (07/12-24/01). – **83** : Cavalaire, Médiathèque « *Vin, Poésie, Cuisine et Traditions* » (05/12-13/01). – **86** : Poitiers, BMVR « *Soleil de minuit, la bande dessinée finlandaise* » (11/01-17/02).

Exposition en vente : Images en bibliothèques/BPI, « *Regards documentaires* » : une exposition en 12 affiches destinée à aider les bibliothécaires, à faire connaître et à mettre en valeur leurs collections de films documentaires. Rens. : expo.iti@bpi.fr

* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.

Pages de PUB

Des éditeurs comme les autres ? L'exemple des Presses universitaires de Bordeaux évoqué par leur responsable, Antoine Poli, et l'éclairage donné par Olivier Tacheau sur celles d'Angers, nous aident à mieux saisir ce qui distingue ces enseignes un peu particulières dans le paysage éditorial français.



© Sylvie Barbeyron-PUB.

Antoine Poli.

Fondées en 1983 par J-M. Lacroix, angliciste spécialisé en civilisation nord-américaine, les Presses universitaires de Bordeaux (PUB) font partie de cette deuxième vague de presses d'universités lancée, après celle de 1968, par des professeurs de langues et marquée par leur connaissance de l'étranger. En cette période où les thèses sont désormais diffusées sur micro-fiches, on publie encore quelques thèses d'État telles quelles — en accord avec l'atelier de reproduction des thèses de Lille — et des colloques de Bordeaux.

Je suis arrivé en 1985 avec une mission de diffusion — malgré une équipe très réduite (deux personnes et un directeur, un universitaire) — à Bordeaux et en région, et un objectif : faire entrer des liquidités. Le catalogue va s'étoffer peu à peu avec l'apparition d'une collection de manuels sur des questions du CAPES/ Agrégation. Nous étions plutôt tournés vers le monde anglo-saxon ; Jean-Noël Salomon va apporter la géographie.

En 1989, premier virage. Le CID, structure publique qui dépend de la Maison des sciences de l'Homme de

Paris, prend en charge la diffusion-distribution.

À cette époque, la loi Lang permettait à ces livres d'être acceptés en librairie. Cela veut dire se restructurer, s'équiper, préparer les nouveautés, les programmes éditoriaux. Ce n'est qu'en 1995 que nous franchissons l'étape essentielle du développement des collections. Les PUB prennent leur autonomie par rapport à l'imprimerie de l'université — tous les documents administratifs passaient avant : un livre annoncé pouvait sortir bien plus tard. Peu à peu, nous passons d'une quinzaine de livres par an à 21, et 32 aujourd'hui. Nous transmettons au diffuseur le programme éditorial, les couvertures, préfaces, sommaires, etc. sous forme papier et électronique, ce qui lui permet de les mettre à la disposition de librairies en ligne. De son côté, le CID envoie tous les quinze jours une liste de nouveautés aux 80 à 150 libraires concernés, visités par des commerciaux. Nous connaissons par exemple les villes universitaires où sont préparés les concours sur des questions traitées par nos manuels. Nous ne procédons pas par office. Déchargés de la PAO, nous nous sommes redéployés sur ce qui fait, à mon avis, le métier de l'édition : le travail sur les textes.

Être vraiment inter-universitaire

1995 : naissance d'un comité éditorial composé de professeurs de l'université de Bordeaux 3, auxquels se sont joints des professeurs des quatre universités de Bordeaux, toutes désormais représentées. Lorsqu'un livre est accepté, il passe entre les mains de spécialistes qui l'évaluent, vérifient la bibliographie, examinent les autres livres sur le sujet. S'ensuit un échange entre l'auteur et le service éditorial. Les collections se diversifient : philosophie, histoire, colloques de Bordeaux 2. En 2006, un accord est signé avec Bordeaux 4 pour la création et la diffusion de deux grandes séries. Depuis six ans, nous travaillons avec Bordeaux 1 sur une collection d'exobiologie développée avec l'Observatoire de Bordeaux. Autre spécificité des PUB, une collection d'études occitanes avec deux branches dont « Saber », constituée d'essais et de manuels. Nous sommes les seuls parmi les presses d'université à proposer une collection aussi structurée. Nous imprimons aussi des livres numériques à la demande. D'ici mars-avril 2007, nous aurons déjà deux livres en ligne en langue étrangère, dont l'un en espagnol. On nous disait que nous toucherions ainsi plus facilement l'Amérique latine et la péninsule Ibérique en

l'absence d'un réseau et des moyens pour faire le tour des librairies étrangères.

Valoriser la recherche et regarder ailleurs

Pour les textes qui nous sont envoyés directement, si l'avis du comité éditorial est positif, le lecteur spécialiste établit des fiches de lecture. Nous serons plus ouverts pour ce qui viendra des directeurs de collection, mais le comité veille à l'équilibre des contenus. C'est un lieu d'échange entre différentes approches sur une même question : celle d'un linguiste, d'un philosophe, d'un historien, d'un littéraire, ou d'un professeur de langue par exemple. Il importe que chacun ne soit pas enfermé dans sa discipline. Enfin, les directeurs de collections eux-mêmes ont souvent des idées : membres de jury de thèses, ils repèrent des manuscrits.

Bien entendu, nous pouvons nous faire l'écho des axes de la recherche à Bordeaux, mais nous avons malgré tout deux collections dirigées par des professeurs qui enseignent à Saint-Denis et à Nice. L'édition n'est pas la recherche mais la *valorisation* de cette recherche. Ainsi, dans la collection « Grappes et millésimes », l'objet est la vigne et le vin : sur le vignoble nantais nous publions un professeur de Paris, sur celui du Jura,

Les vicissitudes des Presses universitaires d'Angers

Créées en 1980 par le directeur de la BU et Georges Cesbron¹, les Presses de l'université d'Angers (PUA), au catalogue riche en 2002 d'une soixantaine de titres plutôt orientés vers la littérature et l'histoire locale, connaissaient alors de réelles difficultés. Économiques tout d'abord. Les dernières nouveautés n'étant plus tirées qu'à une dizaine d'exemplaires vendus en direct par la BU, cette diffusion rendait invisible la production des PUA et inapte à générer des recettes suffisantes. Éditoriales ensuite : depuis la fin des colloques angevins sur l'École de Rochefort qui avaient été le véritable moteur des PUA, la politique éditoriale manquait de lisibilité. Politiques enfin, puisque l'université d'Angers venait juste de passer un accord avec les Presses universitaires de Rennes (PUR), moyennant une participation substantielle, pour la publication annuelle de cinq ouvrages produits par les enseignants-chercheurs angevins², ce qui rendait *de facto* caduque l'existence même des PUA.

Cependant, on pouvait supposer que les ouvrages très spécialisés ne trouveraient pas place dans le catalogue des PUR, ce que reconnaissait d'ailleurs leur directeur, en particulier les actes des colloques et plus encore les travaux en anglais ainsi que la revue semestrielle *Journal of the Short Story in English (JSSE)*. Parallèlement, les propositions des enseignants-chercheurs angevins, dont certains étaient peu enclins à publier aux PUR, continuaient à affluer et incitaient les PUA à trouver un modèle économique pour poursuivre l'aventure en recherchant une ligne éditoriale non concurrente à celle des PUR. Finalement, on privilégia les seuls travaux collectifs en lien avec les activités des centres de recherche angevins ou avec les fonds spécialisés de la BU. Un accord conclu avec les PUR pour la commercialisation des nouveautés des PUA, en contrepartie du reversement de 55 % du total des recettes des ventes, permit une large distribution en librairie des titres publiés à Angers. Cette redéfinition des contenus et de leur diffusion favorisa la publication d'une quinzaine de titres et de 6 livraisons du *JSSE* durant les trois dernières années.

Aujourd'hui, les PUA éditent chaque année 6 titres en diffusion nationale, 2 en diffusion directe ainsi que 2 numéros du *JSSE* qui devrait bientôt rejoindre le site revues.org. Leur budget annuel de fonctionnement, hors salaires, s'élève à 20 000 € ; il est autofinancé grâce à la participation des centres de recherche pour un nombre d'exemplaires vendus avoisinant les 1 000 unités, auxquels s'ajoutent les droits de reproduction d'articles dans les bibliographies annuelles éditées par les presses anglo-saxonnes et les 120 abonnements à la revue, principalement institutionnels. Ces activités éditoriales, demeurées dans le périmètre du SCD, sont toujours dirigées par le directeur de la BU qui s'occupe des relations avec les auteurs et les partenaires de la chaîne éditoriale ainsi que de la réalisation des couvertures et des relectures... heureusement secondé par une assistante d'édition à temps plein, assurant la mise en page, la gestion des contrats et des droits, la facturation et les envois.

Véritable outil de communication et de valorisation scientifique pour les centres de recherche et pour les fonds spécialisés de la BU, les presses universitaires sont aussi un partenaire pédagogique qui accueille certains étudiants du Master édition et multimédia de l'université d'Angers. Elles positionnent et légitiment le SCD, déjà producteur de contenus, comme l'interlocuteur et l'opérateur naturel en matière de diffusion des résultats de la recherche et sur les questions de l'*Open Access*, ce qui est un atout considérable.

Olivier Tacheau
Directeur du SCD d'Angers

1. Directeur du Centre de recherche en littérature et linguistique de l'Anjou et des bocages.

2. Les PUR s'étant à cette occasion transformées en Service des activités industrielles et commerciales – éditions au service des 9 universités du Réseau des universités de l'Ouest atlantique (RUOA).

un autre d'Orléans. En l'occurrence ce n'est pas Bordeaux qui fournit, mais l'ensemble de la recherche en France parce que nous sommes les seuls sur le marché. De même pour les études occitanes : beaucoup viennent de Montpellier. Pour avoir une surface nationale et internationale, on a plus de force en allant ailleurs tout en étant Bordelais.

L'ouverture des collections

Nous nous sommes également ouverts à d'autres disciplines : avec la collection d'exobiologie (Bordeaux 1) par exemple, nous sommes pionniers dans ce domaine parmi les presses universitaires. Avec un tirage initial de 700 ex. du premier titre, vendu complètement et retiré, on peut dire qu'il y a

une attente commerciale d'un public spécifique – malgré la cherté des livres due à l'iconographie – et même d'un public plus large, au-delà des seuls chercheurs en chimie, en biologie ou en physique. Ces livres nous ont d'ailleurs fait évoluer dans notre métier en nous rapprochant en particulier des ateliers de mise en page qui travaillent avec des éditeurs comme

Gallimard. De plus, il fallait accompagner la rapidité des recherches : un article écrit en janvier peut se révéler obsolète en juin... Pour Bordeaux 4, ce fut d'abord au coup par coup. Il n'existait pas de véritable collection et nous voulions à tout prix suivre la recherche sans aller sur le terrain des grands éditeurs de droit ou d'économie. La tradition

française d'éditeurs indépendants comme Gallimard, Le Seuil, Albin Michel, qui publient déjà des sciences humaines et sociales, fait que nous nous positionnons plutôt sur la recherche dure que sur des essais qui vont toucher un public large. Une convention a été signée entre nos deux universités, et nous travaillons avec deux séries, droit et économie. Bordeaux 2 a d'abord proposé des colloques, puis il leur a été suggéré de créer des collections et nous sommes arrivés à une collaboration qui remonte maintenant à 1995 avec deux collections qui marchent bien. Il n'est pas si facile pour un universitaire de diriger une collection. Parallèlement à ses propres recherches, il lui faut se consacrer à la lecture d'écrits de collègues sur des sujets qui ne lui sont pas toujours très familiers — et le contrat de directeur de collection n'est pas rémunérateur.

Des traductions

Cette décision est récente. Nous nous sommes dits que la recherche française ne serait intéressante que si elle publiait aussi des traductions. Nous avons édité un philosophe canadien, James Tully, et bientôt un anthropologue espagnol, Carmelo Lisón Tolosana. Et cela va continuer parce que des recherches sur la France sont faites à

l'étranger. Mais il faut payer les traducteurs, acheter les droits... Aussi avons-nous demandé un financement pour la traduction lors du dernier PPF (Plans pluriformation). Inversement, deux de nos titres qui traitent de l'immigration italienne dans le Sud-Ouest ont été traduits en italien ; un autre, *La scène et la fabrique des corps*, dans la collection « Le corps et l'esprit », sera traduit en espagnol et tiré à 200 ex. (un chiffre supérieur au tirage initial). Il sera vendu en Argentine, au Chili et en Uruguay. Les droits ont été achetés par un éditeur argentin avec le soutien de l'Ambassade française à Buenos Aires.

Éditer à l'université

Généralement, les co-éditions avec d'autres universités ou d'autres presses universitaires (presses de Laval à Québec, presses d'Exeter en Grande-Bretagne) se passent d'éditeur à éditeur. Les universités n'interviennent pas — d'autant que ces deux éditeurs sont de statut privé. En revanche, on a publié un dictionnaire gascon-français avec le Conseil régional d'Aquitaine et le Conseil général des Landes. Là, des accords ont été signés et les autorités informées de nos publications parce qu'elles visent le contrat, mais c'est plus administratif que politique. Nous n'avons pas vraiment d'autre rapport avec les autorités de l'université que de simple information. Nos limites sont d'abord financières même si, dans le privé, nous n'existerions pas. Seules, à ma connaissance, Oxford et Cambridge sont

des entreprises bénéficiaires. L'autre limite est linguistique : le français est de moins en moins langue universitaire. L'anglais est hégémonique. Nous reposons sur la trentaine de BU tournées vers les sciences humaines (à comparer aux 200, 250 en langue anglaise). Parallèlement, le réseau de libraires est l'objet de pressions énormes des distributeurs. Si la rentabilité n'est pas un objectif, nous sommes obligés de travailler à coût complet (impression, mise en page). Le médiateur du livre, qui dépend du Premier ministre, vérifie le fonctionnement comptable et la non concurrence au privé. Il s'assure que les prix sont calculés et se renseigne sur nos tirages, nos ventes, le coût d'un livre, les subventions... Nous devons leur donner le point mort, la valorisation des stocks. Enfin, on est entré dans une comptabilité de plus en plus analytique qui se rapproche de celle du privé. C'est la demande de la LOLF (Loi organique relative à l'organisation des finances). Mais nous recevons des aides de la Région dans le cadre de programmes de recherche, des centres de recherches via le ministère dans le cadre du contrat quadriennal et, occasionnellement, d'une société privée, d'une municipalité, d'un conseil général. Les livres publiés avec Bordeaux 4 sont tous subventionnés. Le privé est plus en retrait parce qu'il demande souvent un retour d'images en échange. En revanche, le CNL a décidé depuis deux ans de ne plus financer aucun éditeur public.

Concurrence et crise de l'édition

Les presses d'universités publient 700 titres à tout casser ! Je ne crois pas que nous représentions une concurrence pour le privé mais au contraire une complémentarité : par exemple, la thèse de Le Roy Ladurie sur les paysans de Languedoc, publiée aux éditions de l'EHESS, a été reprise par Flammarion. Mais c'est plutôt rare ! Et ça veut dire que nous avons fait notre métier. Par exemple, nous avons publié une étude de Pierre Letamendia sur le mouvement nationaliste basque. Il a été repéré par des éditeurs privés qui lui ont demandé des essais. Pour la carrière des universitaires en revanche, c'est presque plus important de publier ici que chez des éditeurs indépendants.

Et l'avenir ?

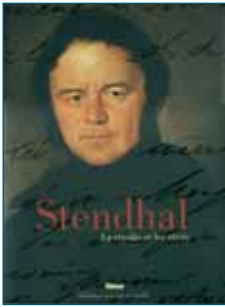
Il faut développer le livre électronique, c'est évident. Est-ce là l'avenir ? Je l'ignore. Mais je pense que ça va être un outil de diffusion important pour les éditions en sciences humaines et sociales. Cela implique un véritable travail d'éditeur. Qu'un livre estampillé PUB soit publié en ligne représente un gros travail éditorial. Je suis persuadé qu'il faut traduire des livres de chercheurs étrangers, ce que des éditeurs privés ne feront pas. Enfin, continuer à regrouper l'ensemble des universités, s'affirmer davantage inter-universitaire.

Propos recueillis
par Magali Escatafal



© Patrick Faivre-Bordeaux 3

Les bibliothèques éditent



Stendhal, la révolte et les rêves, coll. coord. Marie-Françoise Bois-Delatte, Glénat/Bibliothèque municipale de Grenoble, 2006, 146 p, ill., 24,5 x 32 cm, ISBN : 2-7234-5259-X

Nul n'ignore plus comment la BM de Grenoble a acquis en juin dernier les cinq cahiers manquant à son manuscrit du *Journal* de Stendhal (cf. *Livres*

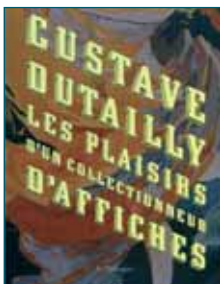
Hebdo, n°653, 7/07/2006) rejoignant le cœur d'une collection stendhalienne des plus remarquables : plus de 35 000 pages manuscrites dont plus de 60 volumes reliés par les soins de l'auteur — en quoi Sylvie Truc distingue un souci éminemment moderne —, un millier d'estampes et 7 000 livres imprimés, éditions originales, éditions en langues étrangères, études, thèses et biographies. Mais la BM abrite encore, de façon temporaire, les collections du musée Stendhal (iconographie et objets), fermé depuis deux ans pour d'importants travaux. Le contexte était donc favorable à une grande exposition d'un an (mars 2006 à mars 2007) et à une publication dont le faste rend justice à l'écrivain longtemps boudé par sa ville natale. La mise en page fait la part belle à de somptueuses reproductions qui tirent tout le parti de la vie à tiroirs de M. Beyle. Le jeune soldat, le « touriste », le diplomate, le témoin de l'histoire, l'amoureux, l'esthète épris de peinture et d'Italie : Stendhal ou le bonheur de l'iconographe.

Mais ce bel ouvrage, où chaque aspect de la personnalité de Stendhal fait l'objet d'un article, est aussi un livre à thèse qui contribue à étayer la « modernité » d'un Stendhal écrivain du

réel, féministe et européen. Scénographe par le regard, critique ironique de la platitude du présent interrogeant l'avenir, artiste de la déception fustigeant le conformisme bourgeois dans lequel se liquident les feux enthousiastes de la Révolution, Stendhal a établi son atelier d'écriture sur les « pilotes » de la presse (G. Rannaud et Y. Ansel). Dégagé des conventions dans ses relations aux femmes, à la ville comme dans ses écrits — *De l'amour* —, il a reconnu pour tel le rôle de l'imaginaire en faisant sa part au réalisme cru (C. Mariette-Clot). Quant au « milanese », s'il constate la dégénérescence de l'art en Italie et déplore que l'utile l'ait fait fuir, son passé couve comme une braise qui n'attend qu'un souffle pour flamber de nouveau : ce qui manquera toujours au génie français trop intelligent pour sentir, auquel certaine naïveté fait défaut (P. Bertier). Mêlant enfin avec aplomb l'observation directe, les propos rapportés et les emprunts littéraires — ce que Goethe avait magistralement épinglé — l'auteur de *Rome, Naples et Florence* et des *Mémoires d'un touriste* mérite tout à fait le label décerné par Suarès d'« Européen de France » (J.J. Labia).

Un dernier chapitre consacré aux manuscrits rend, en passant, hommage aux conservateurs de l'une des premières bibliothèques publiques de France, les plus anciens quoi qu'un peu réservés, Amédée Ducoin (nommé en 1847) et son successeur Hyacinthe Gariel (1861), puis Louis Royer et enfin Pierre Vaillant surtout (cf. *BIBLIOTHÈQUE(S)*, n°25, p. 61), comme aux chercheurs qu'ils ont su s'attacher — Victor del Litto au premier chef, qui a efficacement poussé aux acquisitions — et signale le projet de numérisation mené par le Centre d'études stendhaliennes, l'université de Grenoble III et la BM. La difficile reconnaissance de Stendhal par sa ville natale récapitulée, elle trouve en cet album un brillant épilogue.

Philippe Levreaud



Gustave Dutailly. Les plaisirs d'un collectionneur d'affiches, collectif, coord. Joël Moris, Le Pythagore, 2006, 184 p., 20 x 26 cm, ISBN : 2-908456-56-7

Publié pour le centenaire de la disparition de G. Dutailly, personnalité haut-marnaise (1846-1906), ce bel ouvrage accompagne et prolonge l'exposition aux Silos, Médiathèque

et Maison du livre et de l'affiche, et au Foyer des jeunes de Clefmont, du legs qu'il fit à la ville de Chaumont. La BM a ainsi rendu hommage au collectionneur certes, mais aussi au scientifique de renom, à l'homme politique et au journaliste qu'il fut, restituant à l'homme sa pleine dimension, exemplaire à bien des égards. Ce bon élève a en effet fondu et transformé divers héritages familiaux en épousant pleinement les tendances fortes du siècle. Retournant bientôt son éducation catholique en anticléricalisme républicain, il prolonge les observations d'une enfance agreste par des études de botanique qui le conduisent à professer à l'université de Lyon, où il s'illustre surtout en restaurant le parc de la Tête d'Or. Mais les sirènes de l'action

et l'héritage des Lumières en sa traduction positiviste III^e République achèvent de faire de lui un socialiste radical fidèle au programme de Belleville et à Gambetta : autant dire un de ces « extrémistes de gauche » que l'échec de la Commune plia au réformisme. Jeune maire, plume alerte au temps où la presse florissante multipliait les feuilles satiriques, il sait s'en saisir pour gravir tous les échelons jusqu'à la députation avec le noble programme d'instruire le peuple. Dans le privé, il se prend de passion pour l'art encore frais des affichistes. Dans la typologie des collectionneurs que M. Melot s'est attaché à établir, Dutailly fait figure singulière, croisant toutes les catégories, à la fois témoin, pédagogue et militant. Son goût tourné vers les petits maîtres n'est pas aventureux, et si la convergence de l'esprit de sa collection et de ses idées politiques n'est pas tout à fait attestée, elle est pourtant avancée par M. Melot et N.-H. Zmelty. 65 reproductions, dont une cinquantaine qui forment la section centrale de l'ouvrage, ne tentent pas de donner une idée représentative des 5000 pièces de la collection, mais forment plutôt une sorte d'hommage second à Chéret qui constitue à lui seul un cinquième de la collection (le CRDP de Champagne-Ardenne et la ville de Chaumont proposent en un CD-rom, *La Belle Époque dans les affiches*

de la collection Dutailly, un panorama élargi de 450 affiches). Les articles qui encadrent ce catalogue étant eux-mêmes généreusement illustrés, l'ensemble forme un ouvrage fort attrayant et judicieusement conçu qui s'achève sur un aperçu de sa bibliothèque, également léguée. On comprend par son étude détaillée que l'homme n'était pas insensible à la frivolité du moment et que les auteurs légers compensaient, mieux que Zola et les poids lourds de l'époque, les soucis quotidiens du politique épris de justice sociale. À ce portrait vivant qui



Les vacances, un siècle d'images, des milliers de rêves, 1860-1960, Claudine Chevrel et Béatrice Cornet, intr. d'André Rauch, Paris Bibliothèques, 2006, 248 p., 20,5 x 28,5 cm, ISBN : 2-84331-154-3

Les 70 ans de la loi sur les congés payés méritaient bien un anniversaire... en espérant que son centenaire ne sera pas commémoratif. La bibliothèque Forney, troisième collection d'affiches en France, s'est saisie de cette occasion pour remonter un peu en amont et se livrer à une sorte de généalogie des vacances par l'image. En trois grandes étapes, nous sommes passés de la culture du bien-être telle que l'envisageaient les classes aisées du XIX^e s., temps des villégiatures et de l'hygiénisme où le loisir est un privilège, au droit au repos pour tous comme acquis social du Front populaire, lequel se mue dans l'après-guerre en droit au loisir, et ce dernier en produit de consommation. La multiplication des moyens de transport et l'extension du réseau ferré, puis routier, l'évolution des mœurs ont conduit à la colonisation de nouveaux espaces (la mer, la montagne), à l'exploitation inédite des éléments (l'eau, le soleil, la neige) et des saisons (l'hiver) abordés par un nouveau « savoir-vivre vacancier » associé au tourisme. Celui-ci s'organise (il aura son ministère) jusqu'à « donner un contenu au temps libre ». Mais parallèlement, l'image colonise le regard, soutenue par des moyens techniques renouvelés (lithographie, offset,

replaces adroitement l'homme dans son temps et les éclaire sans forcer l'un par l'autre, il manque toutefois un profil : son adhésion à la franc-maçonnerie plusieurs fois évoquée *passim* n'est nulle part développée. Cette collection – qui a fait l'objet de vingt années de soins, s'est prolongée en fonds d'affiches contemporaines et a rebondi en un festival – suscite maintenant le projet d'un Centre international d'art dédié au graphisme. Il était donc opportun de la documenter.

Philippe Levreaud

photographie). Le texte d'introduction d'André Rauch ressaisit avec précision l'ensemble de ce mouvement que Claudine Chevrel et Béatrice Cornet détailleront dans leurs légendes et commentaires des 200 reproductions de cet album surprenant. Ces documents divers, affiches surtout, mais aussi prospectus, cartes postales et PLV, en beau format souvent pleine page, sont habilement répartis de façon chronologique à l'intérieur de grandes sections : « L'art du voyage », « À la mer », « Thermalisme », « Montagne », « Sports d'hiver », « Camping », ce qui permet à l'œil d'apprécier cette évolution dans sa traduction promotionnelle et fortement idéologique, mais aussi, par le jeu des juxtapositions, son impensé. Rapports du corps à la nature, des hommes et des femmes, rapports familiaux, décontraction progressive et inversion des critères de beauté s'exposent en pleine lumière. Vecteur éminent des stéréotypes, la publicité livre avec le recul du temps plus qu'elle ne voudrait, sans doute, et du tableau léché à l'image stylisée, l'évolution de la maîtrise du message se double d'une immense révolution esthétique, de Jules Chéret et Frédéric Hugo d'Alessi à Paul Colin, René Gruau ou Bernard Villemot. Si l'ingénieux système des légendes regroupées en commentaire développé permet la confrontation des images dépouillées de tout discours adventice, il brouille un peu le repérage. Ce très beau travail de sélection et de présentation s'exprime enfin dans une maquette coruscante du plus bel effet. L'exposition éponyme s'est achevée le 30 décembre dernier.

Philippe Levreaud



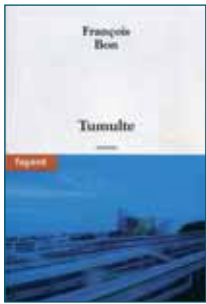
Léopold Sédar Senghor, le poète et les peintres, BHVP/Paris bibliothèques, 2006, 68 p., 15,8 x 24 cm, ISBN : 2-84331-157-8

Ce catalogue, publié à l'occasion de l'exposition consacrée au poète sénégalais et à ses illustrateurs pour le centenaire de sa naissance (Bibliothèque historique de la Ville de Paris, 21/09-22/10/2006), recense 99 pièces dont un quart environ sont ici reproduites en une quarantaine de planches. Son approche « pluriculturelle et

pluridisciplinaire » a donné lieu à une multitude de rencontres dont certaines semblent fatales, reposant sur une convergence tout ensemble esthétique et politique (Masson, Picasso). Avec Chagall, « chacun, nourri des créations de l'autre, entreprend séparément de travailler l'un pour l'autre. » Mais, à partir des années 1965-66, les artistes de l'abstraction lyrique se sont emparés de son œuvre pour une longue série de réussites, Hartung, Manessier, Soulages, mais aussi Zao Wou-Ki et Vieira da Silva. Enfin, Marc Pessin et une multitude d'artistes aux univers les plus divers ont interprété son legs poétique. J.-G. Bosio analyse le sens et la portée de ces collaborations.

Philippe Levreaud

Boîte à idées, boîte à outils



Tumulte, François Bon, Fayard, 2006, 550 p., 15,5 x 23,5 cm, ISBN : 2-213-62990-0

L'écriture et le travail sont pour François Bon comme deux miroirs face-à-face, deux procès renvoyant fatalement l'un à l'autre jusqu'à s'identifier : que l'écriture accueille et reflète le monde du travail ou qu'elle se cherche un chemin pour appréhender le réel, démêler l'écheveau des relations par quoi nous y tenons, interroger sa complexité par des moyens renouvelés, un usinage du texte, « l'universel reportage » est, pour lui, littérature. Il en part, elle y revient. « Le travail de littérature, ce n'est pas tant d'étendre horizontalement ce qu'on sait, que de revenir différemment aux massifs les plus arpentés, les plus sus » (p. 137). Pour qui a manié de concert et en conscience la plume et la fraiseuse, la technologie bouleverse uniment le réel et l'écriture. Sa stratégie tout au moins. Du carnet à l'ordinateur, seul varie le mode d'inscription, mais qu'Internet entre en scène et le statut même de l'écriture est affecté, une autre temporalité s'ouvre comme un gouffre. Ce « revenir différemment » qui a hanté nombre de ses livres trouve dans les arborescences infinies d'Internet l'occasion d'une expérience et d'un défi. Une

nuit d'insomnie, il imagine « une sorte de livre fait tout entier d'histoires inventées et de souvenirs mêlés, ces instants de bascule dans l'expérience du jour et des villes, écriture sans préméditation et immédiatement disponible sur Internet. Même, ajoute-t-il, je le voulais anonyme. » *Tumulte* est donc d'abord un projet, bien vite vorace, capable de tout absorber, de tout digérer. « Il devient mon visage-langue, visage qui ne m'est révélé que par l'écart qu'ajoute chaque récit. » *A priori* à jamais intotalisable. Souvenirs, pensées, rêves, choses vues, tout conspire en *Tumulte*. Des chemins se dessinent : « chemins cherchés, chemins perdus... transgressions », puisque les censures s'ouvrent devant la règle qu'il s'est imposée d'une mise en ligne quotidienne de ces textes écrits sans sauvegarde. Le projet est grisant, mais Bon n'est pas client du vertige. Son compromis : se donner une limite raisonnable mais une fin spectaculaire, détruire le site en direct. L'aventure qu'il décrit comme « un transit vers le virtuel pour que j'y habite » – en rappelant le mot de Blanchot, « écrire est un verbe intransitif » – lui renvoie son image « en perdu » (p. 235). Le dernier écart est en fin de compte cette brique blanche lourde en main. Livre singulier, rescapé, échec d'une certaine façon, mais, d'une autre, échec à l'échec. Livre oscillant donc, polarisé, vertigineux en ce que sa réalité n'est finalement rien d'autre que l'image de son être virtuel.

Philippe Levreaud



La Bibliothécaire jeunesse, une intervenante culturelle : 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans, Dominique Alamichel, Cercle de la librairie « Bibliothèques », 2006, 302 p., ISSN 0184-0886, ISBN 2-7654-0931-5

Rarement un ouvrage professionnel m'aura autant déconcerté. Au-delà du titre – qui laisse supposer que seules des femmes peuvent exercer en section jeunesse – il m'est apparu comme une succession de maladresses et de naïvetés.

Dès l'introduction, l'auteur explique que la fonction d'intervenante culturelle en bibliothèque est entièrement nouvelle et « qu'aucun article ni aucun livre n'a été écrit » sur le sujet. Cela témoigne d'une étonnante méconnaissance de l'histoire des bibliothèques jeunesse depuis quarante ans que cette question a fait l'objet de maints débats et polémiques dans la profession. D'autre part, l'ouvrage ne fait référence qu'à L'Heure joyeuse des années 1930, oubliant « joyeusement » la période 1960-1990 où la réflexion sur les bibliothèques pour enfants a été particulièrement riche et prolifique.

On ne peut que s'interroger sur l'objectif de Dominique Alamichel. S'agit-il de l'autobiographie d'une bibliothécaire particulièrement dynamique ? Cette hypothèse ne résiste pas à la lecture. S'agit-il d'un plaidoyer pour une reconnaissance de la bibliothécaire

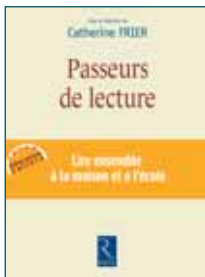
jeunesse en tant qu'intervenante culturelle ? Il semble que ce soit plutôt là le propos de l'auteur, mais ce débat apparaît totalement dépassé, cette frileuse autojustification de notre profession ne peut que conduire à son affaiblissement. S'agit-il enfin d'un manuel pédagogique ? Là aussi, on ne peut que s'interroger sur la première partie consacrée au cadre général de l'animation en section jeunesse, truffée d'affirmations discutables et de lieux communs. D. Alamichel y écrit qu'« au-delà de 11 ans, c'est-à-dire à partir de l'adolescence, les animations en bibliothèque intéressent moins les jeunes et nécessitent plus la participation de spécialistes. » L'auteur est parfaitement fondée à limiter son étude aux 18 mois-11ans, mais on ne peut ignorer que les premières années de collège représentent un moment fort d'accroche des pratiques de lecture ; par ailleurs, l'affirmation de la nécessité de l'intervention de spécialistes après 11 ans est quelque peu contradictoire avec la thèse de l'auteur qui veut démontrer que les bibliothécaires sont les meilleures spécialistes de l'animation-lecture.

La seconde partie, constituée de fiches pédagogiques, ressemble à une succession de recettes, souvent stérilisantes, quand elles ne frisent pas le ridicule. Elles nous interpellent. Ce ne sont pas véritablement des comptes rendus d'expériences mais des recettes à utiliser à la lettre. On nous explique, au mot près, ce que l'on doit dire aux enfants, on se croirait revenu aux patronages d'il y a cinquante ans. Quant au contenu ou aux thèmes abordés, d'autres surprises nous attendent : Darwin pour les 11 ans, *Les Misérables* qu'il faudrait faire découvrir à

partir de 7 ans en réduisant l'œuvre à une peinture de la misère au XIX^e s. Il nous est difficile de souscrire à cette idée que la valeur d'une œuvre littéraire réside dans la seule histoire qu'elle relate. L'unique intérêt de ces fiches est leur apport bibliographique qui peut aider à la conception d'animations vivantes et créatives préparées avec des partenaires variés et adaptées – elles ! – à leur public. La bibliographie générale en fin de volume est extrêmement réduite : la Joie par les

livres, par exemple, n'est citée qu'en notes de bas de page pour un ou deux articles comme si l'auteur manifestait une forme d'autisme par rapport à la richesse de la réflexion sur ces questions depuis un demi-siècle. Mais peut-être est-ce là le vrai débat : quelles sont les formations des bibliothécaires jeunesse qui permettent actuellement de transmettre cette histoire et cette expérience ?

Geneviève Boulbet



Passeurs de lecture : lire ensemble à la maison et à l'école, ss la dir. de Catherine Frier, Retz, « Forum éducation culture », 2006, 223 p. ISBN 2-7256-2533-5

La lecture est ici abordée comme passage oralisé du livre entre l'adulte et l'enfant non-lecteur ou pré-lecteur, en deux parties : dans la famille et à l'école. Les « lectures partagées » entre enfant(s) et adultes – souvent l'un des parents – sont des moments privilégiés d'appropriation de l'écrit et de prise de conscience de son importance, où l'acquisition des codes ne doit pas occulter la dimension avant tout intime et conviviale, même lorsqu'il s'agit de lire à une classe entière. Des études quantitatives et qualitatives sur les modes de transmission du livre montrent que, contrairement aux idées reçues, les familles de milieu pauvre ou issues de l'immigration lisent autant que les autres à leurs enfants. La différence est surtout dans le choix des ouvrages, les familles plus aisées

se cantonneront moins aux contes classiques et à l'univers Disney. En revanche, le stéréotype de la répartition des lectures selon le sexe est confirmé. Les garçons aiment l'aventure, le dépassement de soi ; les filles les histoires plus intimistes sur les relations familiales ou amicales. Mais quel que soit l'âge ou le sexe, le plaisir prime. Pour l'école, l'enjeu est double : enseigner la lecture aux enfants mais aussi l'amour de la lecture. Choisir le bon environnement, le bon moment, et le bon lieu est capital, sans négliger de ménager ensuite un temps de réflexion pour que l'enfant, seul, se réapproprie le texte en feuilletant le livre.

À la maison ou à l'école, les enjeux sont les mêmes : susciter le désir pour favoriser l'apprentissage. La ritualisation de ces moments de lecture partagée auprès d'une personne protectrice rassure les enfants qui ne la maîtrisent pas, et perçoivent cette activité nouvelle comme une menace. Parents et enseignants se retrouveront dans ces contributions même si l'on peut regretter que la lecture soit moins développée à l'école qu'à la maison.

Anaïs Mauriceau

Premiers pas



Utile n° 1, *Du fil*, Éd. Passage Piétons & Esperluette, mars 2006, 200 p., 22 x 30 cm ISBN : 2-913413-43-9 ; n°2, *Chemins, cheminements*, octobre 2006.

« De l'inutile nécessaire », ce sous-titre place résolument cette nouvelle revue dans le champ de l'esthétique. Ces volumineux numéros semestriels conçus comme espace pluridisciplinaire, que le parti pris thématique transforme aussi bien en lieu de convergence (le thème) et de divergence (son exploitation métaphorique), en livrée luxueuse se destinent à différents lectorats et notamment « aux enfants et à ceux qui en prennent soin ». *Utile* a de qui tenir : Esperluette associe écrivains et

plasticiens, se signale dans l'édition par ses collections originales et superbement réalisées (livres en accordéon, frises en linogravure à colorier d'Anne Leloup) ; Passage piétons a développé l'image, la typographie, le graphisme en s'adressant principalement aux enfants. Tous deux partagent cette idée qu'éditer bien, beau, riche et contemporain requiert un regard frais, d'adulte ou d'enfant n'étant tout bien considéré que secondaire. Régimes de lectures multipliés, vastes images à bords perdus, associations libres et métaphores filées, tout ne tient qu'à un fil, mais il est solide. *Du fil*, quelque surprenant que ce choix puisse paraître, était à ce titre une formidable entrée en matière : fil à tisser, fil à suivre, fil à perdre... *Chemins, cheminements* ne fait qu'enfoncer le clou : *Utile* est une revue à suivre. Reste à imaginer comment s'en emparer : un beau défi offert au médiateur qu'est le bibliothécaire.

<http://users.swing.be/esperluette>

Philippe Levreaud



Bon appétit Suzy! et *Joyeux Noël!*, Éditions Migrilude, « L'imagier multilingue », 2006, 15,5 x 14,5 cm à l'italienne, 40 et 36 p., ISBN : 2-9700537-1-3 et 2-9700537-0-5

Après de longs mois de gestation, les éditions Migrilude voient le jour et présentent un nouveau concept, « L'imagier

multilingue », et deux titres inédits. L'imagier multilingue a été conçu par Virginie Picardat-Kremp, en collaboration avec Nguyen Thi Chi Lan, bibliothécaire jeunesse (et illustratrice de *Joyeux Noël!*), en s'appuyant sur l'expertise d'enseignants et de travailleurs sociaux, pour proposer à de jeunes publics multiculturels des outils correspondant à leurs besoins : le vocabulaire de base de la vie quotidienne en France ou dans un pays francophone européen. Parce que chaque imagier est en dix langues (français, anglais, chinois, espagnol, portugais,

arabe, allemand, italien, turc, russe), c'est aussi un outil rêvé pour familiariser tous les enfants, dès le plus jeune âge, à une ou à plusieurs des langues proposées. L'imagier proprement dit est précédé d'un texte bref dans ses dix versions qui présente chaque mot en situation dans la phrase. On peut toutefois regretter que certaines illustrations prêtent à confusion : Anne Lefebvre (*Bon appétit Suzy!*) voit une cafetière un peu comme une poupée de fer manchote vêtue d'une jupe plissée, et sur cette même page le texte la baptise abusivement « machine à café », quant à la page « assiette » l'objet illustré s'imposera moins aux yeux des enfants que le poisson (rouge) et les haricots (verts) qui la recouvrent... Mais signalons une astuce d'éditeur particulièrement bien pensée : montés sur spirale, ces livrets sont assemblés de telle sorte que chaque imagier peut inclure d'autres langues, sur commande, à partir d'un certain nombre d'exemplaires. Il suffisait d'y penser. Une suggestion : l'espéranto trouverait idéalement sa place parmi les langues de base.

Philippe Levreaud

Éditions Migrilude
rue Trouillat, 18, CH-2900 Porrentruy
migrilude@yahoo.fr

Histoire de livres, livres d'histoire



Les manuscrits du Touat : le Sud algérien, Saïd Bouterfa, Méolans-Revel (Alpes-de-Haute-Provence) : Ateliers Perrousseau, « Kitāb tabulae, n° 1 », 2005, 102 p., ill. coul., 23 cm, ISBN 2-911220-14-5

Enseignant à l'Institut de bibliothéconomie d'Alger, l'auteur explique en détail la situation des manuscrits arabes conservés dans les différents lieux et bibliothèques du Touat et dans toute la région d'Adrar (le Sud algérien). Il commence par dresser l'historique de la situation du patrimoine écrit avant et après l'indépendance de l'Algérie (1962), conservé dans certaines bibliothèques qui ont échappé au pillage et à la destruction coloniale. Il indique le rôle joué par les Orientalistes dans la collecte des manuscrits durant la période coloniale et notamment par Edmond Fagnan (auteur, en 1893, du *Catalogue général des manuscrits* : il renseigne sommairement sur la nature et l'étendue des collections manuscrites conservées à la BN d'Algérie en cette période). En complément, il aborde la politique de conservation depuis l'indépendance dans les différentes bibliothèques algériennes (détérioration des fonds documentaires et faiblesse du niveau de prise de conscience des instances de tutelle du patrimoine documentaire algérien), le rôle joué par le service de restauration et de reprographie de la nouvelle BN d'Algérie créée en 1996, et livre enfin une brève

comparaison entre les expériences marocaine et algérienne en matière de politique de conservation. Suit une présentation de la région d'Adrar (histoire, cadre géographique, peuplement et premiers occupants de cette région du grand Sud : berbères et juifs, commerce caravanier entre le Maghreb arabe et le Soudan et rôle des commerçants maghrébins au Moyen Âge avec l'expansion de l'Islam en Afrique...). L'auteur aborde alors l'introduction de l'écrit et la fondation des *zaouïas* (écoles coraniques) dans la région, la constitution des fonds manuscrits (origine et modalités d'entretien et de conservation) et l'organisation des bibliothèques (bibliothèques privées de cadis, de mosquées, de confréries et de *zaouïas*, avec un répertoire/index sommaire des différentes bibliothèques dans la région). L'avant-dernier chapitre est consacré à la situation des établissements et aux conditions dans lesquelles sont entreposés les manuscrits dans la région d'Adrar : leur état d'abandon et de dégradation va à l'encontre de la conservation de la mémoire collective de la nation algérienne. D'où le fait que la continuité historique ait été rompue par la perte du patrimoine de l'écrit. L'ouvrage s'achève sur le projet Manumed pour la région d'Adrar (« Manuscrits de la Méditerranée ») financé par l'Union européenne. Coordonné par le Centre de conservation du livre d'Arles, il se fixe comme objectifs la sauvegarde et la conservation préventive des manuscrits du Proche-Orient méditerranéen. Ce livre s'adresse à des universitaires, des chercheurs et à des spécialistes dans ce domaine.

Ahmed Radjaï



Manuscrits et bibliothèques musulmanes en Algérie, Arab Abdelhamid, Méolans-Revel (Alpes-de-Haute-Provence) : Ateliers Perrousseaux, Kitab tabulae, n° 2, 2005, 157 p., 23 x 16 cm, ISBN 2-911220-15-3

Dans le cadre du projet Manumed financé par l'Union européenne, l'auteur, maître de conférences à l'Institut de bibliothéconomie d'Alger, nous fait découvrir les manuscrits conservés en Algérie et les lieux traditionnels publics et privés qui les abritent. Il les décrit

à travers l'histoire, des origines à la veille de l'indépendance de l'Algérie (1962) : origines, collecte, constitution des fonds et rôle joué par les Orientalistes en Algérie durant la période coloniale. La deuxième grande partie de ce livre est consacrée aux bibliothèques où sont conservés ces manuscrits : bibliothèques de mosquées, de *zaouïas* et bibliothèques privées, voire de particuliers. Ce document est un outil précieux pour les chercheurs et les spécialistes du sujet. L'auteur, en plus des sources bibliographiques utilisées, a accompli un énorme travail sur le terrain, se déplaçant et enquêtant auprès des bibliothèques de mosquées et de *zaouïas*.

Ahmed Radjaï



Les réseaux du livre islamique : parcours parisiens, Soraya el-Alaoui, Paris, CNRS « CNRS-sociologie », 2006, 232 p., 24 cm. ISBN 2-271-06392-2

Ce livre nous fait voyager à travers un travail de terrain dans le monde des librairies islamiques. Introduit par un aperçu historique de l'implantation de nouvelles librairies dans Paris (librairie El Houda, librairie al Badr al muqaddas) et la région parisienne : créées au début des années 1980, elles se sont développées à la fin des années 1990 en rapport avec l'actualité politique dans le monde arabo-musulman. On les trouve dans les quartiers populaires d'ouvriers immigrés de confession musulmane, où

cohabitent les lieux de commerce et de culte. Pour monter ce projet, l'auteur a mené des enquêtes sociologiques auprès des lecteurs et intermédiaires du livre islamique, dans ses lieux de vente mais aussi dans les autres espaces de sociabilité qui provoquent la lecture religieuse, et enfin dans le monde de la production (éditeurs, imprimeurs...), de la distribution et de la diffusion, plus particulièrement à Paris. Pour nous, professionnels du livre, comme pour le lectorat du livre religieux islamique, ce livre est une source d'information et de localisation des librairies spécialisées. On peut regretter que l'auteur n'ait pas eu le temps ou les moyens d'aborder le chapitre des librairies ambulantes (stands de livres religieux sur les marchés publics à Paris ou en banlieue) qui se sont développées ces dernières années en contrepoint des événements du monde musulman et plus particulièrement en Algérie.

Ahmed Radjaï



L'édition littéraire aujourd'hui, ss la dir. d'Olivier Bessard-Banquy, préf. de Pascal Fouché, PUB, « Les cahiers du livre », 2006, 242 p., 14,8 x 21 cm, ISBN : 2-86781-359-X

Premier d'une collection créée par le Pôle des métiers du livre de l'IUT Michel de Montaigne – université de Bordeaux 3 – et réalisée par les étudiants, ce volume entend célébrer l'édition littéraire en recueillant la parole vivante de ceux qui la font aujourd'hui, tout en soulignant d'entrée sa spécificité : ne répondant, par nature, à aucune demande, elle est la seule à devoir créer son public. Ce qui explique ses difficultés mais aussi le prestige dont elle jouit attirant sur elle toute l'attention lorsqu'elle ne représente qu'un cinquième environ de l'édition globale (O. Bessard-Banquy). De M. Tournier, racontant avec quelque coquetterie comment il a renversé la coutume de l'à-valoir à son avantage, à Georges Monti (Le Temps qu'il fait), retournant, lui, et de façon salutaire, les lieux communs sur la « crise de l'édition » en mettant l'accent sur la « crise de la lecture », ce sont huit entretiens croustillants qui rendent fort bien compte de la diversité des parcours personnels et des aspects d'un métier protéiforme. Éditeur avec ou sans maison (Pauvert, Nadeau),

indépendant (Irène Lindon, Gérard Bobillier) ou pas (Sorin), obstiné ou opportuniste... autant de « figures de l'éditeur » (cf. *BIBLIOTHÈQUE(S)*, n° 26/27, p.111), pour un précieux portrait cubiste. Précieux car il s'y trouve quelques jugements qui en peu de mots disent beaucoup et suffiraient, qu'on les médite, à assainir considérablement l'écosystème de la profession. Que Pauvert insiste sur le goût – nombre d'éditeurs ont le soin, mais pas le goût –, Nadeau sur l'articulation des différents temps de l'édition – savoir survivre au présent en bâtissant un catalogue sur le long terme –, P. Otchakowsky-Laurens sur la fidélité aux auteurs, Tournier sur le « métier de tueur » qu'est celui de lecteur, ces leçons de métier valent tous les cours de toutes les écoles. De même, lorsque Bobillier (Verdier) définit l'échelle et le sens de son travail : « raccourcir le temps de reconnaissance des écrivains », être leur « valet d'édition ». Trois études complètent le tableau : sur le fonctionnement du comité de lecture et la politique éditoriale de Gallimard (Bessard-Banquy), sur la genèse – passionnante – de la collection « Fiction et Cie » et la redéfinition des collections au Seuil (Hervé Serry), et un tableau sans concession de la situation faite à la librairie victime (consentante ?) de la politique de l'office (J.-P. Ohl). Laissons le dernier mot à G. Monti, résolvant à la perfection les tensions d'un métier écartelé entre la création et l'économie : « Notre travail a un coût, mais il n'a pas de prix. »

Philippe Levreaud

Des thèmes essentiels qui intéressent les jeunes et leurs familles. Pour répondre aux attentes de vos lecteurs et leur permettre de faire les bons choix d'orientation : proposez les collections de l'Onisep.

Les Dossiers



Chaque titre de cette collection est une véritable référence sur les filières d'études, les métiers et les secteurs professionnels. Ces ouvrages thématiques complets sont destinés à être le socle de votre documentation.

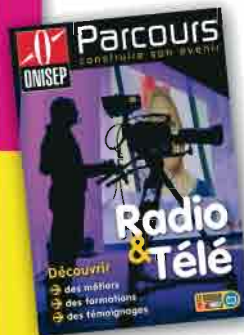
DERNIERS TITRES :

- Etudier et travailler à l'étranger
- La fonction publique et ses métiers
- Les écoles d'ingénieurs
- Après le bac 2007

Prix unitaire : 9 €

34,20 €
Abonnement
4 Numéros

Parcours, construire son avenir



Cette collection s'adresse aux jeunes, parents, professionnels du monde éducatif... Chaque titre est un guide complet d'informations sur les métiers, leur environnement et les formations qui y conduisent. Pour construire un projet professionnel solide.

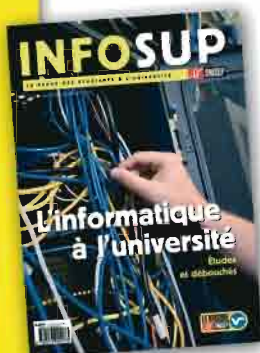
DERNIERS TITRES :

- Télécoms et réseaux
- Langues et international
- Radio et Télé
- Montage

Prix unitaire : 12 €

114 €
Abonnement
10 Numéros

Infosup



Une collection complète sur les filières d'études universitaires et les débouchés, destinée à tout étudiant en quête d'une information riche et exhaustive.

DERNIERS TITRES :

- STAPS
- La psychologie à l'université
- L'informatique à l'université

Prix unitaire : 4,90 €

Réadaptation



La revue mensuelle sur les handicaps et les personnes handicapées destinée aux professionnels de la réadaptation, aux médecins, aux personnes handicapées et à leurs familles. Dans chaque titre : une interview d'une personnalité, une partie magazine sur l'actualité de la réadaptation, un dossier thématique complet.

DERNIERS TITRES :

- La démarche précoce d'insertion
- Les personnes porteuses de trisomie 21
- Les CMPP dans la cité

Prix unitaire : 9 €

70 €
Abonnement
10 Numéros

Voie Pro



Une collection destinée aux jeunes qui souhaitent se diriger, après la classe de 3^{ème}, vers l'apprentissage d'un métier. Voie Pro met en avant les métiers phares et les formations professionnelles conduisant aux diplômes recherchés par les employeurs.

DERNIERS TITRES :

- Les métiers de la matière au produit
- Les métiers de l'horticulture et du paysage
- Les métiers du transport et de la logistique

Prix unitaire : 7,50 €

28,50 €
Abonnement
4 Numéros

Les Fiches Métiers



Un métier = une fiche. La collection Fiches Métiers est disponible en 4 volumes reliés. Des index pratiques et détaillés, un glossaire, une présentation claire par secteur d'activité, un classement qui s'appuie sur les groupes formation - emploi... Tout pour faciliter la recherche !

Prix unitaire : 46 €

174,80 €
4 tomes

Vous pouvez commander ou acheter directement ces revues

Internet
www.onisep.fr
Rubrique la librairie
Règlement par chèque ou carte bancaire

Courrier
Onisep, 12 mail Barthélemy-Thimonnier Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Sur papier libre, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'Onisep
Frais de port : 4€ / Dom-Tom et étranger : nous consulter

Librairie de l'éducation
13, rue du Four, 75006 Paris (M^o Mabillon)
Ou dans les librairies Onisep de votre région et toutes les librairies

Une information, un renseignement...
01.64.80.35.00

De 9h à 17h30



informatique



catalogue 2006

conception et photos : Jean Lavigne

BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES



Siège social : 122, avenue Henri Ginoux BP 350 - 92541 Montrouge cedex - France
Tel : (33) 01 41 17 49 00 - Fax : (33) 01 41 17 49 29 - E-mail : info@borgeaudbibliotheques.com